

# Manuel des méthodes de **recensement** de la **population** et de **l'habitation**

Deuxième partie

Caractéristiques démographiques  
et sociales



Nations Unies



Département du développement économique et social  
Bureau de statistique

**Etudes méthodologiques**

Série F N° 54

# Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation

**Deuxième partie**

Caractéristiques démographiques et sociales

**Nations Unies** New York, 1992

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations utilisées dans cette publication ont été fournies par les autorités compétentes. Ces appellations et la présentation des données qui figurent dans cette publication n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'appellation "pays ou zone" figurant dans les titres des rubriques des tableaux désigne des pays, des territoires, des villes ou des zones.

---

ST/ESA/STAT/SER.F/54

---

---

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

---

Numéro de vente : F.91.XVII.9

---

ISBN 92-1-261128-1

TABLE DES MATIERES

PREFACE . . . . . ix

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. AGE ET SEXE . . . . .	1 - 20	1
A. Utilisations des données concernant l'âge et le sexe . . . . .	1 - 4	1
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	5 - 10	1
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . .	11 - 15	3
D. Problèmes de collecte et de classement . .	16 - 20	4
II. ETAT MATRIMONIAL . . . . .	1 - 35	7
A. Utilisations des données concernant l'état matrimonial . . . . .	1 - 6	7
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	7 - 16	8
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1984 . . . . .	17 - 31	10
D. Problèmes de collecte et de classement . .	32 - 35	13
III. FECONDITE . . . . .	1 - 75	18
A. Utilisations des données concernant la fécondité . . . . .	1 - 14	18
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	15 - 35	21
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . .	36 - 60	25
D. Problèmes de collecte et de classement . .	61 - 75	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
IV. MORTALITE . . . . .	1 - 68	40
A. Utilisations des données concernant la mortalité . . . . .	1 - 20	40
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	21 - 32	44
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1984 . . . . .	33 - 59	46
D. Problèmes de collecte et de classement . . .	60 - 68	52
V. NATIONALITE . . . . .	1 - 23	59
A. Utilisations des données concernant la nationalité . . . . .	1 - 2	59
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	3 - 9	59
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . . .	10 - 16	60
D. Problèmes de collecte et de classement . . .	17 - 23	62
VI. LANGUE . . . . .	1 - 19	65
A. Utilisations des données concernant la langue . . . . .	1 - 4	65
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	5 - 10	66
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . . .	11 - 13	66
D. Problèmes de collecte et de classement . . .	14 - 19	67
VII. CARACTERISTIQUES NATIONALES ET/OU ETHNIQUES . . .	1 - 18	70
A. Utilisations des données concernant les caractéristiques nationales et/ou ethniques . . . . .	1 - 4	70

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	5 - 8	70
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . .	9 - 14	71
D. Problèmes de collecte et de classement . . .	15 - 18	72
VIII. RELIGION . . . . .	1 - 11	74
A. Utilisations des données concernant la religion . . . . .	1	74
B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	2 - 6	74
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . . .	7 - 9	75
D. Problèmes de collecte et de classement . . .	10 - 11	75
IX. INCAPACITE . . . . .	1 - 24	77
A. Utilisations des données concernant l'incapacité . . . . .	1 - 3	77
B. Recommandations internationales . . . . .	4 - 13	77
C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984 . . . .	14 - 17	81
D. Problèmes de collecte et de classement . . .	18 - 24	82
<u>Annexe.</u> Tableaux de référence . . . . .		85

TABLEAUX

1. Types de questions concernant l'âge posées lors des recensements de la population, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	6
2. Données recueillies concernant l'état matrimonial, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	15
3. Fréquence des âges minimums relevés pour les personnes questionnées sur leur état matrimonial, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	16

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
4. Données recueillies sur les unions de fait et sur les personnes séparées, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	17
5. Données recueillies concernant la fécondité et la vie conjugale, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	34
6. Type de données recueillies concernant la vie conjugale par grande région géographique, 1965-1974 et 1975-1984 . . . . .	35
7. Type de données recueillies concernant la fécondité, par grande région géographique, pendant les décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	36
8. Sujets relevant de la fécondité et de la vie conjugale étudiés par continent ou grande région, pendant les décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	37
9. Population de référence pour les questions concernant la fécondité et la vie conjugale, par grande région géographique, pour les décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	38
10. Etude des décès survenus pendant les 12 mois précédant le recensement, par grande région géographique, sexe, âge au décès, date de naissance et date de décès, périodes censitaires 1965-1974 et 1975-1984 . . . . .	55
11. Types de données devant permettre d'établir des estimations indirectes de la mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant une approche individuelle, par grande région géographique, périodes 1965-1974 et 1975-1984 . . . . .	56
12. Types de données recueillies concernant la nationalité, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	64
13. Types de données recueillies concernant la langue, par grande région géographique, dans les recensements des décennies 70 et 80 . . . . .	69
14. Types de données recueillies concernant le groupe national et/ou ethnique, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	73
15. Types de données recueillies concernant la religion, par grande région géographique, pendant les décennies censitaires 70 et 80 . . . . .	76
16. Types de données recueillies concernant l'incapacité, par grande région géographique, 1965-1974 et 1975-1984 . . . . .	83



TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
TABLEAUX DE REFERENCE	
1. Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	87
2. Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	93
3. Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	99
4. Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	105
5 a) Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	111
5 b) Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	115
6 a) Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	119
6 b) Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	124
7 a) Types de données concernant la mortalité (actuelle) recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche par ménage, 1965-1974 . . . . .	130
7 b) Types de données concernant la mortalité (actuelle) recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche par ménage, 1975-1984 . . . . .	131
8 a) Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1965-1974 . . . . .	133
8 b) Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1975-1984 . . . . .	136
9. Exemples des types de données concernant le nombre total d'enfants nés vivants (fécondité) recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	140
10. Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	142

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
11. Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	146
12. Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	150
13. Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	152
14. Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	155
15. Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	161
16. Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	167
17. Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	172
18. Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974 . . . . .	178
19. Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984 . . . . .	180

## PREFACE

Depuis des années, l'Organisation des Nations Unies établit des manuels destinés à aider les pays à effectuer des recensements 1/. Ces manuels sont révisés périodiquement pour tenir compte des faits nouveaux et des problèmes que font apparaître des recensements, ainsi que de l'expérience acquise par les pays dans les recensements décennaux. La nouvelle édition du Manuel comprend plusieurs parties. Chaque partie est en principe autonome; néanmoins, toutes les parties sont étroitement liées. On espère que le Manuel révisé ne sera pas utile seulement aux fonctionnaires chargés des différentes activités de recensement, mais aussi pour la formation en cours d'emploi du personnel effectuant des travaux de recensement et pour la formation des étudiants des universités et des centres de formation aux statistiques.

Le présent volume, qui est la deuxième partie du Manuel, comprend neuf chapitres qui traitent des éléments suivants des caractéristiques démographiques et sociales : âge et sexe, état matrimonial, fécondité, mortalité, nationalité, langue, caractéristiques nationales et/ou ethniques, religion et incapacité.

---

1/ En ce qui concerne les recensements effectués en 1950 ou aux alentours, les rapports ci-après ont été publiés : Population Census Handbook (édition provisoire), octobre 1949; Méthodes de recensement de la population (ST/SOA/SER.A/4), novembre 1949; Etude sur les données relatives à la fécondité dans les recensements de population (ST/SOA/SER.A/6), novembre 1949; Etude sur les données relatives à la population urbaine et à la population rurale dans des recensements récents (ST/SOA/SER.A/8), juillet 1950; Application des normes internationales aux données sur la population active fournies par les recensements (ST/SOA/SER.A/9), janvier 1952; et Manuel des méthodes de recensement de la population (SER.F/5), juin 1954. Pour la série de recensements des années 60, le Manuel des méthodes de recensement de la population en trois volumes a été publié (Vol. I : Aspects généraux d'un recensement de la population (ST/STAT/SER.F/5/Rev.1), 1958; Vol. II : Caractéristiques économiques de la population (ST/STAT/SER.F/5/Rev.1), 1958; Vol. III : Caractéristiques démographiques et sociales de la population (ST/STAT/SER.F/5/Rev.1), 1959). Pour la série de recensements des années 70, les parties ci-après du Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation (ST/STAT/SER.F/16) ont été publiées : Troisième partie : Sujets à étudier et tableaux à établir dans les recensements de l'habitation (1969); Quatrième partie, section I : Les recensements de la population et de l'habitation entre 1955 et 1964 : aperçu rétrospectif. Relation entre les recensements de la population et les recensements de l'habitation. Préparation de listes de contrôle pour les recensements. Sujets étudiés et classifications utilisées dans les recensements de l'habitation (1972); quatrième partie, section II : Sujets étudiés et classifications utilisées dans les recensements de la population (1974); et Sixième partie : Utilisation des sondages à l'occasion des recensements de la population et de l'habitation (1971).

En outre, un ouvrage intitulé Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (ST/ESA/STAT/SER.M/67) a été publié en 1980 et un complément intitulé Principes et recommandations complémentaires concernant les recensements de la population et de l'habitation (ST/ESA/STAT/SER.M/67/Add.1) a été publié en 1990.



## I. AGE ET SEXE

### A. Utilisations des données concernant l'âge et le sexe

1. Pour étudier la plupart des phénomènes démographiques, il est nécessaire de tenir compte de la structure par âge et par sexe de la population. Le fait que pratiquement tous les recensements de population comprennent une question sur l'âge et le sexe montre l'importance de ces deux éléments.
2. Les données par âge et par sexe sont importantes pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des comptages aux fins des recensements de la population et pour beaucoup de types de planification publique et privée, telle que celle qu'exigent les institutions et les services communautaires, en particulier les services de santé, et pour les programmes de vente. Les données relatives à l'âge sont nécessaires pour préparer des estimations et des projections concernant la population totale, l'effectif d'âge scolaire obligatoire et l'électorat, ainsi que les estimations et projections concernant, par exemple, l'offre de main-d'oeuvre, les ménages, l'effectif scolaire inscrit et la population active. Les données relatives à l'âge donnent aussi une indication de l'ordre des besoins en matière d'établissements scolaires, d'enseignants, de services de santé, de denrées alimentaires et de logements, ainsi que des autres besoins de la population.
3. Il est indispensable de mettre en tableaux les données relatives à l'âge et au sexe pour calculer les mesures de base concernant les facteurs du mouvement de la population et pour l'étude de la dépendance économique. C'est aussi indispensable pour identifier et étudier divers groupes de population fonctionnels tels que les enfants en bas âge, les enfants, les jeunes gens, les personnes âgées, les femmes et les femmes en âge de procréer, et pour d'autres analyses démographiques et actuarielles.
4. Les classifications que l'on obtient en combinant l'âge avec des caractéristiques économiques, sociologiques et démographiques telles que la situation matrimoniale, la relation dans le ménage, la migration, le degré d'instruction, la fécondité, la mortalité, les activités économiques et la nationalité ethnique permettent d'utiliser beaucoup plus efficacement les données concernant ces caractéristiques. Les taux de morbidité et de mortalité par âge peuvent servir à orienter les activités de santé publique et à mesurer le succès d'autres activités. En outre, l'application de la plupart des techniques indirectes d'estimation démographique exige des données classées par âge.

### B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

5. Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) contiennent les suggestions ci-après.

#### 1. Définitions et classification

6. Sexe : Le sexe (masculin ou féminin) de chaque personne doit être indiqué sur le bulletin de recensement.
7. Age : L'âge est l'intervalle de temps, exprimé en années révolues, qui sépare la date de naissance de la date du recensement. Les renseignements sur

l'âge peuvent être obtenus soit en demandant la date de naissance (année, mois et jour), soit en demandant directement l'âge au dernier anniversaire. Pour les enfants de moins de 1 an, il peut être souhaitable d'obtenir soit la date de naissance soit l'âge en mois révolus parce qu'il se peut que certains de ces enfants soient déclarés à tort comme âgés de "1 an", alors qu'ils appartiennent en fait au groupe "zéro".

8. S'il existe plus d'un calendrier dans un pays, il est très important que le recenseur et le recensé soient bien d'accord sur le type de calendrier auquel correspond la date de naissance. A cet égard, les Asian and Pacific Recommendations for the 1980 Population and Housing Censuses (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 1978) mettent en garde les recenseurs contre les difficultés tenant au fait que certains recensés comptent l'âge selon la méthode traditionnellement utilisée en Asie, qui consiste à déclarer une année de plus que le nombre d'années révolues. En pareil cas, il faudrait spécifier dans le questionnaire que la méthode utilisée doit être indiquée.

9. Il arrive parfois, généralement dans les cultures où l'on attache peu d'importance à l'âge individuel, que l'on doive indiquer un âge estimatif pour les personnes pour lesquelles les renseignements sont inexistantes ou douteux. Les instructions destinées aux recenseurs devraient comporter des critères pour l'établissement des estimations. L'une des techniques utilisées pour aider les recenseurs consiste à utiliser des calendriers d'événements historiques d'importance nationale ou locale. Une autre est d'établir l'appartenance à des cohortes d'âge préidentifiées. D'autres moyens d'établir un âge estimatif sont de demander si l'intéressé est né avant ou après d'autres personnes dont l'âge a été établi approximativement ou d'appliquer des normes d'âge pour le sevrage, la parole, le mariage. Dans les Recommandations pour les recensements de la population et de l'habitation de 1980 dans la région de la Commission économique pour l'Europe (Commission économique pour l'Europe (CEE), 1978), il est proposé de classer dans un groupe distinct les personnes dont l'âge n'est pas déclaré; toutefois, si le nombre de ces personnes est faible, on peut pour simplifier la mise en tableaux, attribuer à chaque individu un âge choisi au hasard dans la fourchette qui correspond à ses autres caractéristiques. Une autre méthode possible pour attribuer un âge estimatif à un individu consiste à lui attribuer un âge par référence à un autre individu ayant des caractéristiques analogues dont l'âge est déclaré. Lorsqu'on emploie l'une ou l'autre méthode, il est recommandé d'indiquer clairement dans le rapport de recensement la méthode utilisée et le nombre de cas dans lesquels elle a été employée.

## 2. Tableaux

10. La population totale doit être dénombrée et classée par année d'âge et par sexe. Ces données devraient être publiées rapidement. Pour l'âge, il faudrait prévoir les catégories suivantes : moins de a an, 1 an, 2 ans, 3 ans, etc., c'est-à-dire procéder année par année jusques et y compris 99 ans, 100 ans et plus, et "non déclaré". Pour le sexe, on devrait indiquer masculin ou féminin.

C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974  
et 1975-1984

1. Questions posées

11. Les 143 et 155 pays ou régions pour lesquels des questionnaires ont été examinés pour les décennies 1965-1974 et 1975-1984 respectivement, ont tous demandé d'indiquer l'âge et le sexe dans les recensements de la population qu'ils ont effectués (voir annexe, tableaux 1 et 2). Pendant les deux décennies de recensement, ce pays n'a pas posé directement la question relative au sexe, mais a obtenu l'information souhaitée à partir du registre de population.

12. Comme il est indiqué dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe ainsi qu'au tableau 1, deux types de question ont été utilisés pour déterminer l'âge : l'un concernait seulement la date de naissance, c'est-à-dire l'année, le mois et le jour de la naissance, et l'autre concernait l'âge en années révolues lors du dernier anniversaire ayant eu lieu avant la date du recensement.

13. Pendant la décennie censitaire 70, qui couvre la période de 1965-1974 (tableau 1), le deuxième type de question a été utilisé seul plus fréquemment (par 71 pays ou régions, la plupart en Afrique, en Asie et en Amérique du Nord) que le premier. De ces pays ou régions, quatre seulement ont demandé l'âge en années révolues et en mois révolus depuis le dernier anniversaire; les autres ont demandé l'âge uniquement en années révolues. En outre, 17 des 71 pays ou régions ont demandé l'âge en mois révolus pour les enfants âgés de moins de 1 an et trois des 71 pays ou régions ont demandé l'âge en jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois. Des renseignements concernant seulement la date de naissance ont été demandés par 46 pays ou régions, la plupart en Europe. Sur ces 46 pays ou régions, 45 ont demandé l'année et le mois de naissance et 33 l'année, le mois et le jour de naissance. Dans 26 pays ou régions, on a demandé à la fois la date de naissance et l'âge en années révolues. Dans 10 de ces 26 pays ou régions, l'année et le mois de naissance ont été demandés, ainsi que l'âge en années révolues, tandis que dans 13 des 26 pays ou régions, l'année, le mois et le jour de naissance ont été demandés de même que l'âge en années révolues. En ce qui concerne les trois autres de ces 26 pays ou régions, diverses combinaisons de questions ont été employées. Dans certains des pays ou régions où les deux sortes de questions ont été utilisées, l'âge en années révolues a été demandé quand la date de naissance n'était pas connue; dans d'autres pays ou régions, la date de naissance n'a été demandée que pour les enfants âgés de moins de 1 an. Dans d'autres encore, les deux questions ont été jugées complémentaires.

14. Pour la décennie censitaire 80, qui porte sur la période 1975-1984, 56 pays ou régions, essentiellement en Europe, ont demandé dans leurs recensements la date de naissance; 58 pays ou régions, essentiellement en Afrique et en Amérique du Nord, ont demandé uniquement l'âge en années révolues; et 42 pays ou régions ont demandé à la fois la date de naissance et l'âge en années révolues. Des 56 pays ou régions qui demandaient uniquement la date de naissance, 10 ont demandé seulement l'année et le mois de naissance et 44 ont demandé l'année, le mois et le jour de naissance. Des 58 pays ou régions qui ont demandé l'âge en années révolues seulement, un a demandé aussi le nombre de mois révolus depuis l'anniversaire le plus récent; sept l'âge en mois révolus pour les enfants de moins de 1 an; et un l'âge en jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois.

Sur les 42 pays ou régions dans lesquels les deux sortes de questions ont été utilisées, 22 ont demandé l'âge en années révolues et ont aussi demandé l'année, le mois et le jour de naissance; 10 ont combiné la question relative à l'année et au mois de naissance avec celle relative à l'âge en années révolues; et sept ont demandé l'année de naissance et l'âge en années révolues. Les cinq pays ou régions restants ont utilisé diverses combinaisons de questions des deux types.

## 2. Classification

15. Dans presque tous les recensements, la population est ventilée par sexe et par année d'âge. L'Annuaire démographique 1971 et l'Annuaire démographique 1979 contiennent ensemble des tableaux indiquant la répartition de la population par sexe et par âge par année pour 104 pays ou régions qui ont effectué des recensements de la population entre 1965 et 1974. L'Annuaire démographique 1979 et l'Annuaire démographique 1983 contiennent ensemble des tableaux concernant 81 pays ou régions qui ont effectué des recensements pendant la période 1975-1983. Le dernier groupe d'âge utilisé le plus fréquemment par les pays ou régions dont il est question dans ces annuaires a été celui comprenant les personnes âgées de 85 ans et plus : 67 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et 72 pendant la décennie censitaire 80 ont employé ce groupe d'âge comme le dernier. Dans toutes les éditions de l'Annuaire démographique les données sont présentées par sexe et par groupes d'âge de cinq ans.

### D. Problèmes de collecte et de classement

16. Le classement de la population par sexe ne soulève généralement pas de problèmes, et dans la plupart des pays il est probable que les omissions sont plus fréquentes que les erreurs dues à des déclarations inexactes. En cas d'omission, il est souvent possible de déterminer le sexe d'un individu sur la base du nom ou d'autres éléments du questionnaire.

17. A la différence du classement par sexe, le recensement exact de la population par âge soulève de nombreuses difficultés. Il semble que la fiabilité des données concernant l'âge puisse être affectée par les types de questions posées. Ainsi, on croit que demander le jour, le mois et l'année de naissance permet d'obtenir des données qui sont relativement précises parce que la question est si précise qu'il est difficile d'y répondre de manière approximative. Mais il n'est approprié d'employer cette méthode que lorsque les gens savent leur date de naissance quel que soit le calendrier utilisé. Quand une importante proportion de la population est illettrée, les renseignements relatifs à la date de naissance seront souvent incomplets ou incorrects.

18. Pour un certain nombre de raisons, il est probable qu'il est plus économique de dépouiller les réponses à la question relative à l'âge lors de l'anniversaire le plus récent que les réponses à la question relative à la date de naissance, mais les résultats seront moins précis. Indépendamment de la méthode utilisée pour compter l'âge, les enquêtés peuvent ne pas savoir exactement si l'âge qu'ils doivent déclarer est celui qu'ils ont eu à leur dernier anniversaire, ou celui qu'ils auront à leur prochain anniversaire. La tendance à déclarer des âges se terminant par certains chiffres auxquels on accorde une préférence comme zéro et les chiffres pairs, l'exagération, notamment aux âges les plus avancés, l'ignorance de l'âge actuel, les déclarations erronées délibérées et la négligence sont d'autres causes d'erreur dans les réponses à la question directe



relative à l'âge. En conséquence, avant de pouvoir analyser valablement les données relatives à l'âge, il sera peut-être nécessaire d'utiliser diverses techniques de lissage et d'ajustement pour minimiser les effets des déclarations erronées concernant l'âge. Les fausses déclarations concernant l'âge sont plus fréquentes lorsque le taux d'analphabétisme est élevé et qu'une importante proportion des éléments de la population ne connaissent pas leur âge exact.

19. Des difficultés peuvent se présenter aussi pour l'enregistrement ou le classement des données concernant les enfants de moins de 1 an, qui peuvent être déclarés comme âgés de "1 an", alors qu'ils appartiennent en fait au groupe "zéro". L'emploi de la question directe peut donner lieu à des complications lorsqu'il y a plusieurs méthodes de calcul de l'âge dans le pays considéré.

20. Malgré ces inconvénients, la question directe relative à l'âge est la seule question à utiliser lorsque les enquêtés ne peuvent pas même indiquer l'année de leur naissance.

**Tableau 1**

**Types de questions concernant l'âge posées lors des recensements de la population,  
par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80**

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Question portant sur					
	Date de naissance seulement		Age en années révolues		Date de naissance et âge en années révolues	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980
Afrique	5	10	18	21	6	16
Amérique du Nord	5	6	24	18	4	5
Amérique du Sud	4	2	6	8	0	1
Asie	4	6	14	10	9	14
Europe	26	22	1	0	2	1
Océanie	2	10	8	1	4	4
URSS <sup>a/</sup>	0	0	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>56</b>	<b>71</b>	<b>58</b>	<b>26</b>	<b>42</b>

**Sources :** Tableaux 1 et 2 de l'annexe.

<sup>a/</sup> Y compris la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste soviétique d'Ukraine.

## II. ETAT MATRIMONIAL

### A. Utilisation des données concernant l'état matrimonial

1. L'état matrimonial est une autre classification fondamentale de la population qui, comme le sexe et l'âge, a été obtenue dans les recensements de tous les pays. Les utilisations des données sur ce sujet sont trop diverses pour être décrites en détail ici, mais il sera utile de mentionner brièvement quelques-unes des applications les plus importantes de ces données pour faire comprendre les problèmes liés à la normalisation internationale des classifications de la présentation en tableaux des données relatives à l'état matrimonial.

2. Dans la mesure où il influe fortement sur la fécondité et, dans une moindre mesure sur la mortalité et les migrations, l'état matrimonial a une importance évidente en tant que facteur influant sur la croissance démographique. Les données relatives à l'état matrimonial donnent un aperçu important des modes de formation et de dissolution de la famille. Toutefois, pour qu'il soit possible d'évaluer l'importance des données à cet égard il faut que ces données soient analysées par rapport à l'âge et au sexe de manière qu'il soit possible de déterminer l'influence a) du non-mariage, b) de l'âge au mariage et c) de la proportion de cas de veuvage et de divorce aux âges fertiles.

Les données relatives à l'état matrimonial montrent donc la nature de la participation de la population à l'activité matrimoniale, et en particulier la mesure dans laquelle les adultes passent leurs années de maturité comme personnes mariées. En l'occurrence, l'analyse démographique devient particulièrement fructueuse si les données relatives à l'état matrimonial pour les divers groupes d'âge et les sexes font l'objet d'autres classifications encore sur la base d'éléments tels que le nombre d'enfants nés, qui permet de mesurer la fécondité, et de caractéristiques démographiques telles que le lieu de naissance ou la nationalité, l'origine ethnique, la religion, l'éducation, la profession et la situation économique ou le revenu. Différentes caractéristiques de l'état matrimonial dans divers groupes de population peuvent ainsi être étudiés et l'influence de ces caractéristiques sur les tendances de la composition de la population peut être déterminée.

3. Les données relatives à l'état matrimonial classées par âge et par sexe sont une source d'information importante sur la population mariable ou les membres de la population dont le mariage risque d'être dissous; ces données permettent de calculer des taux de probabilité utilisés pour établir les tables de nuptialité et les mesures connexes de variables telles que l'âge au premier mariage.

4. Outre leur importance démographique, les données relatives à l'état matrimonial ont une utilité évidente pour l'étude des problèmes sociologiques et médicaux liés au célibat, au veuvage et au divorce. Des données appropriées relatives à l'état matrimonial provenant d'enquêtes et de recensements fournissent des renseignements utiles pour l'étude de la proportion des naissances illégitimes et des différents types d'arrangements matrimoniaux, tels que la polygamie et la polyandrie, et la monogamie. Les données relatives à l'état matrimonial revêtent une importance capitale pour beaucoup d'analyses économiques, y compris l'évaluation de la demande de logements et d'autres équipements, et l'étude des problèmes liés à la dépendance et de facteurs qui influent sur la migration et l'offre de main-d'oeuvre. Ces données peuvent par

exemple permettre de comprendre les effets du mariage et de la dissolution du mariage sur l'offre de main-d'oeuvre féminine.

5. Les services collectifs, comme l'approvisionnement en eau et les services de voirie, les services de santé et de soins hospitaliers, et l'enseignement et la dotation en enseignants peuvent être planifiés en fonction des familles. En outre, l'établissement de systèmes de pension, de régimes de sécurité sociale et de pensions de retraite, par exemple, n'est possible que si l'on dispose de renseignements sur l'état matrimonial permettant de faire des projections. Dans les pays où il n'existe pas de systèmes de statistiques de l'état civil satisfaisantes, c'est sur la base des renseignements concernant l'état matrimonial fournis par les recensements que sont évalués le nombre des mariages et le nombre des divorces au cours des années antérieures.

6. La valeur des données relatives à l'état matrimonial fournies par les recensements est telle qu'il importe au plus haut point d'assurer tant la comparabilité internationale des classifications et tableaux à entrées multiples concernant ce sujet que la normalisation des définitions de ses catégories principales. Toutefois, étant donné que les systèmes utilisés pour les classifications de la population selon l'état matrimonial varient d'un pays à l'autre suivant les lois et coutumes en vigueur en ce qui concerne le mariage, il faut être très prudent quand on compare des statistiques sur le sujet provenant de différents pays.

#### B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

7. Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) contiennent les suggestions ci-après.

##### 1. Définitions et classification

8. L'état matrimonial désigne la situation d'une personne au regard des lois ou coutumes de son pays concernant le mariage. Pour cette caractéristique, il y a lieu de retenir au moins les catégories suivantes : a) célibataires, ou personnes n'ayant jamais été mariées; b) personnes mariées; c) veufs non remariés; d) divorcés non remariés; et e) personnes mariées mais séparées. Dans certains pays ou certaines régions, il faudra peut-être établir une sous-catégorie de la catégorie b) pour y classer les personnes qui sont contractuellement mariées mais ne vivent pas encore ensemble en tant que conjoints. Dans tous les pays, la catégorie e) doit comprendre à la fois les personnes séparées de droit et séparées de fait, qui peuvent être subdivisées en deux sous-catégories distinctes, dont aucune ne doit être incorporée à la catégorie b).

9. Dans certains pays, il faudra tenir compte des unions coutumières (auxquelles le droit coutumier confère un caractère légal et obligatoire) et des unions extralégales, qui sont souvent désignées sous le nom de unions de fait (consensuelles).

10. Les personnes dont le seul ou le dernier mariage a été annulé devraient constituer une catégorie supplémentaire si elles forment un groupe assez nombreux; mais si l'importance numérique du groupe est faible, elles devraient être classées d'après leur état matrimonial avant l'annulation du mariage.

11. Si, lorsque l'on établit la distinction entre les unions légales et les unions de fait et entre les personnes légalement séparées et les personnes légalement divorcées, on ne peut se conformer à la classification recommandée, il faut bien préciser dans les tableaux quelle est la composition de chaque catégorie indiquée.

12. Les renseignements relatifs à l'état matrimonial doivent être recueillis au moins pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Toutefois, étant donné que l'âge minimum du mariage fixé par la loi ou la coutume varie d'un pays à l'autre et que la population d'un pays donné peut comprendre des jeunes qui ont été mariés dans d'autres pays où l'âge minimum fixé par la loi ou le mariage est inférieur, certains pays peuvent juger utile de recueillir des données également pour les personnes de moins de 15 ans. Afin de permettre des comparaisons internationales des données sur l'état matrimonial, tout tableau sur l'état matrimonial qui ne répartirait pas la population par groupes d'âge détaillés devrait tout au moins distinguer entre les personnes de moins de 15 ans et les personnes âgées de 15 ans et plus.

13. Il peut être utile, pour les besoins de certains pays, de recueillir des renseignements supplémentaires ayant trait à des coutumes nationales particulières telles que la polygamie et la polyandrie, la prise en charge des veuves. Certains pays voudront peut-être recueillir, par exemple, des renseignements sur le nombre de conjoints de chaque personne mariée. Afin de sauvegarder, dans toute la mesure du possible, la comparabilité internationale, les modifications à apporter aux tableaux pour tenir compte de ces renseignements devraient alors être faites dans le cadre de la classification de base.

14. Compte tenu des procédures de collecte et d'exploitation des données, les rapports sur les recensements devraient donner une définition claire des catégories d'état matrimonial retenues.

15. Tant les Recommandations pour les recensements de la population et de l'habitation de 1980 dans la région de la CEE (Commission économique pour l'Europe, 1978) que les Asian and Pacific Recommendations for the 1980 Population and Housing Censuses (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 1978) reconnaissent la nécessité pour certains pays de distinguer entre les personnes mariées vivant avec leur conjoint et les personnes mariées vivant séparées de leur conjoint. Il convient de souligner que la Commission économique pour l'Europe recommande que les personnes légalement séparées soient classées avec les personnes mariées. Dans les recommandations de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, il n'y a pas de classification pour les personnes divorcées.

## 2. Tableaux

16. La population totale devrait être dénombrée et classée selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe. L'état matrimonial devrait être ventilé selon les catégories ci-après : célibataires, mariés, veufs, divorcés, séparés et "non spécifié". Les personnes dont le seul ou le plus récent mariage a été annulé pourraient être classées soit dans une catégorie distincte, soit d'après leur état matrimonial avant l'annulation du mariage.

Le classement par âge devrait se faire selon les catégories ci-après : moins de 15 ans, 15 ans, 16 ans, et ainsi de suite, c'est-à-dire en considérant chaque

année séparément jusqu'à l'âge de 29 ans, puis 30 à 34 ans, 35 à 39 ans, 40 à 44 ans, 45 à 49 ans, 50 à 54 ans, 55 à 59 ans, 60 à 64 ans, 65 à 69 ans, 70 à 74 ans, 75 à 79 ans, 80 à 84 ans, 85 à 89 ans, 90 ans et plus, et "non spécifié".

Pour le classement par sexe il faudrait distinguer masculin et féminin.

### C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1984

#### 1. Questions posées

##### a) Généralités

17. L'état matrimonial a été étudié par 136 des 145 pays qui ont procédé à des recensements pendant la décennie censitaire 70 et par 153 des 155 pays ou régions qui ont procédé à des recensements pendant la décennie censitaire 80. Comme il est indiqué au tableau 2 et dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe, des cinq sous-catégories d'état matrimonial que l'ONU avait recommandé d'étudier, une seule, la catégorie "mariés" a été étudiée par tous les pays ou régions pendant les deux séries de recensement. Pendant la décennie censitaire 70, 135 pays ou régions ont recueilli des informations sur la catégorie "célibataires", 135 sur la catégorie "veufs", 132 sur la catégorie "divorcés" et 56 seulement sur la catégorie "séparés". Pendant la décennie censitaire 80, 150 pays ou régions ont recueilli des données sur la catégorie "veufs", 150 sur la catégorie "célibataires", 148 sur la catégorie "divorcés" et 63 seulement sur la catégorie "séparés".

18. Dans la majorité des pays ou régions, aucun âge minimum n'avait été fixé pour les personnes auxquelles devaient être posées des questions sur l'état matrimonial. Comme il est indiqué au tableau 3, 49 pays ou régions seulement, principalement en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Océanie, avaient fixé un âge minimum pour les personnes auxquelles devaient être posées des questions sur l'état matrimonial pendant la décennie censitaire 70 et 66 pays ou régions seulement, principalement en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie pendant la décennie censitaire 80. Pendant la décennie censitaire 70, l'âge minimum des personnes devant indiquer leur état matrimonial allait de 6 à 16 ans, les âges de 14 et 15 ans étant ceux qui étaient le plus communément utilisés; pendant la période censitaire 80, l'âge minimum allait de 4 à 15 ans, la majorité des pays ou régions ayant choisi les âges de 10 ans, 12 ans, 14 ans et 15 ans. Il est possible que certains pays ou régions où des renseignements avaient été recueillis auprès de toutes les personnes, quel que soit leur âge, n'aient publié que des données fournies par des personnes ayant dépassé un âge déterminé.

##### b) La catégorie "célibataires"

19. Il apparaît que dans la majorité des pays ou régions qui ont procédé à des recensements en 1965 et 1984, on n'a compris dans la catégorie des "célibataires" que les personnes qui n'ont jamais été "mariées". Dans certains cas cependant, on a considéré que les personnes n'ayant jamais été mariées faisaient partie de la catégorie des "personnes non mariées".

c) La catégorie "mariés"

20. Dans un certain nombre de pays ou régions - 16 pendant la décennie censitaire 70 et 27 pendant la décennie censitaire 80 la pratique a été de définir la catégorie des "mariés" comme comprenant à la fois les personnes légalement mariées et celles vivant en union de fait. La plupart de ces pays ou régions se trouvaient en Afrique et certaines en Asie.

21. Vingt-neuf pays ou régions, principalement en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, ont posé pendant la période censitaire 1965-1974 (tableau 4) une question au sujet des personnes vivant ensemble en union stable sans être mariées suivant les formes légales, et désignées de diverses façons, entre autres comme vivant ensemble en vertu d'un mariage consensuel, d'un mariage de common law ou d'un mariage de facto, vivant ensemble comme mari et femme, mariés selon la coutume et la renommée, mariés selon les rites tribaux et vivant en union libre. Pendant la décennie censitaire 80, 32 pays ou régions, principalement en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, ont posé des questions concernant ces unions informelles. En outre, deux pays ou régions d'Afrique ont établi des distinctions entre les unités monogames et les unités polygames lors de la décennie censitaire 80.

22. Pendant la décennie censitaire 70 (tableau 3 de l'annexe), une question concernant le point de savoir si la cérémonie de mariage accomplie était civile ou religieuse a été posée par deux pays, un en Afrique et l'autre en Amérique du Sud. Dans le pays africain, une distinction a été établie entre les personnes mariées à la fois avec une cérémonie religieuse et une cérémonie civile, les personnes mariées seulement avec une cérémonie religieuse et les personnes mariées seulement avec une cérémonie civile. Dans le pays d'Amérique du Sud, la distinction a été faite entre le mariage civil seulement, le mariage religieux seulement et un "autre" type de mariage. Un seul pays, en Amérique du Sud, a posé la question concernant le type de cérémonie de mariage pendant la décennie censitaire 80 (tableau 4 de l'annexe).

d) La catégorie des "veufs"

23. Bien que les veufs aient été traités comme une catégorie distincte dans la majorité des pays ou régions pendant les deux décennies censitaires, dans certains cas ils ont été regroupés avec d'autres catégories, telles que celles comprenant les célibataires, les divorcés et les séparés pendant la période censitaire 70 et celles comprenant les célibataires et les divorcés pendant la décennie censitaire 80.

24. Pendant la décennie censitaire 80, un pays d'Amérique du Sud a classé les personnes veuves en catégories distinctes selon que leur union avait été une union de fait ou un mariage contracté dans les formes légales.

e) La catégorie des "divorcés"

25. La plupart des pays ou régions ont classé les divorcés dans une catégorie distincte pendant les deux décennies censitaires. Dans certains cas cependant cette catégorie a été combinée à d'autres. Pendant la décennie censitaire 70, cinq pays ou régions, principalement en Amérique du Sud, ont groupé ensemble les divorcés et les séparés. Pendant la décennie censitaire 80, 25 pays ou régions, la plupart en Afrique et certains en Asie et en Europe, ont classé les divorcés

de la même manière. Pendant la décennie censitaire 70, un pays a classé ensemble les personnes divorcées et les personnes légalement séparées; et un autre a groupé ensemble les personnes mariées, les personnes séparées et les personnes divorcées.

f) La catégorie des "personnes séparées"

26. Une question relative à la séparation a été posée par 56 pays ou régions durant la décennie censitaire 70; sur ces 56 pays ou régions, 25 n'ont pas précisé le type de séparation, 27 ont précisé qu'il s'agissait de la séparation légale, un s'est préoccupé de la séparation de fait et 3 seulement ont établi une distinction entre la séparation légale et la séparation de fait. Pendant la décennie censitaire 80, 63 pays ou régions ont posé une question sur la séparation. Trente-neuf de ces pays ou régions n'ont pas spécifié le type de la séparation; 18 ont précisé qu'il s'agissait de la séparation légale et un, de la séparation de fait. Dans cinq pays ou régions seulement une distinction a été faite entre la séparation légale et la séparation de fait. Les notes relatives aux tableaux 3 et 4 de l'annexe montrent comment certains pays ou régions ont classé les personnes séparées.

## 2. Tableaux

27. Les éditions de 1971, 1973, 1976 et 1982 de l'Annuaire démographique contiennent des tableaux où l'état matrimonial est ventilé par âge et sexe pour 131 pays ou régions, et par sexe seulement pour 10 pays ou régions supplémentaires. Les tableaux ont été établis sur la base des recensements effectués par ces pays pendant la décennie censitaire 70. Les éditions de 1982 et 1987 de l'Annuaire comprennent des renseignements relatifs à l'état matrimonial ventilés par âge et par sexe pour 151 pays ou régions qui procédaient à des opérations de recensement pendant la décennie censitaire des années 80.

28. Pendant les décennies censitaires 70 et 80, la plupart des pays ou régions ont utilisé pour l'état matrimonial la classification recommandée par l'Organisation des Nations Unies. Cette classification, qui fait la distinction entre les célibataires, les mariées, les veufs et les divorcés, a été utilisée par 111 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 118 pays ou régions pendant la décennie suivante. La classification de base, avec une catégorie supplémentaire pour les personnes séparées, a été utilisée par 26 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 37 pays ou régions pendant la décennie censitaire 80. La classification de base, avec une catégorie pour les personnes unies par un mariage consensuel, a été utilisée dans six pays ou régions pendant la période 1965-1974 et dans huit pays ou régions pendant la période suivante. En outre, 17 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et 16 pendant la période censitaire 80 ont tenu compte de la catégorie des "personnes séparées" et de la catégorie "personnes unies par mariage consensuel". Certains pays ou régions - 10 pendant la décennie censitaire 70 et 19 pendant la décennie censitaire 80 - ont modifié la classification de base recommandée par l'Organisation des Nations Unies en faisant figurer les personnes séparées dans la catégorie "divorcés". Comme autre variation de la classification de base, on peut citer le regroupement des personnes séparées avec les veufs et celui des divorcés avec les veufs, ainsi que le regroupement dans une seule catégorie des personnes séparées, veuves et divorcées.



29. Même si les grandes classifications des catégories d'état matrimonial retenues dans les divers recensements semblent être les mêmes, il peut en fait y avoir dans la définition de ces catégories des différences importantes qui n'ont pas été indiquées expressément. La section suivante fait apparaître l'importance de ces variations.

30. La ventilation la plus détaillée quant à l'âge que l'on ait faite dans l'Annuaire est celle qui va, par groupes d'âge de cinq ans, du groupe d'âge de 15 à 19 ans jusqu'au groupe d'âge de 70 à 74 ans, et jusqu'à 75 ans et plus. Cette classification par âge a été utilisée plus largement pendant la décennie censitaire 80 que pendant la décennie censitaire 70. Dans certains cas, on a dû s'en tenir à des groupes d'âge de 10 ans, en particulier pour les âges les plus avancés; parfois à partir d'un certain âge (entre 49 et 69 ans), tous les âges restants ont été réunis en un seul groupe. Toutefois, ces simplifications ont été plus fréquentes pendant la décennie censitaire 70 que pendant la décennie censitaire 80. Il convient de mentionner que les classifications par âge présentées dans les éditions susmentionnées de l'Annuaire démographique ne correspondent pas nécessairement à celles qui ont été effectivement utilisées par les pays mais plutôt, notamment pour le dernier groupe d'âge, à celles utilisées dans le questionnaire de l'Annuaire.

31. Pour les deux décennies censitaires, il y a eu quelques variations dans l'âge le plus faible pris en considération; néanmoins, il a été possible dans presque tous les cas de faire la distinction entre la population âgée de 15 ans et plus et celle âgée de moins de 15 ans. Dans quelques cas il n'a pas été possible de faire cette distinction entre les groupes, généralement parce que la ventilation avait commencé à un âge supérieur à 15 ans.

#### D. Problèmes de collecte et de classement

32. L'uniformité apparente des principales catégories d'état matrimonial distinguées dans les divers recensements masque non seulement d'importantes différences dans la définition de ces catégories, mais aussi, dans de nombreux cas, une absence de définition qui est hautement préjudiciable à la comparabilité internationale ainsi qu'à l'utilité des résultats pour les analyses nationales. L'absence de définitions et de classifications normalisées rend impossible toute interprétation valable des données.

33. En l'absence de définition exacte, on peut considérer que la catégorie "veufs" comprend les personnes veuves qui ne se sont pas remariées. Mais les autres catégories d'état matrimonial peuvent être interprétées de façon très différente; c'est le cas notamment a) de la catégorie des personnes vivant comme mari et femme qui ne sont pas mariées légalement ou dans les règles et b) de la catégorie des personnes séparées qui ne sont pas divorcées mais qui ne vivent pas avec leur conjoint. En outre, l'effort conscient que font certains enquêtés pour celer des faits déplaisants concernant des difficultés dans leur propre vie conjugale ou dans celle des autres peut entraîner un biais dû à la tendance à surdéclarer les personnes mariées et à sous-déclarer les personnes non mariées.

34. Dans de nombreuses parties du monde, les unions de fait sont numériquement très importantes et les enquêtés n'hésitent guère à déclarer leur état matrimonial comme entrant dans la catégorie de ces unions. Dans ces régions, il semblerait nécessaire de dénombrer séparément les personnes vivant en union de fait pour déterminer clairement l'importance de la catégorie des "célibataires"

et de la catégorie des "mariés selon les formes légales", ainsi que pour avoir un tableau réaliste de la composition de la population par état matrimonial. Si l'on n'indique pas clairement comment classer les personnes vivant en union de fait, certaines de ces personnes risquent d'être déclarées comme mariées et d'autres comme célibataires, ou même veuves ou divorcées, selon leur situation juridique avant l'union de fait, et l'interprétation des résultats peut être faussée. Même si les instructions indiquent expressément que les personnes vivant en union de fait doivent être déclarées comme mariées, ou comme célibataires, par exemple, il est probable qu'il demeurera certains doutes du fait que les instructions peuvent être mal interprétées dans un nombre important de cas. Un dénombrement distinct des personnes entrant dans cette catégorie, quand leur nombre est important, a l'avantage, non seulement de clarifier la définition des autres catégories, mais aussi de permettre une certaine souplesse en ce qui concerne les données, de manière qu'elles puissent être facilement adaptées à différents types d'analyse. Du point de vue juridique, par exemple, les personnes vivant en union de fait peuvent être rattachées aux personnes célibataires; aux fins d'analyses économiques et d'études des conditions influant sur la reproduction, toutefois, il est plus naturel d'associer ces personnes à celles qui sont mariées selon les formes légales. Aussi, un dénombrement distinct des personnes de cette catégorie dans les pays où elles sont statistiquement nombreuses permettrait, aux fins de comparaison internationale, de grouper les statistiques pour tous les pays conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies.

35. Dans les pays où la séparation légale n'est pas chose courante, il est évidemment utile, si c'est possible, d'obtenir des statistiques sur les séparations de fait pour les utiliser aux mêmes fins que les statistiques sur les personnes légalement séparées ou divorcées. Par exemple, pour l'analyse des facteurs influant sur la fécondité des mariages, ou du nombre et des caractéristiques des unités de consommation, les personnes séparées devraient être distinguées des personnes mariées et vivant ensemble. Même dans les pays où la séparation juridique est assez courante, la séparation de fait permanente ou prolongée sans base juridique peut toucher un nombre de personnes plus important. Toutefois, l'expérience acquise avec certains recensements dans lesquels les personnes légalement séparées ont été classées dans une catégorie distincte montre qu'il est difficile de les dénombrer exactement, et il risque d'être plus difficile encore d'obtenir des données fiables concernant les personnes mariées vivant séparément sans être légalement séparées.

**Tableau 2**

Données recueillies concernant l'état matrimonial, par grande région géographique,  
décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Catégories									
	Célibataires		Mariés		Veufs		Divorcés		Séparés	
	Années		Années		Années		Années		Années	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980
Afrique	23	43	23	43	23	43	23	43	9	16
Amérique du Nord	32	29	32	29	32	29	32	29	24	24
Amérique du Sud	10	11	10	11	10	11	9	10	5	7
Asie	27	30	27	30	27	30	26	29	5	6
Europe	29	22	29	24	29	22	28	22	6	3
Océanie	14	14	14	15	14	14	14	14	7	7
URSS <sup>a/</sup>	-	1	1 <sup>b/</sup>	1	-	1	-	1	-	-
Total	135	150	136	153	135	150	132	148	56	63

Sources : Tableaux 3 et 4 de l'annexe.

<sup>a/</sup> Y compris la RSS de Biélorussie et la RSS d'Ukraine.

<sup>b/</sup> Y compris d'autres catégories d'état matrimonial.

Tableau 3

Fréquence des âges minimums relevés pour les personnes questionnées sur leur état matrimonial, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Age minimum									
	4	6	8	10	11	12	13	14	15	16
<u>Décennie censitaire 70</u>										
Afrique	-	-	-	1	-	1	-	-	1	1
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	1	1	12	4	1
Amérique du Sud	-	-	-	1	-	5	-	2	1	-
Asie	-	1	-	1	1	1	-	-	4	-
Europe	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Océanie	-	-	-	1	-	-	-	1	6	1
Total	-	1	-	4	1	8	1	16	16	3
<u>Décennie censitaire 80</u>										
Afrique	1	-	-	6	-	6	-	1	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	1	-	2	-	12	3	-
Amérique du Sud	-	-	-	1	-	4	-	2	1	-
Asie	-	-	1	7	-	2	1	-	6	-
Europe	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-
Océanie	-	-	-	-	-	1	-	1	5	-
Total	1	-	1	15	-	16	1	16	16	-

Sources : Tableaux 3 et 4 de l'annexe.

**Tableau 4**

Données recueillies sur les unions de fait et sur les personnes séparées,  
par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Données recueillies sur								Distinction établie entre les personnes séparées	
	Les unions de fait		Les personnes séparées, sans précision		Les personnes séparées légalement seulement		Les personnes séparées de fait seulement		légalement et les personnes séparées de fait	
	Années		Années		Années		Années		Années	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980
Afrique	3	7	6	14	2	1	1	-	-	1
Amérique du Nord	13	10	6	9	16	13	-	-	2	2
Amérique du Sud	8	8	2	4	2	1	-	-	1	2
Asie	1	2	4	5	1	1	-	-	-	-
Europe	1	1	1	1	5	2	-	0	-	-
Océanie	3	4	6	6	1	-	-	1	-	-
Total	29	32	25	39	27	18	1	1	3	5

Sources : Tableaux 3 et 4 de l'annexe.

### III. FECONDITE

#### A. Utilisation des données concernant la fécondité

1. Les statistiques sur la fécondité sont indispensables pour étudier les perspectives d'accroissement de la population d'un pays, l'évolution probable de la structure par âge de ce pays et les effets éventuels sur l'accroissement de la population des changements économiques et sociaux, des mesures concernant la santé publique et d'autres facteurs. Lorsqu'on connaît la fécondité des différents groupes de la population, déterminés d'après l'appartenance confessionnelle, le niveau d'instruction, la profession et l'origine ethnique, il est possible de projeter l'évolution de la composition de la population. L'étude de la fécondité des différents groupes montre aussi les conditions qui influent sur la fécondité. Il importe de disposer de données sur la fécondité dans de nombreux domaines, notamment la sociologie, l'anthropologie, la génétique, la médecine et l'économie, et ces données sont indispensables pour l'évaluation des programmes de planification de la famille et des pratiques d'espacement des naissances, ainsi que pour l'étude de la compatibilité des rôles, en particulier pour les femmes qui travaillent.

2. Les données fournies par les recensements forment la base de la plupart des mesures de la fécondité. Ainsi, on établit le taux brut de natalité, le taux de fécondité par âge, le taux de fécondité par parité, l'indice synthétique de fécondité et le taux de fécondité des femmes en âge de procréer en rapportant le nombre des naissances dans un groupe de population donné au nombre total d'individus dans ce groupe. Il est évident que les chiffres les plus utiles pour établir les caractéristiques de fécondité sont ceux qui sont tirés des ventilations de la population par âge, sexe et autres caractéristiques; ces chiffres sont utilisés soit directement, soit pour évaluer la population intercensitaire.

3. Outre leur utilité pour les statistiques de l'état civil, les recensements ou les enquêtes démographiques fournissent des données sur la fécondité qui peuvent être utilisées indépendamment pour compléter utilement et même remplacer ces statistiques dans les cas où l'enregistrement des naissances est incomplet ou inexistant. Une de ces applications est l'utilisation de techniques indirectes d'estimation pour le calcul des niveaux de fécondité lorsque les réponses des enquêtés sont de mauvaise qualité et que les statistiques de l'état civil sont peu fiables ou inexistantes. Les statistiques de l'état civil font apparaître la fécondité d'une population pendant une période de temps déterminée, généralement un mois ou une année, alors que les données censitaires peuvent montrer l'effet net de schémas de fécondité données sur une plus longue période. Le registre des naissances donne généralement des renseignements sur certaines caractéristiques des parents des enfants nés pendant la période considérée, tandis que les recensements peuvent fournir des données sur les caractéristiques non seulement de toutes les femmes ou de tous les hommes recensés qui ont eu des enfants, mais aussi, et c'est également important, de tous ceux qui n'ont jamais eu d'enfants.

4. Dans les recensements, on recueille des renseignements qui ne sont pas destinés à rendre compte de la fécondité, mais qui peuvent être utilisés à cette fin, comme par exemple des données sur l'activité économique et l'éducation. En outre, certains renseignements supplémentaires peuvent être recueillis lors des recensements précisément pour être utilisés en association avec des données se rapportant à la fécondité. Ces renseignements - en particulier les données sur

la durée du mariage actuel, du dernier mariage et de tous les mariages des femmes et des hommes, ainsi que sur les âges auxquels ces mariages ont été contractés - peuvent rendre beaucoup plus éloquentes les données concernant la fécondité. Si, par exemple, une femme âgée de 45 ans déclare qu'elle a eu deux enfants nés vivants, sa déclaration donne une idée différente de sa fécondité selon que, par exemple, a) elle s'est mariée à l'âge de 29 ans et a été mariée pendant 16 ans; b) elle s'est mariée à 20 ans mais est veuve depuis l'âge de 25 ans ou c) elle s'est mariée à l'âge de 35 ans et a été mariée pendant 10 ans.

5. Malgré l'utilité de statistiques détaillées sur la fécondité ou la durée du mariage, il n'est généralement pas recommandé aux pays qui ont des ressources limitées ou peu d'expérience des recensements d'essayer de recueillir systématiquement de telles données dans un recensement général de la population. Il est plutôt recommandé de recueillir certains des renseignements de façon ponctuelle au moyen d'enquêtes spéciales. De cette manière, comme on peut consacrer plus de temps à chaque interrogatoire, on peut obtenir des données plus exactes. En utilisant, lorsqu'on le juge opportun, des enquêteurs et surtout des enquêteuses spécialement formés, on peut obtenir une meilleure coopération de la part des enquêtés.

1. Statistiques de la fécondité élaborées à partir des renseignements fournis par un recensement général

6. Une manière d'utiliser les données des recensements pour l'étude de la fécondité est d'établir les rapports des jeunes enfants recensés à la population en âge de procréer. Le rapport le plus couramment utilisé est celui des enfants de moins de 5 ans aux femmes âgées de 15 à 49 ans. Aucune ventilation spéciale n'est requise puisque les ventilations normales de la population par sexe et par groupe d'âge fournissent généralement les matériaux nécessaires pour calculer ces rapports pour l'ensemble d'un pays et pour certaines subdivisions géographiques.

7. Certains renseignements sur la fécondité peuvent également être tirés des statistiques sur la composition des ménages, qui indiquent le nombre de jeunes enfants dans chaque ménage.

2. Renseignements sur la fécondité spécialement demandés dans le recensement ou des enquêtes

8. Des renseignements spécialement destinés à permettre l'étude de la fréquence des naissances peuvent revêtir la forme a) de ventilations spéciales fondées sur l'analyse de la composition des ménages ou b) de données sur le nombre d'enfants nés vivants dans les 12 mois qui ont précédé le recensement. Ces deux formes de renseignements ont des utilisations différentes et exigent des questions et une exploitation différentes.

a) Ventilation fondée sur la composition des ménages

9. Ce type de ventilation fournit les moyens d'analyser les rapports enfants/adultes en âge de procréer dans divers secteurs de la population, tels que les groupes classés selon la situation géographique, le niveau d'instruction ou l'origine ethnique, et peut être établi après examen des déclarations concernant les enfants ayant moins d'un âge spécifié - par exemple 5 ans - recensés dans chaque ménage et concernant les individus en âge de procréer recensés dans le même ménage. L'emploi d'un questionnaire de ménage simplifié le

travail. On associe les enfants aux parents en se fondant sur les relations indiquées dans le questionnaire ou sur d'autres indicateurs disponibles tels que l'identité des noms de famille et l'ordre adopté dans la déclaration. La ventilation montre, pour chaque catégorie de la population adulte dont la fécondité est étudiée - tout groupe classé, par exemple, selon l'emplacement géographique, le niveau d'instruction ou l'origine ethnique - à la fois a) la distribution des adultes selon l'âge et généralement selon certaines catégories d'état matrimonial et b) le nombre d'enfants n'ayant pas atteint un âge déterminé qui sont présumés être la progéniture de ces adultes. En calculant des rapports nombre d'enfants/nombre de personnes en âge de procréer, on peut obtenir diverses mesures de fécondité à partir d'une telle ventilation. On peut notamment calculer le rapport entre les mères et leurs enfants recensés dans le même ménage. En outre, on peut utiliser les renseignements concernant le nombre d'enfants dans chaque ménage pour établir une liste des naissances dans le ménage, qui à son tour, peut servir pour l'étude de pratiques telles que l'espacement des naissances.

10. Les rapports entre le nombre d'enfants et le nombre de membres de la population en âge d'être des parents peuvent remplacer les rapports entre le nombre des naissances et le nombre des membres de la population, c'est-à-dire les taux de natalité au sens courant. Les recensements montrent que les rapports entre le nombre des jeunes enfants et celui des femmes âgées de 15 à 49 ans ne sont guère utilisés pour étudier la fécondité si les registres des naissances donnent des renseignements assez complets car en raison des effets de la mortalité infantile et d'autres facteurs, le nombre des enfants recensés ne correspond pas exactement au nombre des naissances. Les ventilations décrites plus haut, en fournissant le nombre des jeunes enfants recensés avec des personnes de différents âges, permettent de calculer les rapports enfants/adultes pour différents groupes d'âge. Ces ventilations sont particulièrement intéressantes pour les pays où ni l'âge de la mère ni celui du père ne sont déclarés au moment de l'enregistrement d'une naissance.

b) Ventilation du nombre d'enfants nés vivants

11. Les données concernant le nombre d'enfants nés vivants fournissent des renseignements beaucoup plus exacts que les ventilations fondées sur la composition des ménages et sont particulièrement utiles dans les pays où l'enregistrement des naissances est inexistant ou trop incomplet pour permettre d'établir des statistiques. Ces données permettent de connaître non seulement la fécondité passée de régions où le registre des naissances ou bien n'est tenu de façon satisfaisante que depuis peu de temps, ou bien ne fournit pas d'indications sur des points aussi importants que l'âge au premier mariage, l'âge des parents, la durée du mariage, et le rang de naissance, mais aussi la fécondité totale des individus ou des mariages jusqu'à la date du recensement telle qu'elle s'exprime, par exemple, par le nombre moyen de naissances, la proportion des inféconds et la répartition des familles selon le nombre de naissances. La fécondité totale, qui ne peut être estimée qu'avec difficulté et incertitude à partir du registre des naissances, et encore dans des circonstances particulièrement favorables, ne peut pas être calculée à partir des autres types de ventilation susmentionnés.

12. Afin d'obtenir des enquêtés des renseignements plus exacts, on peut diviser en trois parties la question concernant le nombre des enfants nés vivants de femmes en âge de procréer jusqu'à la date du recensement ou de l'enquête et la poser comme suit : "Combien de vos enfants qui sont nés vivants 1) sont toujours



vivants et vivent avec vous? 2) sont toujours vivants mais vivent ailleurs, c'est-à-dire dans un autre ménage? 3) sont décédés?". Cette question en trois parties peut aussi être posée séparément aux hommes et aux femmes. Les données sont généralement ventilées par groupes d'âge quinquennaux pour les femmes; parfois, si les renseignements nécessaires sont disponibles, elles peuvent être ventilées par période quinquennale de durée du mariage pour les différents groupes de mariages. Les renseignements concernant la durée du mariage devraient toutefois être recueillis de telle manière qu'ils ne se rapportent qu'au premier mariage et non aux mariages ultérieurs.

13. On peut aussi recueillir des données sur le nombre d'enfants nés vivants dans les 12 mois précédant le recensement. Ces données servent à estimer les taux de fécondité actuels, en particulier pour compléter les statistiques de l'état civil ou pour les remplacer dans les cas où le registre des naissances est complet ou peu satisfaisant. Les taux de fécondité par groupes d'âge quinquennaux obtenus à partir du nombre total des naissances chez les femmes en âge de procréer pendant la période de 12 mois précédant le recensement permettent d'obtenir l'indice synthétique de fécondité pour une période donnée. Les taux de fécondité actuels sont utilisés conjointement avec des renseignements obtenus sur le total des enfants nés au moyen de techniques indirectes d'estimation pour corriger et déterminer les niveaux de fécondité. Lorsqu'on dispose de renseignements sur la fécondité actuelle, il est possible de faire des recoupements efficaces et de comparer les taux de fécondité actuels avec les parités moyennes.

14. Théoriquement, beaucoup de mesures de la fécondité, y compris les taux de reproduction de la population masculine et de la population féminine peuvent être calculés à partir des données censitaires. Mais normalement on ne le fait pas à cause de la difficulté, sinon de l'impossibilité, qu'il y a de recueillir des données sur la fécondité masculine. Poser des questions concernant la fécondité aux hommes et aux femmes en même temps pourrait susciter beaucoup de confusion et la collecte des renseignements serait trop onéreuse. En outre, il est extrêmement difficile de déterminer l'âge de procréation pour les hommes.

#### B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

15. Le document intitulé Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) contient les suggestions ci-après.

##### 1. Définitions et classification

###### a) Recommandations générales

16. Le groupe de population pour lequel des données sont recueillies sur chacun des sujets de la présente section devrait être celui des femmes âgées de 15 ans et plus ou des sous-catégories particulières de ce groupe, sauf dans certains pays où il peut être approprié, au cours de l'étude des naissances vivantes survenues dans les 12 mois précédant le recensement, d'abaisser de plusieurs années la limite d'âge inférieure. Il est vivement recommandé de tout mettre en oeuvre pour recueillir tous les renseignements directement auprès des femmes intéressées, car il y est probable qu'elles se souviennent mieux que tout autre membre du ménage de ce qu'elles ont vécu.

17. Pour que les données recueillies soient fiables, il faudra peut-être pour certains sujets poser une série de questions approfondies qui, en raison du temps qu'elles exigent et de leur complexité, conviennent davantage à des enquêtes par sondage qu'à des recensements. Si un sujet requiert un questionnaire qui allongerait indûment le temps nécessaire pour obtenir les renseignements recherchés, les données ne devraient être recueillies qu'auprès d'un échantillon des femmes visées ou les questions ne devraient pas être posées du tout lors du recensement. Il importe que l'échantillon soit choisi de telle manière que toutes les données soient recueillies auprès des mêmes femmes ou d'un sous-échantillon desdites femmes, de façon qu'elles puissent faire l'objet d'une classification croisée dans des tableaux appropriés et être utilisées ensemble aux fins d'analyse.

18. Les tableaux basés directement sur les réponses aux questions relatives aux sujets étudiés donneront fréquemment une image inexacte des niveaux et des structures de la fécondité à cause des différents types d'erreurs qui peuvent, en l'occurrence, fausser les données. C'est pourquoi il faut souvent recourir à une ou plusieurs procédures pour établir les estimations relatives à la fécondité tirées de ces données. Les insuffisances des données recueillies et des estimations pour lesquelles elles ont servi de base doivent être bien précisées dans les rapports sur les recensements. Etant donné que certaines procédures d'estimation ne sont utilisables que dans certains cas et que certaines méthodes de collecte et d'exploitation des données en sont toujours au stade de la mise au point, il importe que les responsables de la planification des recensements consultent des sources de renseignements détaillés sur les méthodes de collecte et d'utilisation des données, ainsi que sur les limites des procédures d'estimation possibles.

b) Enfants nés vivants

19. Les données sur la descendance finale, ou le nombre d'enfants nés vivants, devraient inclure, à l'exclusion des décès intra-utérins, tous les enfants nés vivants pendant la vie de la femme concernée, jusqu'à la date du recensement. Le nombre enregistré devrait comprendre tous les enfants nés vivants, indépendamment du point de savoir a) s'ils sont nés dans le mariage ou hors mariage, b) s'ils sont nés du mariage actuel ou d'un mariage antérieur ou d'une union de fait, c) s'ils sont vivants ou décédés au moment du recensement, et d) où ils vivent.

20. Les données sur le nombre total d'enfants nés vivants devraient de préférence être recueillies pour toutes les femmes de 15 ans et plus, quel que soit leur état matrimonial. S'il n'est pas possible d'obtenir ces renseignements pour les femmes célibataires, il faudra les recueillir au moins pour toutes les femmes de 15 ans et plus qui sont veuves, divorcées, séparées et mariées (y compris les femmes vivant en union consensuelle). Le groupe de femmes pour lequel on a recueilli des données devra être clairement indiqué dans les rapports sur le recensement.

21. Parfois, il peut être souhaitable d'obtenir les renseignements recherchés en posant des questions distinctes concernant a) les enfants nés vivants et vivant dans le ménage; b) les enfants nés vivants et vivant ailleurs; et c) les enfants nés vivants mais maintenant décédés. Si les ressources le permettent, ces trois questions peuvent être posées séparément au sujet des enfants de chaque sexe, pour accroître la fiabilité des données recueillies et pour qu'elles se prêtent mieux à des analyses ultérieures. Pour déterminer le degré de détail à

rechercher, les pays doivent se fonder sur leur propre expérience en matière de recensement ou d'enquêtes démographiques, leurs priorités actuelles en ce qui concerne la collecte des données et les ressources qu'ils peuvent consacrer au recensement, car l'amélioration de la qualité des données obtenues, grâce à un questionnaire plus détaillé risque de varier d'un pays à l'autre.

22. Pour faciliter l'identification de la mère naturelle de chaque enfant de moins de 15 ans d'un ménage, on peut demander dans le questionnaire à chaque femme qui déclare un ou plusieurs de ses enfants comme nés vivants et vivant dans le ménage d'identifier ces enfants. Les données recueillies sont utilisées dans la méthode d'estimation de la fécondité basée sur le nombre d'enfants dont la mère est vivante.

c) Enfants nés vivants pendant les 12 mois précédant le recensement

23. Par "enfants nés vivants pendant les 12 mois précédant le recensement" (fécondité actuelle) on entend le nombre total d'enfants nés vivants de la femme recensée pendant les 12 mois qui ont précédé le recensement.

24. Etant donné les erreurs et les omissions qui faussent souvent les déclarations relatives aux enfants nés vivants au cours d'une période de 12 mois écoulés, on ne peut obtenir d'estimation fiable qu'en combinant ce sujet avec un ou plusieurs autres. Il est donc préférable d'étudier ce sujet dans une enquête par sondage que dans un recensement; mais il se peut qu'il doive être inscrit dans le recensement s'il n'existe pas de possibilités de réunir les données pertinentes au cours d'une enquête distincte.

25. Les renseignements concernant les enfants nés vivants pendant les 12 mois précédant le recensement doivent être obtenus auprès des femmes de toutes les catégories (échantillons et nombre total) pour lesquelles des données sur les enfants nés vivants sont recueillies, à l'exclusion des femmes qui ont dépassé l'âge de procréation. Mais même si l'on étudie la fécondité totale de toutes les femmes appartenant aux catégories d'état matrimonial pertinentes, il faut envisager sérieusement de limiter l'étude de la fécondité actuelle à un échantillon de ce groupe de femmes.

26. Dans les pays où le nombre d'enfants nés de mères de moins de 15 ans présente un intérêt statistique, on peut abaisser l'âge limite pour l'étude de la fécondité actuelle afin d'inclure certains groupes d'âge plus jeunes. Mais dans toute analyse ultérieure utilisant à la fois les données relatives à la fécondité actuelle et à la descendance finale, il faudra tenir compte du fait que les données portant sur la fécondité actuelle comprennent un certain nombre de mères et de naissances qui ne sont pas comprises dans les données sur la descendance finale.

27. Pour obtenir des données sur les naissances survenues au cours de la période de 12 mois précédant le recensement, on peut demander directement le nombre total d'enfants nés vivants au cours de cette période, soit demander le mois et l'année de naissance du dernier enfant né de la femme recensée. Il semble que le nombre d'omissions soit peut-être moindre si l'on demande la date de naissance du dernier enfant né vivant car une réponse doit ainsi être fournie pour chaque femme qui aurait eu au moins un enfant né vivant au cours de sa vie. Dans Asian and Pacific Recommendations for the 1980 Population and Housing Censuses (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 1978), il

est recommandé de mettre au point des procédures permettant aux recenseurs de comparer leurs renseignements avec ceux concernant la population d'âge zéro figurant dans l'annexe.

d) Age au mariage

28. L'âge au mariage est l'âge de la femme, en années révolues, au moment où le mariage a eu lieu. Si on le juge utile, les unions de fait doivent être comprises parmi les mariages.

29. Lorsque des mariages contractuels ont lieu à un âge précoce, les données pertinentes concernent l'âge de la femme au moment où les époux ont commencé à vivre ensemble, non son âge au mariage. En outre, les pays où la fécondité est étudiée selon tous les "types d'union", et non selon l'état matrimonial proprement dit, doivent recueillir les données pertinentes selon cette caractéristique, et non selon l'état matrimonial.

30. On peut obtenir des renseignements sur l'âge au mariage soit en posant directement la question, soit en demandant la date du mariage et en calculant l'âge au mariage au moment du dépouillement. On peut également obtenir l'âge au mariage en posant une question directe sur l'âge assortie d'une question directe sur la durée du mariage.

31. Aux fins du recensement, l'étude de l'âge au mariage doit porter seulement a) sur les femmes mariées pour la première fois et b) sur les femmes veuves, divorcées ou séparées n'ayant été mariées qu'une fois. Si on limite l'enquête aux femmes qui n'ont été mariées qu'une fois, il faut poser une question supplémentaire à toutes celles qui ont été mariées, afin de déterminer si elles ont été mariées plusieurs fois. Si les renseignements relatifs aux enfants nés vivants ne sont recueillis que pour un échantillon de femmes, les données relatives à l'âge au mariage doivent être recueillies pour les femmes de cet échantillon qui n'ont été mariées qu'une fois. Toutefois, dans les recommandations de la CESAP, il est indiqué que pour les femmes qui ont été mariées plusieurs fois, il faut demander l'âge au premier mariage. D'autre part, la Commission économique pour l'Europe (CEE) indique que, dans le cas des femmes qui ont été mariées plus d'une fois, il peut être utile d'obtenir des renseignements sur les dates du premier mariage et du mariage actuel 1/.

e) Durée du mariage

32. La durée du mariage est l'intervalle, exprimé en années révolues, qui s'est écoulé entre la date du mariage et la date du recensement ou la date de la dissolution du mariage, si celle-ci est intervenue avant le recensement. Dans le cas où cela semble indiqué, les unions de fait doivent être comprises dans les mariages.

33. De même que pour l'âge au mariage, dans les pays où cela semble approprié, il faut tenir compte, dans l'étude de la durée du mariage, des situations relatives aux mariages contractuels et aux unions de tous types.

34. On peut obtenir des renseignements sur la durée du mariage soit en posant directement une question sur le nombre d'années de vie conjugale, soit en demandant la date du mariage et, le cas échéant, celle de la dissolution du

mariage, puis en calculant la durée du mariage au moment du dépouillement des données.

35. Aux fins du recensement, l'étude de la durée du mariage ne doit concerner que a) les femmes mariées pour la première fois et b) les femmes veuves, divorcées ou séparées qui n'ont été mariées qu'une fois. Si les renseignements relatifs à l'âge au mariage ne sont demandés que pour un échantillon de femmes, l'étude de la durée du mariage doit porter sur le même échantillon. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) recommande toutefois que pour une personne mariée plus d'une fois, l'on calcule la durée totale en demandant spécifiquement les dates auxquelles les différents mariages ont été contractés et ont été dissous, de manière à exclure les périodes pendant lesquelles la personne a vécu seule 2/.

### C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984

#### 1. Questions posées

##### a) Généralités

36. Au cours de la décennie censitaire 70, 59 pays ou régions ont recueilli des données sur la fréquence et/ou la durée du mariage et, pendant la décennie censitaire 80, 58 pays ou régions ont recueilli de telles données (tableaux 5 a) et 5 b) de l'annexe). En outre, pendant chaque décennie censitaire, environ 120 pays ou régions ont étudié le sujet de la fécondité, en particulier en ce qui concerne le nombre d'enfants nés vivants (tableaux 6 a) et 6 b) de l'annexe). Cinquante-huit pays ont recueilli des données sur la nuptialité et la fécondité pendant la décennie censitaire 70 et 57 pendant la décennie censitaire 80. La ventilation par grande région géographique est donnée au tableau 5.

37. Bien qu'elles soient généralement destinées à déterminer la durée du mariage, les données recueillies sur la nuptialité ont porté sur divers sujets, tels que l'année du mariage, l'âge au mariage et le nombre de mariages, tandis que celles portant sur la fécondité concernaient essentiellement le nombre d'enfants nés vivants. Le nombre de pays ou de régions, dans les grandes régions géographiques, qui ont recueilli des données sur la fécondité et/ou la nuptialité, est indiqué au tableau 5 et le nombre de ceux qui ont recueilli des données sur les différents sujets relevant de la nuptialité est indiqué au tableau 6.

##### b) Nuptialité

###### i) Types de données recueillies

38. Comme il est indiqué au tableau 6 et aux tableaux 5 a) et 5 b) de l'annexe, on a recueilli quatre grands types de données.

39. L'âge au mariage a été étudié dans huit pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 22 pendant la décennie censitaire 80. La plupart des pays ou régions qui ont inclus cet élément dans leurs questionnaires se trouvaient en Asie. Dans tous les cas à l'exception d'un seul, la question portait sur l'âge au premier mariage. Pendant la décennie censitaire 70, un pays a associé la question relative à l'âge au premier mariage à celles relatives à la durée totale

du mariage et à la durée du mariage actuel ou du dernier mariage. Lors des recensements des années 80, cinq pays ou régions qui ont demandé l'âge au premier mariage ont également étudié la durée totale du mariage; un autre pays qui a demandé l'âge au premier mariage a également étudié la durée du mariage actuel ou du dernier mariage; un autre encore a demandé l'année du premier mariage ainsi que l'âge lors de ce premier mariage.

40. Des données sur la durée du mariage ont été recueillies dans 31 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 23 pendant la décennie censitaire suivante. La plupart de ces pays ou régions étaient situés en Amérique du Nord. Les données recueillies ou bien portaient sur la totalité de la vie conjugale, c'est-à-dire sur toutes les années de mariage mises ensemble, ou bien ne concernaient que a) le mariage actuel pour les personnes mariées à la date du recensement et b) le dernier mariage pour les personnes veuves, divorcées et séparées. Lors des deux décennies censitaires, la plupart des pays ou régions qui ont étudié la durée du mariage ont demandé la durée du mariage actuel ou du dernier mariage.

41. L'année du mariage a été étudiée, essentiellement en Europe, par 27 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 18 pays ou régions pendant la décennie censitaire 80. La question relative à ce sujet portait essentiellement sur l'année du mariage actuel ou du mariage précédent, encore que, dans certains cas, on ait demandé également l'année du premier mariage aux personnes qui avaient été mariées plus d'une fois. Dans un pays, la question relative à l'année du mariage a été associée à des questions relatives à la durée totale de la vie conjugale et à la durée du mariage actuel ou du mariage précédent; dans un autre pays, à une question relative à la durée du mariage actuel ou du mariage précédent.

42. Des renseignements sur le nombre de mariages, ou l'ordre des mariages, ont été demandés dans 25 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 24 pays ou régions pendant la décennie censitaire 80. Pendant la première décennie censitaire, le sujet a surtout été étudié en Europe et pendant la décennie censitaire suivante, surtout en Europe et en Asie. La question du nombre de mariages a presque toujours été associée à l'étude d'un autre élément, par exemple a) l'année du mariage, dans 19 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 12 pendant la décennie censitaire 80; et b) la durée du mariage, dans cinq pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans trois pendant la décennie censitaire 80.

ii) Population auprès de laquelle des données concernant la nuptialité ont été recueillies

43. Comme le montrent les tableaux 5 a) et 5 b) de l'annexe, les groupes de population auprès desquels des données sur la nuptialité ont été recueillies ont été très divers. Dans 24 pays ou régions représentatifs des recensements effectués dans les années 70 et dans 17 représentatifs de ceux des années 80, des questions ont été posées à tous les hommes et à toutes les femmes "non célibataires", mais dans la majorité des cas seules les femmes mariées ou ayant été mariées ont été dénombrées. Parfois, les renseignements ont été recueillis auprès de femmes non célibataires d'âge spécifié, mais d'autres fois aucune limite d'âge n'a été fixée. Les autres catégories auxquelles ont été posées des questions concernant leur vie conjugale ont été les femmes mariées seulement (dans certains cas celles-ci comprenaient les femmes mariées de facto); toutes

les femmes; les femmes appartenant à des groupes d'âge spécifiés; tous les individus recensés; les individus appartenant à des groupes d'âge spécifiés.

44. C'est généralement la sorte de données que l'on cherchait à recueillir qui a déterminé la population à laquelle s'adressaient les questions; par exemple, des données sur la durée totale de la vie conjugale ont été recueillies auprès des femmes non célibataires et non pas seulement auprès des femmes mariées à la date du recensement.

c) Fécondité

i) Type de données recueillies

45. Les données recueillies concernant la fécondité ont été essentiellement de deux types : celles concernant le nombre d'enfants nés vivants, et celles concernant la date de naissance ou l'âge de la mère à la naissance de son dernier enfant ou de son premier enfant (tableau 7 et tableaux 6 a) et 6 b) de l'annexe). Les données recueillies au cours de l'étude de l'un et l'autre élément ont été recueillies par 48 pays ou régions qui ont procédé à des recensements entre 1965 et 1974 et par 58 pays ou régions qui ont effectué des recensements entre 1975 et 1984. Des données concernant le nombre d'enfants nés vivants seulement ont été recueillies par 70 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 67 pays ou régions pendant la décennie censitaire 80.

46. Des renseignements concernant le nombre d'enfants nés vivants ont été demandés par 116 pays ou régions au cours des recensements effectués entre 1965 et 1974 et par 124 pays ou régions pendant la période censitaire 1975-1984. Dans 70 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 97 pays ou régions pendant la décennie censitaire 80, on s'est généralement borné, dans la question sur ce sujet, à demander le nombre d'enfants nés vivants jusqu'à la date du recensement. Les questionnaires de cinq pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et de trois pendant la décennie censitaire 80 ne demandaient que le nombre d'enfants nés vivants pendant le mariage actuel ou le mariage précédent. Seulement sept pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et seulement deux pendant la décennie censitaire 80 ont demandé le nombre d'enfants nés vivants tant jusqu'au recensement que pendant le mariage actuel ou le mariage précédent.

47. Dans certains pays ou régions, on a demandé le nombre d'enfants nés vivants pendant les 12 mois précédant le recensement. Des données à ce sujet ont été demandées par 36 pays ou régions, essentiellement en Amérique du Nord et en Afrique, pendant la décennie censitaire 70 et par 52 pays ou régions, essentiellement en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie, pendant la décennie censitaire 80. Les renseignements recueillis ont été combinés, sauf dans quatre cas, avec ceux concernant le nombre d'enfants nés vivants, soit jusqu'à la date du recensement, soit au cours du mariage actuel ou du mariage précédent. Dans un pays, la période de référence pour la question était un an et demi.

48. Dans le cas où l'on a demandé la date de naissance ou l'âge de la mère à la naissance de son dernier ou de son premier enfant, les réponses ont toujours été recueillies en même temps que celles concernant le nombre d'enfants nés vivants a) jusqu'à la date du recensement, b) pendant le mariage actuel ou le mariage précédent ou c) au cours des 12 mois précédant le recensement. Des données concernant la date de naissance du dernier enfant ont parfois été demandées soit,



au lieu de données concernant le nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 mois écoulés, soit pour contrôler la qualité des données quand les réponses à la question concernant ce dernier élément avaient été jugées peu satisfaisantes.

49. Comme l'indiquent les notes aux tableaux 6 a) et 6 b) de l'annexe, il y a eu certaines variations entre les questions qui ont été posées pour recueillir des données concernant la naissance du dernier enfant ou du premier enfant. Dans certains pays ou régions, on a demandé la date de naissance de chaque enfant; un pays a demandé la date de naissance des trois premiers enfants; un autre, la date de naissance des quatre premiers enfants; d'autres, la date de naissance des six premiers enfants; un autre encore a demandé la date de naissance de tous les enfants du mariage actuel. Dans un cas, la question relative au dernier enfant demandait le nombre d'années qui s'étaient écoulées depuis sa naissance.

iii) Population auprès de laquelle des données concernant la fécondité ont été recueillies

50. Comme dans le cas des données sur la nuptialité, la population auprès de laquelle ont été recueillies des données concernant la fécondité n'a pas été la même dans les différents pays.

51. Pendant la décennie censitaire 70, 72 pays ou régions ont recueilli des renseignements sur la fécondité auprès de toutes les femmes, quel qu'ait été leur état matrimonial, appartenant à des groupes d'âge spécifiés (tableau 6 a) de l'annexe); dans la majorité des cas, on a posé des questions relatives à la fécondité à toutes les femmes âgées de 14 ou 15 ans et plus, quel qu'ait été leur état matrimonial. Des données concernant la fécondité ont été recueillies auprès des femmes non célibataires dans 33 pays ou régions, seulement et, dans la plupart des cas, aucune restriction quant à l'âge n'était faite; toutefois, dans neuf pays ou régions, une limite d'âge inférieure, une limite d'âge supérieure ou une fourchette d'âges a été fixée pour la population visée. Dans neuf pays ou régions, les données ont été recueillies auprès des femmes mariées seulement, avec ou sans restriction quant à l'âge; dans deux de ces neuf pays, les données ont été recueillies auprès des femmes mariées et des veuves exclusivement; et dans sept pays ou régions, auprès de toutes les femmes, quels qu'aient été leur état matrimonial et leur âge.

52. Dans trois cas, le groupe de population auprès duquel ont été recueillies des données concernant les naissances survenues pendant les 12 mois précédant le recensement était différent de celui auquel avaient été posées des questions concernant d'autres éléments relatifs à la fécondité. Dans ces trois cas on n'a posé de question concernant les naissances au cours des 12 derniers mois qu'aux femmes en âge de procréer (15-49 ans).

53. Pendant la décennie censitaire 80, dans 85 pays ou régions, on a posé des questions concernant la fécondité à toutes les femmes, quel que soit leur état matrimonial, appartenant à des catégories pour lesquelles avaient été spécifiées des limites d'âges inférieures allant de 10 à 16 ans, et, dans un cas, une limite d'âge supérieure de 64 ans (tableau 6 b) de l'annexe). Dans 14 de ces 86 pays ou régions, toutefois, l'étude n'a porté que sur les femmes âgées de 14 ans et plus qui ne fréquentaient pas l'école à plein temps. Dans 27 pays ou régions, des questions relatives à la fécondité ont été posées uniquement aux femmes non célibataires. Sur ces 27 pays ou régions, un s'est borné à poser des questions aux femmes non célibataires âgées de 10 ans et plus; un, aux femmes non



célibataires âgées de 12 ans et plus; un, aux femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus; un, aux femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans; un, aux femmes non célibataires âgées de moins de 55 ans; un, aux femmes non célibataires âgées de 15 à 54 ans; et un aux femmes non célibataires âgées de 18 à 64 ans. Six pays ou régions ont recueilli des données en étudiant seulement les femmes mariées. Dans un de ces six pays, on n'a interrogé que les femmes mariées âgées de 10 ans et plus; dans un autre, que les femmes mariées âgées de 15 ans et plus; et dans deux des six pays, on a posé de question concernant la fécondité qu'aux femmes nées en 1916 ou ultérieurement; dans six autres pays ou régions, on n'a posé des questions concernant la fécondité à toutes les femmes, quels que soient leur état matrimonial et leur âge.

54. Comme pendant la décennie censitaire précédente, il y a eu des cas où la population à laquelle a été posée la question relative aux naissances pendant les 12 mois précédant le recensement a différé de celle à laquelle ont été posées les autres questions relatives à la fécondité. Dans deux pays ou régions, les renseignements sur la fécondité pendant les 12 mois précédant la date du recensement ont été recueillis auprès des femmes âgées de 15 à 49 ans; dans un pays, auprès des femmes mariées seulement; et dans un autre, auprès des femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans.

d) Les questions posées et la population de référence

55. Les combinaisons de sujets concernant la vie conjugale et la fécondité qui figuraient dans les questionnaires des pays qui ont procédé à des recensements ont été trop diverses pour être présentées ici. En général, pas plus de deux pays ou régions n'ont employé la même combinaison de questions, sauf en Amérique du Nord, et, dans une certaine mesure, en Europe. Les combinaisons faisaient apparaître les différences plutôt que les similitudes existant entre les pays ou régions; néanmoins, on a relevé, dans chaque continent une tendance à poser les mêmes questions. Pratiquement tous les pays ou régions ont posé une question concernant le nombre d'enfants nés jusqu'à la date du recensement. Mais les questionnaires pour les pays et les régions de chaque continent contenaient des sujets supplémentaires qui leur étaient communs, comme le montre le tableau 8.

56. Les combinaisons de sujets les plus étudiés ont changé entre les deux décennies censitaires, sauf en Afrique et en Amérique du Nord. En outre, des 94 pays ou régions qui ont étudié la fécondité et/ou la vie conjugale pendant les décennies censitaires 70 et 80, 57 seulement ont étudié la même combinaison de sujets pendant les deux décennies (tableau 8).

57. Pendant la décennie censitaire 70, 22 pays ou régions ont utilisé la même population de référence pour des questions sur la fécondité et la vie conjugale, et pendant la décennie censitaire suivante, 18 pays ou régions ont utilisé la même population de référence (tableau 9). Parmi les pays ou régions qui ont effectué un recensement pendant les décennies censitaires 70 et 80, 46 ont utilisé la même population de référence pendant les deux décennies pour les questions relatives à la fécondité, et 22 ont utilisé la même population de référence pendant les deux décennies pour les questions relatives à la vie conjugale.

## 2. Tableaux

58. Les statistiques concernant la population féminine âgée de 15 ans et plus, classée selon le nombre d'enfants déclarés nés vivants, ont été présentées dans l'Annuaire démographique 1975 pour 81 pays ou régions où des recensements avaient été effectués entre 1965 et 1974, et dans les éditions de 1981 et de 1986 de cet ouvrage pour 77 pays ou régions où des recensements avaient été effectués entre 1975 et 1984. La répartition de ces pays ou régions par continent ou grandes régions géographiques pour la période 1965-1974 était la suivante : Afrique, 10; Asie, 15; Europe, 14; Amérique du Nord, 17; Océanie, 16; et Amérique du Sud, 9. Pour la période 1975-1984, la répartition était la suivante : Afrique, 9; Asie, 15; Europe, 8; Amérique du Nord, 22; Océanie, 13; et Amérique du Sud, 10.

59. Pour ce qui est du taux de fécondité, par âge, la population féminine ventilée a été en général répartie en groupes quinquennaux, avec une limite d'âge inférieure de 15 ans. Dans quelques cas on a pris comme limite d'âge un âge inférieur à 15 ans, et dans un cas on a choisi un âge supérieur à 15 ans. Dans la plupart des pays ou des régions, le dernier groupe d'âge retenu était 75 ans et plus (28), 50 ans et plus (20) ou 60 ans et plus (10) pour la décennie censitaire 70, et 65 ans et plus (28) ou 75 ans et plus (28) pour la décennie censitaire 80. Pour le nombre d'enfants, on a généralement choisi le classement suivant : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8-9, 10 et plus, ou non spécifié. Parfois cependant, d'autres classements ont été indiqués, et cela plus fréquemment pendant la décennie censitaire 70 que pendant celle des années 80.

60. Les données sont difficilement comparables dans la mesure où dans un nombre important de pays ou de régions - 31 pendant la décennie censitaire 70 et 43 pendant la décennie censitaire 80 - on n'a pas pris en compte toute la population féminine, mais seulement a) les femmes non célibataires; b) les femmes mariées; c) les femmes ne fréquentant pas une école secondaire à plein temps et, dans un cas, d) les femmes non célibataires vivant dans des ménages ordinaires.

### D. Problèmes de collecte et de classement

#### 1. Ventilations basées sur la composition des ménages

61. Pour établir des ventilations basées sur la composition des ménages, il est nécessaire de décider s'il faut prendre en compte tous les enfants, quel que soit l'état matrimonial des adultes avec lesquels ils se trouvent, ou seulement les enfants recensés avec les adultes entrant dans certaines catégories d'état matrimonial. Dans certains pays ou certaines régions, c'est peut-être un gaspillage de temps et d'argent que de prendre en compte les enfants recensés avec des femmes célibataires ou avec des hommes célibataires, veufs ou divorcés parce que le nombre en est très faible.

62. Il se peut toutefois que dans certains pays ou certaines régions, l'omission des enfants rattachés à des personnes appartenant aux catégories d'état matrimonial susmentionnées, et en particulier à la catégorie des femmes célibataires, aboutisse à des lacunes statistiques importantes. Pour un pays ou une région donné, le nombre d'enfants qui seront vraisemblablement recensés avec les personnes d'une catégorie d'état matrimonial donnée, dépend non seulement de la fécondité de ces personnes, mais aussi de la mesure dans laquelle on peut dire qu'elles vivent dans le même ménage que leurs enfants.

63. Les enfants recensés avec des personnes d'un âge tel qu'il est peu probable qu'elles soient leurs parents ont parfois été exclus des tables de fécondité. Par exemple, les enfants de 5 ans recensés avec des femmes âgées de plus de 45 ans ou de plus de 49 ans peuvent être exclus sur la base de l'hypothèse que ces femmes ne sont probablement pas les mères d'aussi jeunes enfants.

64. L'inclusion ou l'omission éventuelle différentielle des jeunes enfants des recensements peut compliquer les comparaisons internationales des niveaux de fécondité sur la base de la composition des ménages.

## 2. Dénombrement des enfants nés vivants

65. Un certain nombre d'erreurs peuvent entacher les réponses aux questions concernant le nombre d'enfants nés vivants. Pour les personnes les plus âgées, il se peut que cette question se rapporte à des événements lointains. Les réponses peuvent donc être erronées soit parce que le recensé a des défaillances de mémoire, soit parce qu'une autre personne qui fournit les réponses n'est pas bien informée. Cette dernière source d'erreur est particulièrement importante dans les recensements où les données concernant chaque foyer sont recueillies auprès de toute personne qui se trouve là lorsque le recenseur se présente. Les enfants qui sont décédés en bas âge et ceux qui vivent dans d'autres ménages risquent particulièrement d'être omis. Les données relatives à la fécondité se rapportant à des personnes plus âgées, en particulier si ces personnes ont mis au monde beaucoup d'enfants, sont donc particulièrement sujettes à des erreurs.

66. Lors de certains recensements, on n'a pas de réponse d'une proportion importante des recensés à la question concernant le nombre d'enfants nés vivants souvent parce que les personnes qui n'ont pas eu d'enfant, ou celles qui remplissent le questionnaire à leur place, supposent qu'aucune mention ne doit être portée dans le questionnaire. En pareil cas, il arrive que pour les femmes sans enfants en face du nombre d'enfants nés vivants on inscrive à tort "non spécifié" au lieu de "zéro".

67. Les questions concernant le nombre d'enfants nés vivants peuvent être mal interprétées d'autres manières. Par exemple, il peut ne pas être évident que les enfants qui sont décédés avant le recensement doivent être inclus et que les enfants mort-nés et les décès intra-utérins doivent être exclus.

68. Les déclarations concernant les enfants nés vivants au cours des 12 mois précédant le recensement peuvent également être entachées d'erreurs et d'omissions. Les renseignements peuvent être inexacts parce qu'on peut se méprendre sur la durée de la période de référence, avec ce résultat que les naissances déclarées peuvent correspondre à une période mal définie dont la longueur moyenne peut être ou plus brève ou plus longue qu'une année.

69. Il convient de noter que les déclarations concernant les enfants nés vivants pendant un mariage qui dure encore seront généralement plus exactes que celles concernant les enfants nés vivants au cours des mariages précédents.

70. Il y a une grande diversité dans les pratiques en matière de recensement pour ce qui est des personnes qui doivent répondre aux questions concernant la fécondité. La meilleure procédure est de poser les questions nécessaires à toutes les femmes âgées de plus de 15 ans, quel que soit leur état matrimonial; mais dans certaines sociétés il est impossible du point de vue culturel de

demander aux femmes qui n'ont jamais été mariées si elles ont eu des enfants. Dans ce cas, on ne peut poser ce genre de questions qu'aux femmes qui ont été mariées au moins une fois. En conséquence, plus les naissances avant mariage seront nombreuses, moins les données recueillies seront fiables.

71. Si l'enquête porte sur le nombre total d'enfants issus de tous les mariages, il est souhaitable de l'étendre à toutes les personnes non célibataires. Dans certains pays ou régions, l'enquête a été étendue à tous les hommes et à toutes les femmes, ce qui a permis d'analyser la reproduction masculine aussi bien que la reproduction féminine sur plusieurs générations. Mais le fait d'élargir ainsi l'enquête entraîne des dépenses supplémentaires considérables.

### 3. Données concernant la durée du mariage et l'âge au mariage

72. Une question sur la durée du mariage peut porter sur l'âge au premier mariage, l'âge au dernier mariage, l'âge à chaque mariage, la durée du mariage actuel ou du dernier mariage ou le nombre total d'années de vie conjugale. Au lieu de l'âge au mariage ou de la durée du mariage, on peut demander la date du mariage. Si les réponses sont correctes, les différentes formes de question aboutiront à des renseignements équivalents sur les personnes qui ont été mariées une fois seulement et qui sont toujours mariées à la date du recensement. Toutefois, mesurer la durée des relations sexuelles à compter d'une date de mariage déclarée pose certains problèmes car dans certaines sociétés les relations sexuelles peuvent commencer avant la date du mariage officiel, et dans d'autres, elles peuvent ne pas se commencer immédiatement après le mariage officiel. Aussi, pour les personnes mariées plus d'une fois, il peut y avoir une certaine confusion sur le point de savoir si la question porte sur le premier, le second ou le plus récent mariage; on peut toutefois réduire le problème en posant une question qui porte spécifiquement sur le premier mariage. La forme sous laquelle la question doit être posée doit dépendre des ventilations à faire.

73. Outre qu'il faut tenir compte des considérations susmentionnées, la forme de la question aura des répercussions sur le coût de l'opération de recensement. Si, par exemple, on désire ventiler seulement les données par durée de mariage, il sera évidemment plus économique de demander d'indiquer la durée du mariage sur le questionnaire que de demander l'âge au mariage et de déterminer la durée du mariage en soustrayant l'âge qui est indiqué de l'âge à la date du recensement. Il peut y avoir des avantages moins évidents en matière de coût à choisir une forme de question plutôt que l'autre dans les cas où l'on a l'intention d'effectuer des ventilations à la fois par âge et par durée de mariage.

La forme de la question peut également affecter l'exactitude des réponses. Si l'on remplace une question sur l'âge au mariage ou une question sur la durée du mariage par une question sur la date du mariage, on aboutit à des résultats analogues à ceux que l'on obtient si l'on remplace une question sur l'âge par une question sur la date de naissance. On considère généralement que la question sur la date du mariage produit des résultats plus exacts.

74. Lorsqu'on ventile les données relatives à la fécondité par âge au mariage ou durée du mariage, on se pose inévitablement la question de savoir comment il convient de traiter les personnes dont le mariage a pris fin. Aux fins de nombreuses analyses, il y a avantage à isoler les personnes dont le mariage n'a pas été interrompu, c'est-à-dire les personnes qui n'ont été mariées qu'une fois et qui sont toujours mariées à la date du recensement. Pour identifier ces

personnes, qui constitueront normalement la composante la plus importante numériquement de tout groupe d'âge en âge de procréer, il faut demander aux recensés s'ils n'ont été mariés qu'une fois. On demande parfois aux personnes qui ont été mariées plus d'une fois d'indiquer la date de chaque mariage. Si les données sont recueillies de façon satisfaisante, il est possible d'effectuer une ventilation séparée concernant la fécondité des personnes mariées une seule fois.

75. La fécondité d'une femme n'est pas affectée si son mariage est dissous après qu'elle a dépassé l'âge de procréer. Par conséquent, les femmes qui n'ont été mariées qu'une fois et dont le mariage a pris fin par le décès du mari ou par le divorce après qu'elles ont eu atteint, par exemple, l'âge de 45 ans, peuvent être regroupées dans les études sur la fécondité avec les femmes qui n'ont été mariées qu'une fois et qui sont toujours mariées à la date du recensement. Etant donné que les veuves constituent une proportion importante de la population des femmes les plus âgées et qu'après leur quarante-cinquième année beaucoup de femmes perdent leur mari, le regroupement des veuves âgées de 45 ans et plus avec les femmes toujours mariées à la date du recensement augmente utilement le nombre de cas sur lesquels on peut se fonder pour étudier la fécondité des femmes du groupe d'âge considéré. D'ailleurs, les femmes dont les maris sont toujours vivants constitueront un échantillon arbitraire de la population féminine totale de ce groupe d'âge particulier.

Pour identifier les femmes dont le mariage a été ininterrompu jusqu'à la fin de leur période de procréation, il est nécessaire de demander aux veuves et aux divorcées la date à laquelle ou l'âge auquel leur mariage a pris fin.

**Tableau 5**

Données recueillies concernant la fécondité et la vie conjugale, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Données recueillies sur							
	La vie conjugale seulement		La fécondité seulement		La vie conjugale et la fécondité		Total	
	Décennie 70	Décennie 80	Décennie 70	Décennie 80	Décennie 70	Décennie 80	Décennie 70	Décennie 80
Afrique	0	0	17	27	4	7	21	34
Amérique du Nord	0	0	15	9	16	16	31	25
Amérique du Sud	0	0	9	9	1	1	10	10
Asie	0	1	6	9	14	17	20	27
Europe	1	1	1	3	22	12	24	16
Océanie	0	0	13	10	1	3	14	13
URSS <sup>a/</sup>	0	0	0	1	0	0	0	1

Sources : Tableaux 5 a), 5 b), 6 a) et 6 b) de l'annexe.

<sup>a/</sup> Y compris RSS de Biélorussie et RSS d'Ukraine.

**Tableau 6**

Types de données recueillies concernant la vie conjugale, par grande région géographique,  
1965-1974 et 1975-1984

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Données recueillies concernant						
	L'âge		La durée		L'année		Ordre des mariages
	Au premier mariage	Au mariage actuel ou au mariage précédent	Totale de la vie conjugale	Du mariage actuel ou du mariage précédent	Du premier mariage	Du mariage actuel ou du mariage précédent	
<u>1965-1974</u>							
Afrique	-	-	2	1	1	1	2
Amérique du Nord	-	-	-	14	2	1	1
Amérique du Sud	-	-	-	1	-	-	-
Asie	8	-	4	3	2	1	4
Europe	0	-	4	3	10	16	15
Océanie	-	-	-	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>23</b>
<u>1975-1984</u>							
Afrique	6	-	1	-	1	1	3
Amérique du Nord	-	-	-	14	2	1	1
Amérique du Sud	-	-	-	1	-	-	-
Asie	14	1	5	1	3	1	9
Europe	-	-	-	-	5	11	8
Océanie	1	-	-	1	-	-	2
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>23</b>

Sources : Tableau 5 a) et 5 b) de l'annexe.

Tableau 7

Types de données recueillies concernant la fécondité, par grande région géographique, pendant les décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de régions)

Région	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance		Données recueillies concernant				
	Enfants nés vivants	Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou pendant le mariage précédent	Pendant les 12 mois précédant le recensement	Du dernier enfant	Du premier enfant	Les enfants seulement	Les enfants nés vivants	Les enfants nés vivants, ou la date de la naissance, ou l'âge de la mère à la naissance du dernier enfant/du premier enfant	
					<u>Décennie censitaire 70</u>					
Afrique	20	20	1	10	8	1	13	8	21	
Amérique du Nord	30	30	-	20	16	14	15	16	31	
Amérique du Sud	10	10	-	3	4	2	5	5	10	
Asie	19	18	0	2	4	-	16	4	20	
Europe	23	18	10	-	9	9	14	9	23	
Océanie	14	14	1	1	1	7	7	7	14	
Total	116	110	12	36	42	33	70	49	119	
					<u>Décennie censitaire 80</u>					
Afrique	34	33	1	16	13	4	21	13	34	
Amérique du Nord	25	25	-	14	19	14	6	19	25	
Amérique du Sud	10	10	-	5	6	1	4	6	10	
Asie	26	26	-	13	5	-	21	5	26	
Europe	15	12	4	-	6	6	9	6	15	
Océanie	13	13	-	4	5	5	5	8	13	
URSS	1	1	-	-	-	-	1	-	1	
Total	124	120	5	52	54	30	67	57	124	

Sources : Tableaux 6 a) et 6 b) de l'annexe.



Tableau 8

Sujets relevant de la fécondité et de la vie conjugale étudiés par continent ou grande région, pendant les décennies censitaires 70 et 80

Sujet	Afrique		Amérique du Nord		Amérique du Sud		Asie	Europe		Océanie		
Enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois	X	Y	X	Y	-	Y	-	Y	-	-	-	-
Date de naissance du dernier enfant	X	Y	X	Y	X	Y	-	-	-	-	-	Y
Date de naissance du premier enfant	-	-	X	Y	-	-	-	-	-	-	X	Y
Durée du mariage actuel/du dernier mariage	-	-	X	Y	-	-	-	-	-	-	-	-
Année du mariage actuel/du dernier mariage	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Y	-	-
Age au premier mariage	-	-	-	-	-	-	X	Y	-	-	-	-
Ordre des mariages	-	-	-	-	-	-	-	Y	X	Y	-	-
Année du premier mariage	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-

Mêmes combinaisons de sujets étudiées pendant les décennies censitaires 70 et 80.

(Nombre de pays ou de zones)

7	19	3	13	10	5
---	----	---	----	----	---

Sources : Tableaux 5 a), 5 b), 6 a) et 6 b) de l'annexe.

Note : X représente la décennie censitaire 70; Y, la décennie censitaire 80.

Tableau 9

Population de référence pour les questions concernant la fécondité et la vie conjugale, par grande région géographique, pour les décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Même population de référence pour l'étude de la fécondité et de la vie conjugale		Même population de référence pour les deux décennies censitaires pour l'étude de	
	Décennie censitaire 70	Décennie censitaire 80	La fécondité	La vie conjugale
Afrique	4	3	8	1
Amérique du Nord	-	-	9	13
Amérique du Sud	-	-	4	1
Asie	7	7	10	3
Europe	11	7	7	4
Océanie	-	1	8	-
Total	22	18	46	22

Sources : Tableaux 5 a), 5 b), 6 a), et 6 b) de l'annexe.

## Notes

1/ Commission économique pour l'Europe, Recommandations pour les recensements de la population et de l'habitation de 1980 dans la région de la CEE (publication des Nations Unies, numéro de vente : 78.II.F.6; ST/CES/31).

2/ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Asian and Pacific Recommendations for the 1980 Population and Housing Censuses (publication des Nations Unies, ST/ESCAP/52, 1978).

#### IV. MORTALITE

##### A. Utilisations des données concernant la mortalité

1. La mortalité et l'état sanitaire sont des sujets qui sont liés entre eux et dont il convient de tenir compte tant pour l'étude de la population que pour l'évaluation des politiques et programmes en matière de santé. L'estimation de la mortalité infantile, post-infantile et adulte est un élément important des projections démographiques. Les données sur la mortalité peuvent être utilisées pour déterminer l'état de santé des enfants et de la population en général, de manière que les services de santé puissent identifier les groupes de population à haut risque et évaluer la couverture assurée par les services existants.

2. Connaître la mortalité de différents groupes de population déterminés par exemple par leur appartenance confessionnelle, leur niveau d'éducation, leur profession et leur origine ethnique, permet non seulement d'estimer les changements dans la composition future de la population, mais aussi de mieux comprendre les conditions et les mécanismes sociaux et économiques qui influent sur la mortalité. En outre, cette connaissance est également utile à différentes disciplines, dont la santé, la génétique, la médecine, l'anthropologie, la sociologie et l'économie.

3. Les statistiques de la mortalité, associées à celles de la fécondité et des migrations, sont fondamentales pour la prévision de la taille et de la distribution futures de la population, ainsi que d'autres caractéristiques d'un pays et de ses divisions administratives. Les données relatives aux dimensions et à la composition de la population par sexe et par âge à un moment donné quelconque sont indispensables à beaucoup d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, en particulier celles qui s'occupent de la planification économique et sociale.

4. Les trois principales sources possibles de données sur la mortalité, à savoir, les registres de l'état civil, les recensements de la population et les enquêtes par sondage, sont complémentaires et, si elles sont fiables, doivent fournir une base satisfaisante pour estimer les niveaux, la typologie et les tendances de certains paramètres de la mortalité. Par exemple, pour le calcul des indices démographiques, les données des recensements ventilées selon les différentes caractéristiques géographiques, démographiques, sociales et économiques, seront les dénominateurs, tandis que les données d'état civil pertinentes et fiables seront les numérateurs. La plupart des recensements de la population fournissent des renseignements qui permettent d'établir une estimation indirecte de la mortalité mais n'indiquent pas les causes de décès ou les caractéristiques économiques et sociales des personnes qui sont décédées.

5. Dans les pays les plus développés du monde, les données concernant la mortalité sont recueillies régulièrement auprès de sources telles que les registres d'état civil et les registres des hôpitaux. Ces données comprennent les caractéristiques sociales et économiques des personnes décédées et la cause du décès, ainsi que des classifications par variables démographiques. Mais dans la plupart des pays en développement ces sources sont encore très insuffisantes, bien que le registre des naissances et le registre des décès existent depuis environ un siècle. A quelques rares exceptions près, tant la couverture que la qualité des données recueillies y laissent à désirer, et dans la plupart des cas ces données ne peuvent pas être utilisées pour évaluer l'état sanitaire du pays.

En outre, les registres des hôpitaux où sont inscrits les naissances et les décès n'ont pas un caractère représentatif, car la population rurale n'a pas accès aux services de santé comme la population urbaine.

6. Les pays ont donc fait des efforts pour obtenir les données nécessaires soit au moyen de recensements, soit au moyen d'enquêtes par sondage, de manière que la mortalité puisse être estimée avec un certain degré de fiabilité. Ils ont largement utilisé des enquêtes par sondage de divers types - enquêtes démographiques de contrôle, enquêtes rétrospectives ponctuelles, système des deux sources pour recueillir des données pertinentes tant pour les estimations directes que pour les estimations indirectes des mesures de la mortalité.

7. Les données fournies par les recensements et les enquêtes démographiques sont toutefois soumises à des limitations qui rendent difficiles d'estimer valablement les niveaux, la typologie et les tendances de la mortalité, en particulier dans les pays en développement, où la complétude et la continuité de l'enregistrement des décès n'ont pas encore été réalisés et où les résultats des recensements sont rarement fiables. En fait, les données des recensements et des enquêtes démographiques par sondage sont faussées par des erreurs de déclaration considérables en ce qui concerne l'âge, des omissions ou des lacunes en ce qui concerne la parité, en particulier parmi les femmes plus âgées, ainsi que par un sous-dénombrement éventuel. Dans ces conditions, les pays en développement utilisent toutes les sources disponibles de données afin d'établir les estimations les plus plausibles pour les indicateurs de mortalité. Il est probable qu'ils continueront de le faire pendant les années 90, tout en s'efforçant d'améliorer le système des registres d'état civil pour qu'il soit possible d'en tirer les données nécessaires.

#### 1. Estimations de la mortalité à partir du recensement général

8. Le dénombrement de la population classée par sexe et par âge lors de deux recensements consécutifs distants de cinq ou dix ans permet d'obtenir l'estimation des paramètres de la mortalité adulte à partir du calcul des probabilités de survie intercensitaires ou de méthodes analogues. Pour que ces méthodes soient applicables, il faut que les lacunes de dénombrement de la population soient analogues dans les deux recensements et que les migrations soient négligeables. Si les migrations ne sont pas négligeables, il faut les quantifier de manière à pouvoir opérer les ajustements nécessaires. A partir des structures par âge calculées d'après les deux recensements, on peut établir les probabilités de survie des cohortes entre les deux recensements. Une autre méthode, qui consiste à projeter la population initiale à la date du recensement ultérieur en utilisant différents niveaux de mortalité permet d'obtenir différentes estimations sur la base de la population finale pour des âges donnés 1/.

#### 2. Collecte de données spécifiquement destinées à établir des estimations de la mortalité

9. Dans un recensement de la population, on peut recueillir des données sur les décès en demandant aux recensés a) le nombre de décès qui ont eu lieu parmi les membres de la famille au cours d'une période récente, par exemple, les 12 mois précédant le recensement; b) la mortalité infantile et post-infantile pour toutes les femmes du ménage, c'est-à-dire le nombre d'enfants nés vivants et le nombre d'enfants survivants; c) le nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 mois qui

ont précédé le recensement, et si les enfants nés vivants sont toujours vivants à la date du recensement; et d) le nombre d'individus devenus orphelins, c'est-à-dire, si les parents de chaque recensé vivent encore. Chaque question produira des données qui montrent la mortalité de la population dans une perspective spécifique. Les perspectives sont examinées ci-dessous.

a) Les décès au cours des 12 mois précédents

10. On peut étudier les décès actuels lors d'un recensement de la population en posant aux recensés la question suivante : Y a-t-il eu des décès dans le ménage pendant les 12 derniers mois? On peut enregistrer l'âge et le sexe des personnes décédées et on peut calculer les taux de mortalité par âge. On peut ensuite utiliser ces taux pour établir des tables de mortalité et faire d'autres analyses. Certaines caractéristiques du ménage de la personne décédée peuvent également être obtenues en prenant en compte les données relatives aux ménages dans un tableau à double entrée.

b) Enfants nés vivants et enfants survivants

11. Des questions concernant les enfants nés vivants et les enfants survivants sont généralement posées pour recueillir des données utiles pour établir l'estimation de la fécondité, comme on l'a vu au chapitre précédent, ainsi que des estimations de la mortalité infantile et post-infantile; les questions sont posées à toutes les femmes âgées de 15 ans et plus. En utilisant des techniques indirectes d'estimation, on peut obtenir diverses mesures des niveaux et des structures de la fécondité et de la mortalité. On peut poser les questions suivantes :

Combien d'enfants avez-vous eu qui sont nés vivants?

Combien de vos enfants sont toujours en vie?

12. Dans certains pays, il est possible de poser une question directe concernant le nombre d'enfants qui sont décédés. On peut poser aussi une série de questions supplémentaires pour améliorer la qualité des données recueillies :

Combien de vos enfants nés vivants vivent avec vous dans ce ménage?

Combien de vos enfants vivent ailleurs?

Combien de vos enfants nés vivants sont décédés (ou sont morts)?

13. Il importe que les données concernant les filles et les garçons soient données séparément, de manière à ce que leur fiabilité puisse être vérifiée. Lorsque les données sont fiables, les différences de sexe concernant la mortalité infantile et post-infantile deviennent utiles.

14. Les données concernant les enfants nés vivants et les enfants en vie sont utilisées pour calculer la proportion d'enfants décédés parmi les enfants nés vivants classés par groupe d'âge quinquennal des femmes. Cette proportion est en elle-même un indicateur de la mortalité infantile et post-infantile et elle peut permettre de calculer les probabilités de décès entre la naissance et divers âges donnés. Des tables de mortalité peuvent être établies à partir de ces probabilités. Diverses mesures indirectes permettant d'estimer la mortalité de

la population sont données dans la publication des Nations Unies intitulée Manuel X. Techniques indirectes d'estimation démographique 2/.

c) Survie d'enfant né vivant pendant l'année précédente

15. La question concernant les enfants nés vivants pendant les 12 mois précédant le recensement et concernant les enfants nés vivants qui sont toujours vivants à la date du recensement peut être posée à toutes les femmes âgées de 15 ans et plus quel que soit leur état matrimonial. Une autre technique consiste à demander la date de naissance du dernier enfant né vivant de la femme et de demander si cet enfant est toujours vivant à la date du recensement.

16. Les données obtenues à l'aide des questions ci-dessus ont été utilisées pour estimer la mortalité infantile récente, étant donné que la proportion des enfants nés vivants est une valeur approchée de la fonction  $L_0$  de la table de mortalité, qui indique le nombre d'années vécues avant l'âge 1, et peut être utilisée comme une mesure de la mortalité en bas âge.

d) Ventilation des données concernant la survie des proches parents

17. La question "Votre mère est-elle encore en vie/votre père est-il encore en vie?" peut être posée directement dans le questionnaire du recensement. La proportion des individus qui, groupe d'âge quinquennal, ont une mère survivante et/ou un père survivant permet d'estimer les probabilités de survie de la population féminine adulte 3/. Ces données sont particulièrement importantes quand les renseignements sur les décès d'adultes par sexe et par âge provenant d'autres sources, à savoir, les registres des décès, ne sont pas fiables. Les estimations de la mortalité adultes ainsi obtenues sont représentatives de la mortalité moyenne de la population pendant toute la période considérée.

18. De même, la survie des maris et/ou des épouses peut être utilisée pour établir une mesure estimative de la mortalité adulte. Le classement des données concernant la survie du premier mari par groupe quinquennal de femmes non célibataires permet de calculer la proportion de femmes non célibataires de chaque groupe dont le premier mari était vivant au moment de l'enquête. À partir de ces proportions, qui sont en elles-mêmes des indicateurs de la mortalité masculine adulte, il est possible de calculer la probabilité de survie d'un âge à l'autre, et d'établir ainsi des tables de mortalité pour la population masculine adulte, généralement pour les personnes âgées de 25 ans et plus 4/.

19. De même, les données concernant la survie des pères classées par groupe d'âge quinquennal des recensés constituent l'élément de base pour le calcul de la proportion, dans chaque groupe d'âge, des recensés dont le père était en vie à la date du recensement. Les proportions observées sont aussi des indicateurs de la mortalité masculine adulte, et peuvent permettre d'établir des tables de mortalité indiquant les probabilités de survie d'un âge à l'autre.

20. La proportion des femmes recensées qui ont un premier mari survivant dénote la mortalité effective pendant toute la vie conjugale des femmes plutôt que la mortalité au moment de l'enquête. La même remarque s'applique aux données concernant la proportion des recensés ayant un père survivant.

## B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

### 1. Questions posées

21. Dans les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation de l'ONU (1980, par. 2124 à 2148) il est indiqué que pour obtenir les renseignements les plus complets concernant le nombre d'enfants nés vivants pendant la vie de la femme, des données concernant cet élément doivent être établies à partir des renseignements sur les enfants vivants et les enfants qui sont décédés qui ont été recueillis en posant des questions distinctes concernant a) les enfants nés vivants et vivant dans le ménage, b) les enfants nés vivants et vivant ailleurs et c) les enfants nés vivants mais maintenant décédés. La publication indique que "si les ressources disponibles le permettent, ces trois questions sont parfois posées séparément au sujet des enfants de chaque sexe, pour accroître la fiabilité des données recueillies et pour qu'elles s'adaptent mieux à une analyse ultérieure" et recommande que pour déterminer jusqu'à quel point les renseignements devront être détaillés les pays se basent sur leur propre expérience en matière de recensement ou d'enquête, leurs priorités actuelles en ce qui concerne la collecte des données ainsi que les ressources qu'ils peuvent affecter au recensement.

22. Etant donné que la question concernant le nombre des enfants nés vivants est aussi une question qui intéresse la fécondité, il faudrait aussi tenir compte des discussions présentées au chapitre III lorsqu'on examine la mortalité.

23. Il est aussi conseillé dans les Principes et recommandations d'inclure dans les renseignements concernant le nombre d'enfants nés vivants tous les enfants auxquels a donné naissance la femme recensée - qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage ou qu'ils soient issus d'unions de fait et qu'ils soient nés du mariage actuel ou de mariages antérieurs - qui sont vivants à la date du recensement, quel que soit leur âge. Le nombre enregistré devrait comprendre à la fois les enfants qui vivent avec la femme recensée et ceux qui vivent ailleurs, quel que soit leur lieu de résidence.

24. Les données concernant le nombre total d'enfants vivants devraient être recueillies pour le même groupe de femmes que celui pour lequel on a obtenu des données concernant le nombre total d'enfants nés vivants. De préférence donc le groupe devrait comprendre toutes les femmes âgées de 15 ans et plus, quel que soit leur état matrimonial.

25. Si les renseignements sur les enfants nés vivants sont recueillis pour un échantillon de femmes seulement, les données sur les enfants vivants devront être recueillies pour le même échantillon.

26. En ce qui concerne la collecte de données intéressant l'estimation de la mortalité infantile récente, il est recommandé de poser une question sur le sujet "Décès d'enfants en bas âge nés dans les 12 mois précédant le recensement". Pour la femme recensée, il s'agit de déclarer le nombre de décès enregistrés survenus parmi les enfants nés vivants pendant les 12 mois qui ont précédé le recensement. Ce sujet n'est à inclure que si l'on veut étudier également le nombre de naissances vivantes pendant cette période.

27. En ce qui concerne l'estimation de la mortalité féminine, il est conseillé dans les Principes et recommandations de poser une question sur les orphelins de



mère, qui vise à déterminer si, au moment du recensement, la mère naturelle de la personne recensée est encore en vie, que la mère soit ou non recensée dans le même ménage. Pour déterminer cet élément, il faut donc demander directement si leur mère naturelle est en vie à toutes les personnes pour lesquelles ni les renseignements sur les liens avec le chef de ménage ou un autre membre du ménage interrogé, ni l'identification de la mère naturelle vivant dans le même ménage, n'ont permis d'établir que la mère naturelle est encore en vie.

28. Au moment où les Principes et recommandations ont été publiés, on était en train de perfectionner l'estimation de la mortalité adulte féminine, sur la base de la proportion des personnes, réparties par âge, dont la mère était décédée, afin d'améliorer la fiabilité des estimations. Il y avait des divergences de vue quant au groupe d'âge pour lequel ce sujet devait être étudié. Chaque pays devait donc déterminer si dans son propre cas les données devaient être recueillies a) pour toutes les personnes jusqu'à 44 ans au moins, b) seulement pour les personnes âgées de 15 à 44 ans ou c) seulement pour les enfants âgés de moins de 15 ans.

29. Aucune recommandation n'a été faite en ce qui concerne la collecte des données sur la survie du conjoint ou sur les orphelins de père en vue d'obtenir une estimation indirecte de la mortalité adulte masculine. Aucune recommandation n'a été faite non plus en ce qui concerne les éléments permettant d'établir une estimation directe de la mortalité basée sur "les décès au cours des 12 derniers mois par sexe et par âge" survenus dans le ménage. A cette époque, on savait bien que les questions concernant ces éléments aboutissaient généralement à des estimations de la mortalité peu satisfaisantes lorsque les données étaient tirées de déclarations peu fiables des recensés.

## 2. Tableaux

30. Les recommandations de l'ONU concernant la ventilation des données relatives à la mortalité portent principalement sur cinq sujets intéressant la mortalité et la fécondité, à savoir, les enfants nés vivants, les enfants survivants, les naissances vivantes pendant les 12 mois précédant le recensement, les décès d'enfants en bas âge pendant les 12 mois précédant le recensement et les orphelins de mère. Les ventilations recommandées sont les suivantes : a) pour la population féminine âgée de 15 ans et plus, par âge et nombre d'enfants nés vivants; b) pour la population féminine âgée de 15 ans et plus, par âge et nombre d'enfants survivants; c) pour la population féminine âgée de 15 à 49 ans, par âge et par nombre d'enfants nés vivants pendant les 12 mois précédant le recensement; et d) pour la population en général, survie ou décès de la mère (c'est-à-dire qu'il faut ventiler la population selon que la mère est vivante, que la mère est décédée ou qu'il n'est "pas spécifié" si la mère est vivante ou décédée). Pour le point c), si un pays a un âge minimum différent de l'âge de 15 ans pour les questions intéressant la fécondité, c'est cet âge qui devrait être pris comme âge minimum et non pas l'âge de 15 ans.

31. Les classifications recommandées sont les suivantes : a) l'âge par groupe d'âge quinquennal, c'est-à-dire 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, ... 70-74 ans, 75 ans et plus et "non spécifié"; b) le nombre d'enfants : aucun, 1, 2, 3, 4 ... 9, 10 et plus, et "non spécifié" et c) la division géographique : i) ensemble du pays et ii) chaque grande division administrative. Pour les points i) et ii), il convient de faire la distinction entre population urbaine et population rurale.

32. Dans les sections suivantes concernant les méthodes appliquées pour la collecte des données relatives à la mortalité, on pourra voir que beaucoup de pays n'ont pas suivi les recommandations susmentionnées de l'ONU. Les données se rapportent principalement à ce qui a été fait pendant la décennie censitaire 70 (1965-1974); les pays suivaient alors les recommandations de l'ONU pour la série de recensements des années 70. Pendant cette période, il n'avait pas été fait de recommandations au sujet de la collecte des données relatives à la survie des parents ou des époux étant donné que certaines des techniques indirectes d'estimation en étaient encore à un stade expérimental. Parmi les ventilations mentionnées ci-dessus, seules celles indiquées aux points a) et b) avaient été recommandées pour la série de recensements des années 70. Il est maintenant recommandé de publier aussitôt que possible les résultats de ces deux tabulations.

### C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1984

#### 1. Questions posées

##### a) Généralités

33. Les explications ci-après concernant la manière dont les données relatives à l'estimation de la mortalité ont été recueillies et ventilées lors des recensements nationaux de population effectués pendant la période 1965-1984 permettront aux utilisateurs de données de discerner les forces et les faiblesses, les qualités et les défauts de ces données et aideront ceux qui sont chargés de recueillir des données démographiques à mieux planifier leurs recensements.

34. De façon générale, les pays ont respecté les recommandations internationales relatives aux sujets intéressant la mortalité, aux classifications et à la présentation des données. Ces recommandations ont permis de normaliser dans une large mesure les données des recensements et ont ainsi contribué à améliorer leur comparabilité internationale. En outre, les pays ont suivi de près les recommandations techniques formulées dans différentes études scientifiques sur la collecte des données pour toute une gamme de sujets intéressant la mortalité concernant lesquels l'ONU n'avait pas encore fait de recommandations.

35. Les données des recensements nationaux montrent que deux méthodes ont été utilisées dans les recensements de la population pour recueillir les statistiques relatives à la mortalité. La première méthode, qui permet d'obtenir une estimation directe des mesures de mortalité, consiste à recueillir des données sur les décès par sexe et par âge pendant l'année précédant le recensement au moyen de questions rétrospectives. Quelques pays ont également demandé des renseignements sur la maternité afin de mesurer la mortalité infantile et post-infantile. La deuxième méthode, qui est également basée sur un petit nombre de questions rétrospectives, exige que les recensés indiquent si leurs proches parents, c'est-à-dire les enfants, la mère, le père et le premier conjoint, sont encore vivants ou sont décédés. Les renseignements tirés des réponses à ces questions sont utilisés pour mesurer la mortalité infantile et adulte au moyen de techniques indirectes d'estimation.

36. On peut également mesurer la mortalité intercensitaire en utilisant la répartition par âge et par sexe de deux populations censitaires consécutives.

L'étude des caractéristiques concernant l'âge et le sexe lors des recensements de la population fait l'objet d'une autre section du présent ouvrage.

37. Comme il est indiqué au tableau 10 et aux tableaux 7 a) et 7 b) de l'annexe, au cours de la période censitaire 1965-1974, des données concernant les décès survenus pendant une période précédant le recensement ont été recueillies lors des recensements dans 11 pays ou régions au total : 5 en Afrique, 3 en Asie, 2 en Amérique du Nord et 1 en Amérique du Sud. Au cours de la période censitaire 1975-1984, des données concernant cet élément ont été recueillies par 32 pays ou régions. La majorité de ces pays ou régions (22) se trouvaient en Afrique, 7 se trouvaient en Asie et 1 en Amérique du Nord, 1 en Océanie et 1 en Amérique du Sud. Les pays d'Europe n'ont pas, de façon générale, étudié les décès survenus pendant une période précédant le recensement car ils pouvaient obtenir les données nécessaires de leurs registres d'état civil. Le tableau 10 indique le nombre de pays ou de régions qui ont étudié cet élément par région, par période censitaire et par type de données recueillies.

38. Un plus grand nombre de pays ont recueilli des données sur le sujet combiné du nombre total d'enfants nés vivants et du nombre d'enfants survivants que sur les décès pendant les 12 mois précédant le recensement. Pendant la décennie censitaire 70, 66 pays ou régions ont fait figurer dans les questionnaires du recensement une question concernant les enfants nés vivants et les enfants survivants : 20 en Afrique, 16 en Asie, 7 en Europe, 7 en Amérique du Nord, 9 en Océanie et 7 en Amérique du Sud. Le nombre des pays ou régions (87) qui ont étudié ce sujet pendant la décennie censitaire 80 a été légèrement plus important : 31 en Afrique, 22 en Asie, 4 en Europe, 9 en Amérique du Nord, 12 en Océanie et 9 en Amérique du Sud. Le tableau 11 indique le nombre de pays ou de régions, par grande région géographique, qui ont posé les deux questions.

39. Des renseignements sur la mortalité récente des enfants en bas âge ont également été tirés des réponses à de deux questions associées : une concernant le nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant la date du recensement, généralement les 12 mois précédant le recensement, et l'autre concernant ceux de ces enfants qui survivaient. Cette méthode a été utilisée dans deux recensements seulement, effectués tous les deux par des pays d'Amérique du Nord, pendant la décennie censitaire 70. Quatre pays d'Afrique ont recueilli des données analogues pendant la série de recensements des années 80 (tableau 11). Pendant la période 1965-1974, sept pays, un en Afrique et six en Europe, ont recueilli des renseignements sur la maternité [tableau 6 a) de l'annexe, notes a) et d)]. On a demandé aux mères d'indiquer la date de naissance et le sexe de chaque enfant né vivant et, lorsque l'enfant était décédé au moment du recensement, d'indiquer la date du décès. Pendant la même période, trois autres pays d'Europe ont recueilli des renseignements partiels sur la maternité [notes b) et c)]. Pendant la période 1975-1984, trois pays, 1 en Afrique et 2 en Europe, ont recueilli des renseignements complets sur la maternité lors de leurs recensements [tableau 6 b) de l'annexe, note a)]. Pendant la même période, quatre autres pays d'Europe ont recueilli des renseignements partiels sur la maternité [notes b), c) et d)].

40. L'autre technique employée dans les recensements de la population pour estimer la mortalité infantile exigeait que les mères fournissent les renseignements suivants : date de naissance du dernier enfant né vivant; cet enfant était-il toujours vivant à la date du recensement? Cette technique utilise la même période de référence pour la naissance et le décès des enfants en

bas âge et améliorer généralement la collecte de données sur les décès récents d'enfants en bas âge. Pendant la décennie censitaire 70, 13 pays ou régions ont utilisé cette technique; pendant la décennie censitaire suivante, 22.

41. En ce qui concerne la mortalité adulte, pendant la période 1965-1974, 15 pays ou régions ont recueilli des données sur la survie de la mère de chaque recensé : 6 en Afrique, 2 en Asie, 1 en Europe, 3 en Amérique du Nord, 1 en Océanie et 2 en Amérique du Sud (tableau 11). Au cours de la décennie censitaire 80, cette question a été posée dans les recensements de 29 pays ou régions : 13 en Afrique, 1 en Asie, 1 en Europe, 4 en Amérique du Nord, 7 en Océanie et 3 en Amérique du Sud. En outre, deux pays effectuant des recensements pendant la période 1965-1974 et trois pendant la période 1975-1984 ont demandé aux femmes mariées non célibataires si leur premier mari était toujours vivant à la date du recensement. La survie du père de la personne recensée a été étudiée dans 10 recensements pendant la décennie censitaire 70 et dans 14 pendant la décennie censitaire 80.

b) Décès au cours des 12 mois précédents

42. Neuf pays ou régions, pendant la période 1965-1974 et 30 pendant la période 1975-1984 ont recueilli des données sur le nombre total des décès survenus dans chaque ménage pendant les 12 mois précédant la date du recensement. Cinq pays ou régions d'Afrique, 1 d'Asie, 2 d'Amérique du Nord et 1 d'Amérique du Sud ont posé une question sur cet élément dans leurs recensements pendant la décennie censitaire 70 et 21 pays ou régions d'Afrique, 6 d'Asie, 1 d'Amérique du Nord, 1 d'Océanie et 1 d'Amérique du Sud ont étudié cet élément pendant la décennie censitaire suivante. Pendant la décennie censitaire 70, un pays d'Asie, a recueilli des données sur le nombre total de décès survenus dans le ménage pendant les 24 mois précédant le recensement et un autre pays, d'Asie également, a recueilli des données sur ce sujet en utilisant comme période de référence les six mois précédant le recensement. Pendant la décennie censitaire 80, un pays d'Afrique et un pays d'Asie ont étudié le sujet en utilisant comme période de référence les 24 mois précédant le recensement.

43. Dans neuf des 11 pays ou régions qui, pendant la période censitaire 70, ont étudié le nombre total de décès pendant une période précédant le recensement, généralement 12 mois, les recensements ont recueilli des données concernant le sexe et l'âge des personnes décédées de manière à pouvoir déduire la mortalité par structure et niveau d'âge et par sexe. En outre, trois pays qui ont recueilli des données concernant l'âge ou le groupe d'âge au décès, à savoir le Bangladesh, Chypre et le Népal, ont également demandé la date du décès ou l'âge au décès. Le tableau 7 a) de l'annexe donne la liste des pays qui ont recueilli des données concernant le nombre de décès dans le ménage ainsi que concernant d'autres éléments intéressant les décès lors des recensements de la population qui ont été effectués pendant la période 1965-1974.

44. Au cours de la décennie censitaire 80, les 32 pays ou régions qui ont recueilli des données concernant le nombre total de décès ont enregistré le sexe de la personne décédée; 27 pays sur ces 32 ont demandé l'âge ou le groupe d'âge de la personne décédée à la date du décès et un a demandé, outre le sexe, la date de naissance de la personne décédée. Le tableau 7 b) de l'annexe indique quelles données concernant les décès ont été recueillies par divers pays ou régions lors des recensements des années 80.

b) Période de référence pour les décès récents

45. La période de référence pour les décès récents a été définie comme étant les 12 mois précédant la date de l'enquête dans neuf pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 30 pendant la décennie censitaire 80 (tableaux 7 a) et 7 b) de l'annexe).

46. Deux pays, à savoir, le Bangladesh (recensements de 1974 et de 1981) et la Mauritanie (recensement de 1976/1977) ont utilisé une période de référence de 24 mois. Chypre a demandé le nombre de décès au cours de la période de six mois précédant son recensement de 1973.

47. Chaque ménage recensé a été prié de fournir des renseignements concernant les décès de membres de la famille survenus pendant la période de référence. Toutefois, la Mauritanie, lors de son recensement de 1976/1977, a étudié ce sujet seulement pour la population nomade, tandis que le Burkina Faso et le Burundi ont recueilli leurs données pendant la décennie censitaire 80 au moyen d'une enquête de contrôle sur échantillon. Le Bangladesh a recueilli des données concernant les décès de membres de la famille dans l'enquête rétrospective sur la fécondité et la mortalité effectuée en 1974 à l'occasion de l'enquête de contrôle postérieure au recensement de la population en 1974.

c) Survie des proches parents

i) Enfants vivants (survivants)

48. Au cours des recensements de la population effectués entre 1965 et 1984, la collecte des données concernant les enfants toujours en vie à la date du recensement a été étroitement liée à la collecte de données concernant le nombre total d'enfants nés vivants, utilisées pour la mesure de la fécondité. Pendant la période 1965-1984, 20 pays d'Afrique, 16 d'Asie, 7 d'Europe, 7 d'Amérique du Nord, 9 d'Océanie et 7 d'Amérique du Sud ont recueilli des renseignements sur les enfants toujours vivants à la date du recensement nés de femmes âgées de 15 ans et plus. Pendant la période 1965-1974, neuf de ces pays, à savoir, le Congo, la Hongrie, le Népal, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Pologne, la République de Corée et le Samoa, ont posé des questions distinctes pour chaque sexe (tableau 8 a) de l'annexe) concernant le nombre d'enfants nés vivants et le nombre d'enfants toujours en vie. Dans 19 pays ou régions pendant la période 1965-1974, des données plus détaillées concernant le nombre total d'enfants nés vivants ont été demandées. En ce qui concerne le nombre total des enfants nés vivants, on a demandé aux femmes combien de leur enfants a) vivaient dans le ménage, b) vivaient ailleurs et c) étaient décédés.

49. Quand on fait une enquête aussi détaillée, les données concernant le nombre d'enfants vivants, c'est-à-dire survivants, peuvent être obtenues par recoupement. Théoriquement, cette méthode permet de mieux dénombrer les enfants nés vivants et les enfants survivants et, en fin de compte, elle permet d'établir de meilleures estimations de la mortalité infantile et post-infantile. Les erreurs de déclaration concernant les enfants nés vivants, en particulier ceux qui ou bien sont morts après leur naissance ou bien ne vivent plus avec la mère, sont moindres (tableau 9 de l'annexe). Neuf des 19 pays ou régions qui ont employé la méthode détaillée pendant la période 1965-1974 étaient situés en Afrique. Lors des recensements effectués par six pays ou régions, à savoir, l'Argentine, l'Australie, l'Egypte, Gibraltar, l'Iraq et la

Papouasie-Nouvelle-Guinée, des données concernant le nombre d'enfants nés vivants ont pu être obtenues à partir de deux questions, l'une concernant les enfants vivants et l'autre concernant les enfants qui étaient décédés.

50. Le bulletin de recensement de 1970 de la Malaisie comprenait les questions ci-après :

Combien des enfants auxquels vous avez donné naissance (enfants adoptés exclus) :

- a) Vivent ici;
- b) Vivent ailleurs;
- c) Sont décédés;
- d) Sont nés morts.

51. Les questions de ce genre évitent, du moins dans beaucoup de cas, que les enfants adoptés ou les enfants morts in utero ne soient comptés dans le nombre total des enfants nés vivants. En outre, la catégorie des enfants vivant ailleurs rappellerait à la personne recensée ceux de ses enfants qui ou bien sont mariés ou bien ont émigré.

52. Pendant la période censitaire 1975-1984, un plus grande nombre de pays ou de régions ont utilisé les renseignements concernant les enfants nés vivants et les enfants survivants pour établir leurs estimations sur la mortalité infantile et post-infantile que pendant la période censitaire précédente. Trente et un des pays ou régions qui ont utilisé ces renseignements étaient situés en Afrique, 22 en Asie, 4 en Europe, 9 en Amérique du Nord, 12 en Océanie et 9 en Amérique du Sud (tableau 8 b) de l'annexe).

53. Les recensements entrepris entre 1975 et 1984 dans 27 pays ou régions ont permis de recueillir des renseignements concernant les enfants vivants au moyen de deux questions : une concernant les enfants vivant avec la mère dans le ménage et l'autre concernant les enfants vivant ailleurs. Neuf pays ont posé des questions concernant les enfants vivants (survivants) et les enfants qui étaient décédés (tableau 9 de l'annexe). Trois exemples sont donnés ci-dessous.

- 1) Dans le recensement de 1979 de Tuvalu il a été demandé :
  - a) Combien des enfants que cette femme a mis au monde vivent actuellement avec elle?
  - b) Combien des enfants que cette femme a mis au monde vivent actuellement ailleurs?
  - c) Combien des enfants que cette femme a mis au monde sont décédés?
- 2) Lors du recensement de 1980 de l'Indonésie il a été demandé :
  - a) Nombre d'enfants vivants : i) total, ii) vivant à la maison et iii) vivant ailleurs;

b) Nombre d'enfants décédés.

3) Dans le recensement de 1981 du Bangladesh il a été demandé combien d'enfants du sexe masculin/du sexe féminin i) vivaient dans le ménage, ii) vivaient ailleurs, iii) étaient décédés et iv) étaient nés vivants.

ii) Survie du dernier enfant né vivant

54. Pendant les deux décennies censitaires étudiées, les données concernant les décès récents d'enfants en bas âge ont été recueillies, dans la plupart des cas, en même temps que les données relatives à la fécondité. Selon une technique, on demandait le nombre total d'enfants nés vivants au cours des 12 mois précédents et le nombre de ces enfants qui étaient encore en vie; selon une autre technique, on demandait la date de naissance du dernier enfant né vivant de la femme et si cet enfant était toujours vivant à la date du recensement. Sur les 16 pays ou régions qui, pendant la décennie censitaire 70, ont employé l'un ou l'autre type de question, 6 étaient situés en Afrique, 1 en Asie, 2 en Europe, 4 en Amérique du Nord, 1 en Océanie et 2 en Amérique du Sud. Seulement deux pays procédant à des recensements, situés tous deux en Amérique du Nord, ont posé des questions à la fois sur les enfants nés vivants au cours d'une période précédant la date du recensement et sur la survie de ces enfants. Le Zimbabwe n'a recueilli d'informations sur aucun des deux sujets. Des données sur la date de naissance du dernier enfant né vivant et des données concernant sa survie à la date du recensement ont été recueillies dans 13 pays ou régions effectuant des recensements pendant la décennie censitaire 70 (tableau 8 a) de l'annexe). Il semble que la méthode utilisée par ces pays ou régions élimine une partie du problème lié aux malentendus concernant la période de référence qui sont fréquents lorsque l'autre méthode est utilisée. Dans son recensement, la Zambie a recueilli des données sur la date de naissance du dernier enfant né vivant, mais elle n'a pas posé de questions concernant sa survie à la date du recensement. Par conséquent, il n'a pas été possible d'utiliser ces données pour établir des estimations de la mortalité infantile récente.

55. Deux fois plus de pays ou de régions (34) ont recueilli des données soit sur le nombre total d'enfants nés vivants au cours des 12 mois précédant la date du recensement ou bien la date de naissance du dernier enfant né vivant pendant la décennie censitaire 80 que pendant la décennie censitaire précédente (tableau 8 b) de l'annexe). La répartition par région indique que sur ces 34 pays, 20 étaient situés en Afrique, 4 en Asie, 1 en Europe, 3 en Amérique du Nord, 3 en Océanie et 3 en Amérique du Sud. Sur les 10 pays ou régions qui lors du recensement ont recueilli des données sur tous les enfants nés au cours des 12 mois précédents, six n'ont pas recueilli de données concernant la survie de ces enfants. Dans 22 pays ou régions qui ont effectué des recensements pendant la période 1975-1984, on a demandé à la fois la date de naissance du dernier enfant né vivant et s'il était toujours en vie.

56. Afin d'obtenir les estimations de la mortalité infantile selon le sexe, il a été demandé d'indiquer le sexe du dernier enfant survivant dans quatre pays ou régions effectuant des recensements pendant la période 1965-1974, à savoir, Maurice (1972), la Hongrie (1970), la Pologne (1970) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (1971). Lors de la série de recensements suivante, 11 pays, à savoir, le Burkina Faso, les Comores, Djibouti, la République dominicaine, la France, Kiribati, Maurice, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Soudan, Tuvalu et le Zimbabwe ont demandé les mêmes renseignements.



### iii) Survie de la mère et du père

57. Des renseignements concernant la survie à la date du recensement de la mère naturelle de chaque membre de la population ont été demandés dans 15 recensements entrepris entre 1965 et 1974 : 6 en Afrique, 2 en Asie, 1 en Europe, 3 en Amérique du Nord, 1 en Océanie et 2 en Amérique du Sud (voir tableau 8 a) de l'annexe). Les renseignements ont servi de base à l'estimation des probabilités de survie des adultes du sexe féminin. La même méthode a été utilisée dans 29 recensements de la série des années 80 : 13 en Afrique, 1 en Asie, 1 en Europe, 4 en Amérique du Nord, 7 en Océanie et 3 en Amérique du Sud (tableau 8 b) de l'annexe). Des données concernant la survie du père naturel ont été recueillies dans 10 recensements de la décennie censitaire 70 : 6 en Afrique, 2 en Asie, 1 en Europe et 1 en Amérique du Nord (tableau 8 a) de l'annexe); et dans 14 recensements effectués pendant la décennie censitaire 80 : 9 en Afrique, 1 en Asie, 1 en Europe et 3 en Océanie (tableau 8 b) de l'annexe). Pendant les deux décennies, tous les pays ou régions qui ont posé des questions concernant la survie du père naturel ont également posé des questions concernant la survie de la mère naturelle. Toutefois, tous les pays qui ont posé des questions concernant la survie de la mère naturelle n'ont pas demandé les mêmes renseignements concernant le père naturel; cinq pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et 15 pendant la deuxième décennie censitaire ont demandé des renseignements concernant la survie de la mère naturelle mais non concernant la survie du père naturel.

58. Pendant la décennie censitaire 80, certains pays ou régions ont fait de nouveaux efforts pour améliorer la qualité des données en ajoutant la question : "Etes-vous l'aîné des enfants de votre mère?". Les réponses à cette question, qui avait pour but d'éliminer l'erreur systématique de réponse de la part des enfants concernant le point de savoir si la mère était encore en vie ont permis de déclarer les orphelins de mère avec plus de précision.

### iv) Survie du premier mari

59. Explorant une autre technique dans leurs recensements en vue de recueillir des données complémentaires permettant d'estimer les taux de mortalité adulte, quelques pays ou régions ont mis au point une question dont le seul but était de faire apparaître si le premier mari de toutes les femmes non célibataires était toujours vivant à la date du recensement. Seul un petit nombre de pays, à savoir, le Bangladesh (1974), la France (1982), la République-Unie de Tanzanie (1978), les Tonga (1976) et les Etats-Unis d'Amérique (1970) ont essayé cette méthode, peut-être à cause de son caractère expérimental et du coût élevé qu'entraîne l'adjonction de questions supplémentaires au bulletin de recensement.

## D. Problèmes de collecte et de classement

### 1. Décès pendant les 12 mois précédents

60. Un certain nombre d'erreurs risque d'entacher les réponses quand on pose la question du nombre des décès qui sont survenus dans le ménage pendant l'année précédente ou pendant les 12 mois précédents. Les malentendus quant à la période de référence sont la principale source d'erreur. Quand on emploie les termes "année passée", il se peut que certains recensés déclarent le nombre total de décès qui ont eu lieu au cours de l'année civile précédente alors que d'autres déclarent les décès qui ont eu lieu pendant les 12 mois précédant la date du



recensement. Si les recensés ne comprennent pas clairement quelle est la période de référence, les données concernant le nombre total de décès risquent d'être erronées. Afin d'assurer une bonne qualité des données, quelques pays demandent combien de décès se sont produits dans le ménage entre le 1er janvier et le 31 décembre. D'autres demandent le nombre des décès survenus entre le jour du mois du recensement et le même jour du même mois de l'année précédente.

61. Un autre problème important qui compromet la collecte des données concernant les décès récents est la désintégration du ménage à la suite d'un décès, qui fait qu'il ne se trouve aucun membre de la famille à la date du recensement pour déclarer cet événement. Il en résulte que le nombre des décès dénombrés est inférieur à la réalité.

62. Un troisième problème concerne l'omission, due à un trou de mémoire, des décès d'enfants en bas âge, en particulier de ceux qui sont morts peu après leur naissance. Il en résulte une sous-estimation de la mortalité. Dans certains pays, les mortinaissances sont parfois déclarées comme des naissances vivantes suivies de décès. Classer les mortinaissances comme des décès de nouveau-nés aboutit à une surestimation de la mortalité 5/. On ne peut réduire au minimum le nombre des erreurs de cette nature qu'en posant des questions claires dans le bulletin de recensement.

63. De façon générale, les enquêtes sur les décès survenus pendant l'année précédente ou les 12 mois précédents ont abouti à une sous-estimation des taux de mortalité et ont rarement donné des résultats satisfaisants. Même si les progrès réalisés en matière d'analyse permettent d'évaluer et d'ajuster les renseignements obtenus pour les âges postérieurs à l'enfance pourvu que 60 % au moins des décès soient recensés, les données recueillies sur ce point ne doivent pas être utilisées seules, car leur qualité laisse particulièrement à désirer pour la mortalité infantile et post-infantile 6/.

## 2. Enfants nés et enfants survivants

64. L'expérience acquise dans l'analyse des données des recensements de la population les 20 dernières années concernant les enfants nés vivants et les enfants vivants ventilées par groupes d'âge quinquennaux des femmes, quel que soit leur état matrimonial, montre que les femmes plus âgées en particulier ont tendance à faire certaines omissions lorsqu'elles déclarent le nombre total de leurs enfants nés vivants. Le risque que des mortinaissances soient comptées comme des naissances vivantes est toujours présent. Les ouvrages sur le sujet indiquent que les renseignements sur la descendance finale ne sont jamais tout à fait complets et précis 7/. Il semble que certains enfants, généralement ceux qui sont nés vivants et qui sont maintenant décédés, sont oubliés par les femmes qui ont tendance à déclarer seulement leurs enfants survivants. Il est possible que les recenseurs n'aient pas toujours la formation suffisante pour bien contrôler la cohérence des renseignements recueillis. S'il arrive que des enfants nés vivants et les enfants vivants soient parfois omis, il est probable qu'il y a des omissions encore plus importantes en ce qui concerne les enfants décédés. Un autre problème tient au fait que les recensés déclarent parfois les enfants adoptés comme leurs propres enfants.

### 3. Survie du dernier enfant né vivant

65. Dans les recensements de la population et les enquêtes rétrospectives, la méthode consistant à demander aux femmes en âge de procréer la date de naissance du dernier enfant né vivant et si cet enfant est toujours vivant à la date du recensement a permis d'établir de meilleures estimations de la mortalité infantile que celle consistant à poser des questions sur le nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 mois précédant le recensement en les associant à d'autres questions concernant le nombre de ceux de ces enfants qui sont survivants &/ . La période de référence utilisée dans la deuxième méthode peut donner lieu à des malentendus, alors que dans la première méthode les risques de malentendus sont réduits au minimum. Le traitement des données concernant la date des naissances vivantes les plus récentes implique a) la ventilation des femmes qui ont mis au monde leur dernier enfant pendant les 12 mois précédant exactement la date du recensement par groupes d'âge quinquennaux des mères et b) le calcul de la proportion d'enfants auxquels ces femmes ont donné naissance et de la proportion d'enfants qui sont décédés. Mais plusieurs facteurs influent sur ces proportions, y compris les trous de mémoire et la déclaration d'un âge inférieur à l'âge réel. On a constaté que de telles erreurs, principalement dans la date des événements, existaient même quand on utilisait des instruments plus efficaces de collecte des données, comme par exemple les précisions sur la maternité qui ont été demandées lors de l'Enquête mondiale sur la fécondité pendant les années 70. Néanmoins, les données recueillies peuvent fort bien être utiles dans les pays où les registres d'état civil ne fournissent pas des renseignements fiables sur les décès actuels par sexe et par âge; et on peut faire des ajustements dans les estimations pour réduire au minimum les divers types de biais dont on a déjà parlé.

### 4. Survie de la mère et du père

66. Des études ont montré que dans chaque groupe d'âge de cinq ans de la population le pourcentage d'adultes du sexe féminin ayant un père et/ou une mère vivants est généralement plus élevé que celui des adultes du sexe masculin dans la même situation. Les conclusions ont attribué ces résultats à la tendance des adultes du sexe masculin à exagérer leur propre âge. On a généralement considéré que les données recueillies auprès des recensés du sexe féminin étaient plus fiables. En outre, la fréquence de l'adoption et du placement familial dans certains pays, fait que certaines personnes peuvent avoir des difficultés à identifier leurs véritables parents et peuvent déclarer comme survivants leurs parents adoptifs ou nourriciers.

67. Le principal inconvénient qu'il y a à demander à tous les recensés si leurs parents sont encore en vie est qu'une femme ou un homme qui a, par exemple, sept enfants vivants, sera déclaré sept fois, alors qu'une femme ou un homme sans enfant ne sera pas déclaré du tout. Les données ainsi obtenues se rapportent donc à un groupe de la population sélectionné, à savoir, le groupe dont les membres ont eu des enfants. Pour surmonter le biais qui découle de déclarations multiples, de nombreux pays qui ont recueilli les données en question ne retiendront que la déclaration de l'enfant survivant le plus âgé.

68. Enfin, les probabilités de survie estimées sur la base de ces données ne se rapportent pas à une période déterminée, puisqu'elles représentent des mesures moyennes d'intervalles mal définis de temps d'exposition de la population au risque de décès. Dans les cas où la mortalité est demeurée inchangée, les

estimations ainsi obtenues ne posent pas de problème. Toutefois, dans la plupart des pays en développement, la mortalité décroît rapidement. D'autre part, les progrès qui ont été réalisés en matière de méthodologie permettent maintenant de localiser dans le temps les déclarations concernant la survie 9/.

**Tableau 10**

Etude des décès survenus pendant les 12 mois précédant le recensement, par grande région géographique, sexe, âge au décès, date de naissance et date de décès, périodes censitaires 1965-1974 et 1975-1984

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Période censitaire	Nombre total de décès	Sexe	Age au décès	Date de naissance	Age au décès ou date du décès
Afrique	1965-1974	5	4	4	-	-
	1975-1984	22	22	20	-	6
Amérique du Nord	1965-1974	2	2	2	-	-
	1975-1984	1	1	1	-	1
Amérique du Sud	1965-1974	1	-	-	-	-
	1975-1984	1	1	-	1	1
Asie	1965-1974	3	3	3	-	3
	1975-1984	7	7	5	-	3
Océanie	1965-1974	-	-	-	-	-
	1975-1984	1	1	-	-	-
Total	1965-1974	11	9	9	-	3
	1975-1984	32	32	26	1	11

Sources : Tableaux 7 a) et 7 b) de l'annexe.

Note : La période de référence pour deux pays d'Asie pendant la période censitaire 1965-1974 était de 24 mois et de 6 mois respectivement. La période de référence pour un pays d'Afrique et un pays d'Asie pendant la période censitaire 1975-1984 était de 24 mois.

Tableau 11

Types de données devant permettre d'établir des estimations indirectes de la mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant une approche individuelle, par grande région géographique, périodes 1965-1974 et 1975-1984

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Période censitaire	Nombre total d'enfants nés vivants et d'enfants survivants à la date du recensement (questions de Brass)	Nombre total d'enfants nés vivants pendant une période donnée précédant la date du recensement	Mortalité infantile/post-infantile						Survie du premier conjoint	
				Date de naissance du dernier enfant né vivant	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Décès des parents		Survie de naissance du dernier enfant né vivant	Décès de la mère		Décès du père
						Décès de la mère	Décès du père				
Afrique	1965-1974	20	-	6	5	6	6	6	-	-	
	1975-1984	31	9	11	13	13	13	9	1	1	
Amérique du Nord	1965-1974	7	2	2	4	3	3	1	1	1	
	1975-1984	9	-	3	3	4	4	-	-	-	
Amérique du Sud	1965-1974	7	-	2	2	2	2	-	-	-	
	1975-1984	9	-	3	3	3	3	-	-	-	
Asie	1965-1974	16	-	1	1	2	2	2	1	1	
	1975-1984	22	1	3	3	1	1	1	-	-	
Europe	1965-1974	7	-	2	2	1	1	1	-	-	
	1975-1984	4	-	1	1	1	1	1	1	1	
Océanie	1965-1974	9	-	1	1	1	1	-	-	-	
	1975-1984	12	-	3	4	7	7	3	1	1	
Total	1965-1974	66	2	14	15	15	15	10	2	2	
	1975-1984	87	10	24	27	29	29	14	8	8	

Sources : Tableaux 8 a) et 8 b) de l'annexe.

## Notes

1/ William Brass et al., The Demography of Tropical Africa (Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1968); William Brass, "Methods for estimating fertility and mortality from limited data", Laboratories for Population Statistics, University of North Carolina, Chapel Hill, publication isolée, octobre 1975; et Manuel X : Techniques indirectes d'estimation démographique (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/81, numéro de vente : F.83.XIII.2), p. 206 à 234.

2/ Manuel X : Techniques indirectes d'estimation démographique (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/81, numéro de vente : F.83.XIII.2), p. 78 à 101.

3/ William Brass et K. Hill, "Estimating adult mortality from orphanhood", dans International Population Conference (Liege : Liege International Union for the Scientific Study of Population, 1973), vol. 3, p. 111 à 123. K. Hill et J. Trusell, "Further developments in indirect mortality estimation", Population Studies vol. 31, No 1 (juillet 1977, p. 313 à 333; et Manuel X : Techniques indirectes d'estimation démographique (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/81, numéro de vente : F.83.XIII.2), p. 78 à 101.

4/ Kenneth Hill, "Indirect methods of estimating adult mortality levels", dissertation de doctorat non publiée, University of London, 1975; Kenneth Hill, "Estimating adult mortality levels from information on widowhood", Population Studies, vol. 31, No 1 (mars 1977), p. 75 à 84; et J.G.C. Blacker, "The estimation of adult mortality in Africa from data on orphanhood", Population Studies, vol. 31, No 1 (mars 1977), p. 107 à 128.

5/ John G.C. Blacker, "Introduction de questions spéciales sur la mortalité dans les enquêtes polyvalentes : les enquêtes à passage unique", dans Les bases de données pour la mesure de la mortalité (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/84, numéro de vente : F.83.XIII.3, p. 87 à 98.

6/ A. Adlakha et M. Nizamuddin, "Collecte de données sur la mortalité : les enquêtes globales polyvalentes sur les ménages et les enquêtes démographiques à passages répétés", dans Les bases de données pour la mesure de la mortalité (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/84, numéro de vente : F.83.XIII.3), p. 114 à 125. Samuel Preston, Ansley J. Coale, James Trusell et Maxine Weinstein, "Estimating the completeness of reporting of adult deaths in population that are approximately stable", Population Studies, vol. 46 (été 1980), p. 179 à 202.

7/ John G.C. Blacker, "Introduction de questions spéciales sur la mortalité dans les enquêtes polyvalentes : les enquêtes à passage unique", dans Les bases de données pour la mesure de la mortalité (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/84, numéro de vente : F.83.XIII.3), p. 87 à 98

8/ Les bases de données pour la mesure de la mortalité (publication des Nations Unies, ST/ESA/SER.A/84, numéro de vente : F.83.XIII.3).

9/ William Brass et E. A. Bamgboye, "The time location of reports of survivorship : estimates from maternal and paternal orphanhood and the ever-widowed", Centre for Population Studies, working paper No 81 (Londres, London School of Hygiene and Tropical Medicine, 1981).

## V. NATIONALITE

### A. Utilisations des données concernant la nationalité

1. Les données concernant la nationalité sont surtout utilisées pour l'étude des problèmes ayant trait à la situation juridique et aux droits civils des immigrants et autres personnes qui ne sont pas des citoyens. Les statistiques de nationalité peuvent être utilisées avec les données sur le lieu de naissance, pour déterminer les taux comparés de naturalisation pour les personnes nées à l'étranger. Dans les pays où tous les autochtones sont citoyens de naissance et où la naturalisation n'est pas trop difficile à obtenir, ces données peuvent être utilisées aussi pour étudier le taux d'assimilation des personnes nées à l'étranger.

2. Les données concernant la nationalité donnent également une idée de l'allégeance nationale des groupes de population tant à l'intérieur des pays que dans le monde entier. Le pays de la nationalité a une utilité plus limitée que le lieu de naissance et la langue comme indicateur de l'origine ethnique d'une population, mais il peut fournir certains indicateurs pour des groupes de population particuliers.

### B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

3. Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) contiennent les suggestions ci-après.

#### 1. Définitions et classification

4. Le terme "nationalité" désigne la nationalité juridique d'une personne. Est considéré comme ressortissant du pays où le recensement a lieu toute personne possédant la nationalité juridique de ce pays; est considérée comme étranger toute personne qui ne la possède pas. Il convient de noter que la nationalité n'est pas nécessairement liée au lieu de naissance, qui constitue un sujet distinct.

5. Il convient de recueillir des données concernant la nationalité afin de pouvoir classer les membres de la population en : a) citoyens (ou nationaux), comprenant les citoyens de naissance ou par voie de naturalisation, que la nationalité ait été acquise par déclaration, option, mariage ou de toute autre manière, ou b) étrangers. Des renseignements devront aussi être recueillis concernant la nationalité des étrangers, s'ils représentent une fraction importante de l'ensemble de la population.

6. Les instructions pour le dénombrement et le dépouillement doivent indiquer comment devront être classées les personnes apatrides, celles qui ont une double nationalité, celles qui sont en cours de naturalisation, et celles appartenant à tous les autres groupes dont la situation n'est pas bien définie. La manière dont ces différents groupes ont été classés doit être indiquée dans les rapports sur les recensements.

7. Dans les pays dont la population comprend une forte proportion de naturalisés, il peut être souhaitable de rassembler des renseignements complémentaires permettant de distinguer les citoyens de naissance de ceux qui

ont acquis la nationalité par voie de naturalisation. Des questions supplémentaires sur la nationalité antérieure et la méthode de naturalisation sont très utiles lorsqu'on a besoin d'une documentation très détaillée sur ce sujet.

8. La nationalité déclarée peut être incertaine dans le cas de personnes dont la nationalité a changé depuis peu du fait de modifications territoriales, et pour certains pays ayant récemment accédé à l'indépendance où la nationalité est un concept nouveau. Afin de faciliter l'analyse des résultats, les tableaux relatifs à la nationalité devront être complétés par des indications sur l'exactitude des données et sur les causes d'erreur possibles.

## 2. Tableaux

9. La population totale doit être dénombrée et ventilée par pays de nationalité, par âge et par sexe.

Les classifications suivantes sont recommandées : a) pour la nationalité : citoyen, étranger et "non spécifié"; b) pour le pays de la nationalité des étrangers, chaque continent ou grande région géographique, c'est-à-dire, Afrique, Asie, Europe, Amérique du Nord, Océanie et Amérique du Sud; chaque pays à l'intérieur d'un continent donné, c'est-à-dire le pays de la nationalité d'un nombre important d'étrangers; dans chaque continent, tous les autres pays combinés; "pays non spécifié" et "continent non spécifié"; c) pour l'âge : moins de 15 ans, 15-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans, 65-84 ans, 85 ans et plus et "non spécifié"; et d) pour le sexe, masculin et féminin. Dans le cas du point c), il peut être utile de subdiviser le groupe d'âge qui comprend l'âge minimum requis pour voter pour qu'il soit possible de voir quelles sont les personnes qui ont atteint l'âge de voter.

### C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984

#### 1. Questions posées

##### a) Généralités

10. La nationalité a été étudiée dans 86 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 99 pendant la décennie censitaire 80 (tableau 12 et tableaux 10 et 11 de l'annexe). Comme le montre le tableau 12, tous les pays ou régions qui ont fait une distinction entre les citoyens (ou nationaux) et les étrangers ont demandé quel était le pays de nationalité des étrangers, sauf 14 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et 19 pendant la décennie censitaire suivante.

##### b) Distinction entre nationaux et étrangers

11. Une distinction entre nationaux et étrangers a été faite dans 86 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 99 pendant la décennie censitaire 80. Dans six des 86 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 10 des 99 pendant la décennie censitaire 80, il a été fait une distinction seulement entre les citoyens du pays ou de la région où le recensement a été effectué et les étrangers.



c) Pays de nationalité

12. Comme le montrent le tableau 12 et les tableaux 10 et 11 de l'annexe, des données sur le pays de nationalité ont été recueillies par 72 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et par 80 pendant la décennie censitaire 80. Comme on l'a déjà indiqué, la plupart des pays ou régions qui ont fait une distinction entre les étrangers et les nationaux ont également demandé quel était le pays de nationalité des étrangers.

d) Mode d'acquisition de la nationalité

13. Des renseignements concernant l'acquisition de la nationalité ont été recueillis dans 26 pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans 21 pendant la décennie censitaire 80. La plupart de ces pays ou régions ont demandé si la nationalité avait été acquise par la naissance ou par la naturalisation. Il convient de mentionner que trois pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et un pendant la décennie censitaire 80 ont mentionné la naissance, mais non la naturalisation, comme moyen d'acquisition de la nationalité. La naturalisation, mais non la naissance, a été indiquée comme moyen d'acquérir la nationalité dans cinq pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et dans cinq pendant la décennie censitaire 80. Pendant les deux décennies censitaires, quelques pays ou régions ont demandé si la nationalité avait été acquise par mariage ou par option. En outre, pendant les deux décennies censitaires, le même pays ou la même région a fait une distinction entre la nationalité acquise par la naissance et par d'autres voies, groupant ainsi ensemble l'acquisition de la nationalité par naturalisation, par mariage et par option. Pendant la décennie censitaire 80, un pays ou région a fait une distinction entre l'acquisition de la nationalité par la naissance et par la naturalisation, groupant ainsi ensemble l'acquisition de la nationalité par mariage et par option.

2. Tableaux

14. Les éditions de 1971 et de 1973 de l'Annuaire démographique donnaient les renseignements concernant la nationalité pour 53 pays ou régions pour la période 1965-1974. L'Annuaire démographique de 1983 donnait les mêmes renseignements pour 34 pays ou régions pour la période 1975-1983. Dix pays ou régions pendant la décennie censitaire 70 et cinq pendant la décennie censitaire 80 se bornaient à distinguer les étrangers et des nationaux. Pendant la décennie censitaire 70, huit pays ou régions ont classé les étrangers par continent seulement, et non par pays, et dans quatre cas il n'y avait pas de classification croisée par sexe.

15. Les tableaux pour la décennie censitaire 70 montraient que dans certains cas les nationaux de territoires dépendants et de colonies avaient la nationalité de la puissance administrante ou de la métropole; seuls les pays souverains apparaissaient donc comme pays de nationalité; les citoyens des Bahamas et de Sainte-Hélène, par exemple, étaient considérés comme Britanniques; de même, les citoyens de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Guyane française étaient considérés comme Français et les citoyens de certains territoires, y compris les Samoa américaines, les îles Vierges américaines, Guam et le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique étaient considérés comme Américains.

16. Il convient de noter que pendant la même période, en Australie, par exemple, et dans d'autres territoires de mouvance britannique, la catégorie des étrangers

comprenait seulement des personnes qui étaient ressortissantes d'un pays ne faisant pas partie du Commonwealth britannique.

#### D. Problèmes de collecte et de classement

##### 1. Classement des pays de nationalité

17. Les comparaisons internationales des statistiques sur ce sujet sont difficiles essentiellement parce que les différents pays ou régions utilisent des méthodes différentes pour classer les pays de nationalité dans les publications relatives aux recensements. Les principaux problèmes de classement ont trait à la nomenclature des catégories de nationalité et au regroupement des nationalités juridiques qui ne peuvent faire l'objet d'une catégorie distincte.

18. Dans certains cas, les désignations employées pour ces nationalités peuvent être interprétées de différentes manières. Quand on emploie des variantes telles que "Britannique", "Anglais" et "Grande-Bretagne", il est impossible de savoir si les catégories qu'elles désignent sont les mêmes. Il sera souvent utile d'examiner les catégories restantes qui apparaissent dans le classement pour déterminer si les données pour le Royaume-Uni concernent seulement les citoyens du Royaume-Uni ou si elles englobent les citoyens des anciennes colonies. La comparabilité internationale serait grandement améliorée si l'on s'en tenait aux noms de pays ou de régions employés dans l'édition la plus récente de l'Annuaire démographique.

19. Comme pour les statistiques sur le pays de naissance, il est évidemment souhaitable de classer séparément, autant que possible, les différents pays de nationalité; toutefois, il peut être nécessaire d'adopter un système de groupement pour les pays qui ne sont représentés que par un très petit nombre de ressortissants. Un système de groupement simple est celui par continent. Un tel groupement peut être complété par une catégorie spéciale pour certains pays de nationalité, comme la Grande-Bretagne et la France, qui ne sont pas situés sur le même continent.

20. Quand les données ventilées par catégorie spéciale de nationalité doivent être utilisées pour analyser des sujets tels que les migrations internationales et l'origine ethnique, on peut en augmenter la valeur en distinguant le lieu de naissance.

##### 2. Définition de la nationalité

21. La manière dont chaque personne doit être classée pour la nationalité n'apparaît pas toujours de manière évidente. Par exemple, les personnes "apatrides" c'est-à-dire les personnes qui ont perdu le droit de se prévaloir de la nationalité d'un pays, peuvent être classées soit dans une catégorie distincte soit selon le pays dont elles avaient en dernier lieu la citoyenneté, suivant les utilisations qui doivent être faites des données.

22. La double nationalité pose un autre problème. Pour la plupart, les personnes qui ont une double nationalité a) sont nées dans un pays de parents qui étaient ressortissants d'un autre pays et b) se réclament de la nationalité des deux pays. Quand un des pays est celui du recensement, ces personnes sont généralement classées comme ressortissants de ce pays et la nationalité de leur

autre pays est ignorée. Même lorsqu'on note qu'ils ont une deuxième nationalité, le deuxième pays d'allégeance peut ne pas être spécifié.

23. Les changements de frontière nationale créent des problèmes plus difficiles. Les personnes qui, au moment du changement, résident dans la zone affectée, acquièrent ordinairement la nationalité du pays auquel la zone est intégrée et lors du recensement suivant de cette zone elles peuvent être considérées comme des ressortissants de ce dernier pays. Toutefois, un problème se pose concernant le classement approprié quant à la nationalité des personnes qui émigrent de cette zone vers un autre pays avant que le changement de frontière ne se produise. D'habitude, les instructions relatives au recensement ne prévoient pas le cas de l'émigration avant qu'un changement de frontière se produise, si bien qu'aux fins du recensement, la nationalité que déclare l'intéressé, quelle qu'elle soit, est acceptée. Lorsqu'un nombre considérable de personnes se trouvant dans ce cas doivent être recensées, il est manifestement souhaitable, pour la cohérence du recensement, d'indiquer la règle à suivre.

Tableau 12

Type de données recueillies concernant la nationalité, par grande région géographique,  
décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			
			Naissance	Naturalisation	Mariage	Option
<u>Décennie censitaire 70</u>						
Afrique	24	23	5	4	1	-
Amérique du Nord	13	10	7	7	2	2
Amérique du Sud	4	2	4	4	-	-
Asie	21	16	1	1	-	-
Europe	17	17	2	1	1	1
Océanie	6	3	2	5	-	1
URSS	1	1	-	-	-	-
Total	86	72	21	22	4	4
<u>Décennie censitaire 80</u>						
Afrique	39	36	4	4	-	-
Amérique du Nord	11	4	5	7	2	2
Amérique du Sud	5	-	2	3	-	-
Asie	21	19	1	1	-	1
Europe	14	13	2	1	-	-
Océanie	8	7	2	3	-	1
URSS	1	1	-	-	-	-
Total	99	80	16	19	2	4

Sources : Tableaux 10 et 11 de l'annexe.

## VI. LANGUE

### A. Utilisations des données concernant la langue

1. On peut, dans les recensements, recueillir plusieurs types de renseignements concernant la langue. Selon les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) les renseignements peuvent avoir trait à :

a) La langue maternelle, définie comme la langue habituellement parlée au foyer de la personne considérée dans sa première enfance;

b) La langue habituelle, définie comme la langue parlée actuellement ou celle que l'intéressé emploie maintenant le plus souvent au foyer;

c) L'aptitude à parler une ou plusieurs langues désignées.

2. Bien qu'elles soient généralement plus utiles que les autres types de données concernant la langue pour analyser la composition de la population par origine ethnique, les données concernant la langue maternelle ne sont pas des indicateurs fiables des capacités linguistiques réelles au moment du recensement. Les données concernant la langue maternelle donnent une image de la structure nationale et ethnique d'un pays. L'influence de ces groupes se reflète souvent dans la langue maternelle des individus longtemps après qu'ils ont assimilé les coutumes de la majorité de la population du pays.

3. Les données concernant la langue usuelle conviennent moins bien pour identifier les groupes ethniques que les données sur la langue maternelle parce que beaucoup de personnes ayant des antécédents linguistiques différents utilisent de façon habituelle la langue dominante du pays où elles résident. Toutefois, les données concernant la langue usuelle sont très bien adaptées à certaines autres utilisations. Jointes aux données sur le lieu de naissance ou la nationalité juridique, les statistiques relatives aux langues parlées actuellement peuvent avoir une très grande utilité pour l'étude de l'assimilation linguistique parmi les divers groupes d'immigrants. Cette étude peut montrer qu'il faut peut-être prendre des mesures pour encourager l'assimilation. Les données ont plus de valeur à cet égard lorsqu'il en existe plusieurs séries correspondant à plusieurs dates de recensement. Celles qui se rapportent à la langue habituelle donnent une mesure de l'homogénéité et des différences de la population sur le plan linguistique.

4. Les données sur la capacité de parler une ou plusieurs des langues désignées d'un pays sont extrêmement importantes pour ce qui est des problèmes tant de l'éducation et de l'assimilation des minorités linguistiques que de la communication avec ces minorités. Elles sont spécialement utiles pour la planification de l'enseignement de la langue officielle donné aux minorités dans un pays ou une zone quand un grand nombre d'immigrants y sont arrivés depuis peu ou que plusieurs groupes linguistiques autochtones y habitent. Dans un pays ou une zone où vivent de tels groupes il peut-être souhaitable de déterminer expressément le nombre des personnes parlant chacune des langues principales surtout s'il y a plus d'une langue officielle ou si plusieurs langues sont communément utilisées et qu'il y a lieu de décider laquelle doit être employée dans les écoles, dans les communications officielles et dans d'autres cas.

## B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

5. Dans les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) figurent les recommandations ci-après.

### 1. Définitions et classification

6. Il est dit au début du chapitre que trois types de données relatives à la langue peuvent être recueillies lors d'un recensement.

7. Chacun de ces types de données sert à des fins analytiques bien distinctes. Chaque pays doit décider si l'un de ces types de données répond à ses propres besoins. La comparabilité des tableaux sur le plan international n'est pas un facteur déterminant pour décider du type de données qu'il convient de recueillir.

8. Dans l'élaboration des données relatives à la langue habituelle ou à la langue maternelle, il est souhaitable d'indiquer chaque langue qui est parlée par un nombre important de personnes dans le pays et non pas seulement la langue dominante.

9. Il convient de recueillir des renseignements sur la langue auprès de toutes les personnes. Il convient de définir clairement dans les tableaux le critère dont on s'est servi pour déterminer la langue attribuée aux enfants qui ne savent pas encore parler.

### 2. Tableaux

10. La population totale doit être dénombrée et ventilée par langue (avec des subdivisions selon la langue maternelle, la langue habituelle et la capacité de parler une ou plusieurs langues), par âge et par sexe. Les classifications ci-après sont recommandées : a) pour la langue : chaque langue ou ensemble de langues pour lesquelles des renseignements distincts sont demandés, toutes les autres, et "non indiquées"; b) pour l'âge : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, ..., 80-84 ans, 85 ans et plus, et "non spécifié"; et c) pour le sexe : masculin et féminin.

## C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984

### 1. Questions posées

11. La collecte d'au moins un type de données sur la langue a été faite par 44 pays ou régions dans la série de recensements des années 70 et par 56 dans la série de recensements des années 80 (tableau 13 et tableaux 12 et 13 de l'annexe). La plupart de ces pays ou régions ont demandé quelle était la langue habituelle ou la langue maternelle pendant la décennie censitaire 70 et la plupart ont demandé quelles étaient la ou les langues habituelles ou désignées pendant la décennie censitaire 80. Pendant la décennie censitaire 70 un pays a demandé des renseignements sur la ou les langues désignées de l'ensemble du ménage et un autre pays a demandé quelles langues/quels dialectes parlait le chef de ménage. Pendant la décennie censitaire 80 un pays a demandé quelle était la langue maternelle de l'aïeul du recensé; trois pays ont demandé quelle était la langue habituelle de l'ensemble du ménage et un pays a demandé quelle était la langue désignée et les autres langues parlées par chaque membre du ménage.

## 2. Tableaux

12. Les tableaux des données relatives à la langue fournies par les recensements de la décennie 70 figurent dans les éditions de 1971, 1973 et 1979 de l'Annuaire démographique et ceux établis à partir des recensements d'une partie de la décennie 80 figurent dans l'édition de 1983. Pour les recensements antérieurs, 33 tableaux ont été donnés, dont 7 pour l'Afrique, 8 pour l'Asie, 9 pour l'Europe, 4 pour l'Amérique du Nord, 3 pour l'Amérique du Sud et 2 pour l'Océanie. Pour la période 1975-1983 la répartition des tableaux était la suivante : Asie, 7; Europe, 4; Amérique du Nord, 3; Amérique du Sud, 1; et Océanie, 6. Pour la série de recensements des années 70, les données de 26 pays ou régions étaient ventilées par sexe; mais pour la série des années 80, 13 pays ou régions seulement ont effectué cette ventilation.

13. Il est signalé dans les diverses éditions de l'Annuaire démographique que les données présentées avaient été classées selon les catégories ci-après : langue maternelle, langue habituellement parlée au foyer, toutes les langues parlées et capacité de parler les langues désignées, et selon aussi une combinaison de deux catégories. Dans quelques cas, cependant, des notes de bas de page indiquaient ce à quoi les données se rapportaient effectivement. Pour la période 1965-1974 les répartitions concernaient dans 12 pays ou régions la langue maternelle, dans 6 pays la langue habituellement parlée, dans 1 pays la capacité de parler une ou plusieurs langues, dans 3 pays les personnes âgées de 5 ans et plus et dans 2 pays les personnes âgées de 10 ans et plus. Dans les tableaux de la série 80 les données de quatre pays ou zones concernant les personnes âgées d'au moins 3 ans et celles de quatre pays ou régions se rapportaient aux personnes âgées d'au moins 5 ans.

### D. Problèmes de collecte et classement

14. La collecte et le classement des données relatives à la langue ne posent généralement pas beaucoup de problèmes, mais il faut savoir que même des différences minimales dans les questions posées peuvent beaucoup altérer la signification des résultats.

15. La nature même des données relatives à la langue limite les possibilités de comparaison internationale. Celles qui concernent la langue maternelle sont cependant habituellement plus ou moins comparables entre pays. Les comparaisons internationales des données relatives à la langue habituelle posent de plus grandes difficultés à cause de différences dans la forme des questions posées à ce sujet dans différents recensements. Les questions s'y rapportant dans différents recensements demandaient la langue habituellement parlée, la langue la mieux parlée, la langue parlée couramment, la langue parlée dans la famille et la langue parlée outre la langue maternelle ou la langue officielle.

16. Presque toujours une question sur la capacité de parler une ou des langues désignées porte sur la ou les langues officielles ou dominantes. Toutefois, la signification des résultats peut différer selon la question posée. Un recensé qui répond affirmativement quand il lui est simplement demandé s'il parle une langue donnée pourrait répondre négativement si on lui demandait s'il parle couramment cette langue. La comparabilité est aussi influencée par la classification des langues utilisées dans les tableaux. L'établissement d'une telle classification implique certaines décisions sur ce qui constitue une langue distincte par opposition à une variante ou à un dialecte d'une langue. La

décision concernant ce qui doit être considéré comme une langue distincte dépend nécessairement dans chaque cas de données relatives aux groupes recensés et de la possibilité d'obtenir ces données. Il peut être très important pour le recensement d'un pays où sont parlées plusieurs variantes nettement différentes d'une langue autochtone de traiter chacune de ces variantes comme une langue distincte alors que dans un recensement fait ailleurs il se peut qu'il ne soit ni souhaitable ni possible de faire la distinction.

17. Des différences internationales dans les pratiques suivies dans les recensements au sujet des questions précitées ne gênent pas gravement la comparabilité des résultats pourvu que la définition des sous-groupes compris dans chaque grande catégorie de langues soit uniforme. Cependant il peut y avoir confusion quand, en l'absence d'une explication adéquate des catégories prévues, une nomenclature des langues est utilisée qui n'est pas familière aux personnes dans tous les pays.

18. Le choix des différentes langues qui doivent être indiqués séparément dans les tableaux est une grande source de difficultés dans les analyses des données à l'échelle internationale. Ainsi, il est impossible de procéder à une enquête complète de la distribution internationale des personnes parlant une langue maternelle donnée ou parlant couramment une langue donnée à moins que cette langue ne soit indiquée séparément dans les tableaux de tous les pays où elle concerne un nombre important de personnes.

19. Cependant, il est évidemment impossible en pratique de présenter des statistiques distinctes pour toutes les langues d'un pays qui peuvent être utilisées par très peu de personnes. Comme quelques groupements sont inévitables, il devient important, sous l'angle de la comparaison internationale et de l'analyse nationale, de concevoir un plan de groupement des langues numériquement moins importantes de manière à réduire au minimum les renseignements auxquels on renonce en ne les mettant pas séparément en tableaux. La pratique suivie dans de nombreux recensements consistant à grouper ces langues dans une catégorie "autres langues" n'est efficace sous aucun des points de vue. Il est manifestement préférable de constituer certains grands groupes de langues dont les éléments sont rapprochés selon un critère spécifié et de classer toute langue non classée séparément comme appartenant à l'un de ces groupes.



Tableau 13

Types de données recueillies concernant la langue, par grande région géographique,  
dans les recensements des décennies 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Langue maternelle seulement	Langue usuelle seulement	Langues désignées seulement	Langue maternelle et langue usuelle	Langue maternelle et langues désignées	Langue usuelle et langues désignées
<u>Décennie censitaire 70</u>						
Afrique	2	5	-	-	-	-
Amérique du Nord	1	2	3	1	-	-
Amérique du Sud	-	-	-	-	1	-
Asie	1	3	2	-	1	-
Europe	7	2	3	-	-	-
Océanie	-	3	-	-	-	-
URSS	-	-	-	-	-	-
Total	11	15	8	1	2	0
<u>Décennie censitaire 80</u>						
Afrique	-	7	1	3	-	1
Amérique du Nord	-	1	3	1	1	1
Amérique du Sud	-	-	3	-	-	-
Asie	1	3	1	2	-	2
Europe	4	2	3	1	-	-
Océanie	-	5	1	-	-	1
URSS	1	-	-	-	-	-
Total	6	16	12	7	1	5

Sources : Tableaux 12 et 13 de l'annexe.

## VII. CARACTERISTIQUES NATIONALES ET/OU ETHNIQUES

### A. Utilisations des données concernant les caractéristiques nationales et/ou ethniques

1. La nationalité ethnique, la race, la couleur, la langue, la religion et le lieu de naissance sont les caractéristiques habituellement enregistrées dans les recensements de population qui sont souvent prises pour indicateurs de l'appartenance culturelle. Les plus facilement définies, à savoir le lieu de naissance, la langue et la religion, sont étudiées dans d'autres chapitres du présent volume. Ce chapitre traite de l'enregistrement de la nationalité, du groupe ethnique, de la race, de la couleur et de l'origine.

2. Les statistiques relatives aux groupes ethniques qui, comme on le verra ci-après, peuvent correspondre à diverses notions, sont un élément essentiel dans la présentation de la composition ethnique. Malgré l'impossibilité de définir ces notions de façon précise, les termes qui les désignent demeurent en usage dans les statistiques nationales et trouvent une application dans l'analyse des données nationales. La connaissance des caractéristiques tribales ou raciales est essentielle pour l'analyse du développement économique et social des sociétés dont la population n'est pas homogène. De telles analyses sont nécessaires pour le développement futur des ressources. Les comparaisons internationales des données relatives à des groupes similaires peuvent faire ressortir des relations intéressantes.

3. Les statistiques relatives à l'origine ethnique délimitent les communautés culturelles dans quelques pays et servent de cadre pour les études sociales de base et pour les analyses démographiques.

4. Les études de la structure des pays selon les groupes autochtones ou indigènes de la population peuvent utiliser les statistiques de la composition ethnique s'il existe des données détaillées sur la composition tribale des sous-groupes.

### B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

5. Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) contiennent les suggestions ci-après.

#### 1. Définitions et classification

6. Le type de renseignements nécessaires sur les groupes nationaux et/ou ethniques de la population des divers pays dépend des conditions nationales. Certains des critères utilisés pour identifier les divers groupes ethniques sont les suivants : nationalité ethnique (c'est-à-dire pays ou région d'origine en ce qu'ils diffèrent de la citoyenneté ou du pays dont la personne est ressortissante) race, couleur, langue, religion, coutumes relatives à l'habillement ou au mode d'alimentation et tribu ainsi que diverses combinaisons de ces caractéristiques. D'autre part, certains des termes employés, comme "race", "origine", ou "tribu" ont différents sens. Les définitions et les critères appliqués par chaque pays pour l'étude des caractéristiques ethniques de la population doivent donc être déterminés par les groupes qu'ils cherchent à identifier. Etant donné la nature même du sujet, les groupes varient très

sensiblement d'un pays à l'autre et il est impossible de recommander des critères universellement valables.

7. Compte tenu des difficultés d'interprétation que l'on peut rencontrer, il importe, chaque fois qu'une étude de ce genre est faite, d'indiquer clairement dans le rapport de recensement les critères de base qui ont été utilisés de façon à ne laisser aucun doute sur le sens des caractéristiques présentées.

## 2. Tableaux

8. La population totale doit être comptée et ventilée par groupe national et/ou ethnique, par âge et par sexe.

Les classifications ci-après sont recommandées : a) pour les groupes nationaux et/ou ethniques, chaque groupe pour lequel des renseignements distincts sont demandés, tous les autres groupes et "non spécifié"; b) pour l'âge, moins de 5 ans, 5-14 ans, 15-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 65-74 ans, 75 ans et plus et "non spécifié"; et c) pour le sexe, masculin et féminin.

### C. Pratiques nationales en matière de recensement : 1965-1974 et 1975-1984

#### 1. Questions posées

9. Des informations sur le groupe national et/ou ethnique ont été recueillies par 67 pays ou régions lors de la décennie censitaire 70 et par 74 pays lors de la décennie censitaire 80 (tableau 14 et tableaux 14 et 15 de l'annexe). Le tableau 14 montre que dans ces deux décennies la plupart des pays ou régions qui ont recueilli de telles informations se sont enquis de la race ou du groupe ethnique. Les données rassemblées par les pays ou zones d'Europe dans les deux séries de recensements avaient seulement trait à l'origine nationale. Dans les deux périodes de recensement il y a eu quelques cas dans lesquels des informations étaient recueillies qui ne portaient pas sur la race, l'origine ou la couleur. Dans les questions figuraient des termes tels que "village d'affiliation", "communauté" et "ménage tribal ou non tribal".

10. Quand une question était posée sur la race, la couleur, le groupe ethnique ou la nationalité, il y avait une grande diversité de réponses possibles à cause des connotations différentes données à chacun des termes ou des intérêts nationaux dans l'identification de différents groupes de la population. Le critère important dans l'analyse de la question était donc non pas la définition du terme employé donnée dans le dictionnaire, mais la connotation particulière dans chaque recensement. Ainsi, dans quelques cas le terme race était pris au sens physique et dans d'autres il se référait plus ou moins au pays ou à la zone d'origine récents d'un individu ou de ses ancêtres. De plus, les catégories de réponses, expliquées par des exemples ou limitées par un nombre fixé de choix, étaient parfois établies de telle manière que les réponses à une même question devaient porter, parfois sur la race ou la couleur, parfois sur l'origine nationale et parfois sur le groupe autochtone.

11. L'appartenance à une caste ou à une tribu indigène a fait l'objet d'une question dans un pays ou région dans la série de recensements des années 70 et dans un pays ou région dans celle des années 80.

## 2. Tableaux

12. Les éditions de 1971, 1973 et 1979 de l'Annuaire démographique contiennent des données concernant la composition nationale et/ou ethnique ventilées par sexe, recueillies dans les recensements effectués de 1965 à 1974 par 57 pays ou régions; l'édition de 1983 contient des données de 30 pays ou régions pour la période 1975-1983. Quatre pays ou régions dans la première décennie censitaire et trois dans la suivante n'ont pas donné une classification par sexe.

13. Comme on pouvait s'y attendre, les tableaux reposent sur un certain nombre de notions différentes. Pendant les deux décennies censitaires, la majorité des pays ou régions ont utilisé la nationalité ou une classification géographique correspondante; le groupe important suivant a choisi un classement combinant couleur et géographie. D'autres notions utilisées sont celles de couleur seulement, le groupe ethnique seulement, d'origine seulement, d'origine et de religion combinées, de tribu seulement et de race seulement.

14. Même quand les notions utilisées étaient semblables, les groupes donnés dans les classifications étaient si divers qu'il n'était pas possible de se servir d'un plan de classification plus ou moins uniforme pour présenter les données dans l'Annuaire. C'est pourquoi on y a donné les principales catégories utilisées par chaque pays ou région.

### D. Problèmes de collecte et de classement

15. Les deux grands problèmes de la collecte de données sur les groupes nationaux et/ou ethniques tiennent aux méprises ou aux fausses déclarations des recensés.

16. Quand les enquêtes portent plus ou moins sur des groupes endogames existant depuis des générations dans un pays, tels que les peuples indigènes et autochtones, chaque personne a habituellement bien conscience du groupe auquel elle appartient et il n'y a guère de difficulté à obtenir l'information; dans d'autres cas, cependant, la justesse des réponses individuelles peut dépendre fortement du degré de clarté de la question posée et de la nature des explications fournies. Outre qu'il est possible que le sens d'une question soit mal interprété il y a toujours un grand risque de falsification délibérée lorsqu'il s'agit de répondre à une question qui a trait à des choses qui peuvent influencer sur les droits politiques, les avantages sociaux, le prestige ou même la sécurité personnelle.

17. L'hétérogénéité des notions et des termes utilisés ajoutée aux risques de méprise et de fausse déclaration, ne permet pas d'évaluer le degré de comparabilité des données publiées. De plus, les divers termes ont des nuances de sens différentes, si bien que la connotation qu'une notion peut, par exemple, avoir une connotation essentiellement biologique ou bien faire intervenir, soit l'origine nationale d'un ou de plusieurs ancêtres de la personne concernée, soit l'appartenance culturelle à des groupes historiquement bien définis d'un pays. Enfin, des termes recouvrant plus d'une caractéristique ont parfois été utilisés dans la même statistique, de sorte que les termes "Français" et "Noir", par exemple, peuvent tous deux apparaître dans une classification selon la race ou l'origine.

18. Un autre obstacle important qui s'oppose à l'utilisation de telles données aux fins de comparaison est l'absence de données du même type pour un nombre suffisant de pays.

Tableau 14

Types de données recueillies concernant le groupe national et/ou technique, par grande région géographique, décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Termes utilisés						
	Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	Divers
<u>Décennie censitaire 70</u>							
Afrique	-	5	6	10	-	-	3
Amérique du Nord	-	2	-	15	-	3	1
Amérique du Sud	-	-	-	1	-	-	-
Asie	-	4	2	2	-	-	2
Europe	4	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	5	-	6	-	-	-
URSS	1	-	-	-	-	-	-
Total	5	16	8	34	0	3	6
<u>Décennie censitaire 80</u>							
Afrique	-	12	4	6	1	-	1
Amérique du Nord	1	2	-	13	-	2	2
Amérique du Sud	-	-	-	2	-	-	-
Asie	-	7	-	1	-	-	3
Europe	5	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	9	-	3	-	-	1
URSS	1	-	-	-	-	-	-
Total	7	30	4	25	1	2	7

Sources : Tableaux 14 et 15 de l'annexe.

## VIII. RELIGION

### A. Utilisations des données concernant la religion

1. Les données relatives à la religion sont un type de statistiques qui peuvent être utilisées pour l'analyse de la composition ethnique des populations. Ces données sont aussi utiles pour l'analyse des caractéristiques économiques, sociales et démographiques des populations. Mais leur utilité se situe pour beaucoup au niveau national.

### B. Recommandations de l'Organisation des Nations Unies

2. Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (Nations Unies, 1980) contiennent les suggestions ci-après.

#### 1. Définitions et classification

3. Aux fins du recensement, la religion peut se définir comme a) la croyance ou tendance religieuse ou spirituelle, que cette croyance soit ou non représentée par un groupe organisé, ou b) l'affiliation à un groupe organisé qui adhère à des dogmes religieux ou spirituels déterminés. Chaque pays qui fait entrer la religion dans son recensement devrait utiliser la définition qui répond le mieux à ses besoins et l'indiquer dans la publication relative au recensement.

4. Le degré de détail de l'enquête sur ce sujet dépend également des besoins du pays concerné. Il peut être suffisant, par exemple, de se renseigner sur la religion de chaque personne; d'autre part on peut demander aux recensés de préciser, s'il y a lieu, la secte à laquelle ils appartiennent dans la religion considérée.

5. Pour aider les utilisateurs des données qui ne sont peut-être pas familiers avec toutes les religions ou sectes d'un pays, de même que pour faciliter les comparaisons au niveau international, les classifications des données devraient faire apparaître chaque secte comme sous-catégorie de la religion dont elle fait partie. Il serait utile également de présenter sommairement les dogmes des religions ou sectes qui pourraient être mal connues hors du pays ou de la région.

#### 2. Tableaux

6. La population totale devrait être enregistrée et ventilée par religion, âge et sexe.

Les classifications ci-après sont recommandées : a) pour la religion, chaque religion et secte, si souhaitable, importante dans le pays; toutes les autres; sans religion; "non spécifiée"; b) pour l'âge : moins de 5 ans, 5-14 ans, 15-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 65-74 ans, 75-84 ans, 85 ans et plus et "non spécifié"; et c) pour le sexe : masculin et féminin.

C. Pratiques nationales en matière de recensement :  
1965-1974 et 1975-1984

1. Questions posées

7. Une enquête sur la croyance ou l'affiliation religieuses a été faite par 75 pays ou régions dans la série de recensements des années 70 et par 69 dans celle des années 80 (tableau 15 et tableaux 16 et 17 de l'annexe). Pendant la décennie censitaire 70, 27 pays ou régions ont fourni une liste de religions ou sectes désignées pour la réponse à la question relative à la religion et 43 ont fourni une telle liste pendant la décennie censitaire 80. Dans les autres cas, le choix des réponses ne se limitait pas aux seules religions ou sectes désignées.

8. La combinaison de croyances religieuses prévues dans les questionnaires diffère beaucoup d'un pays à l'autre. Dans quelques cas une question telle que "musulman", "chrétien" ou "autre" est la seule qui a été posée, mais dans d'autres cas une secte particulière telle que "anglicane", "baptiste", "Church of God" "méthodiste" ou "morave" a fait l'objet d'une question.

2. Tableaux

9. Les éditions de 1971, 1973 et 1979 de l'Annuaire démographique contiennent des tableaux portant sur la religion pour 73 pays ou régions qui ont fait des recensements entre 1965 et 1974. Dans 11 de ces tableaux il n'y avait pas de classification par sexe. Pour les recensements qui ont été faits entre 1975 et 1983, les éditions de 1979 et 1983 de l'Annuaire démographique contiennent des tableaux pour 37 pays ou régions qui ont fait des recensements entre 1975 et 1983. Dans quatre de ces pays ou régions il n'y avait pas de classification par sexe.

D. Problèmes de collecte et de classement

10. La nature même des statistiques relatives à la religion les rend fondamentalement non comparables. Quelques données informent sur la croyance religieuse et d'autres sur l'affiliation religieuse. Le recenseur n'a pas de critères pour déterminer l'appartenance à une église, et pour vérifier la croyance il n'existe pas de critères.

11. Les différences dans le degré de détail des tableaux empêchent aussi la comparabilité. Quand seuls les totaux par grande religion sont donnés, il est impossible de savoir de quelles confessions ou sectes se composent les totaux. Par ailleurs, quand des renseignements détaillés sont donnés sur les confessions, il est difficile de classer ces sous-groupes par grandes religions du fait que de nombreuses sectes ont seulement une importance locale et sont inconnues au-delà des frontières nationales. Des tableaux construits selon une nomenclature type aideraient à supprimer la difficulté.

Tableau 15

Types de données recueillies concernant la religion, par grande région géographique,  
pendant les décennies censitaires 70 et 80

(Nombre de pays ou de zones)

Région	Données recueillies sur	
	Toutes les religions	Religions désignées seulement
	<u>Décennie censitaire 70</u>	
Afrique	6	6
Amérique du Nord	16	3
Amérique du Sud	2	2
Asie	9	10
Europe	7	5
Océanie	8	1
Total	48	27
	<u>Décennie censitaire 80</u>	
Afrique	7	6
Amérique du Nord	1	16
Amérique du Sud	2	1
Asie	4	15
Europe	4	3
Océanie	8	2
Total	26	43

Sources : Tableaux 16 et 17 de l'annexe.



## IX. INCAPACITE

### A. Utilisations des données concernant l'incapacité

1. Les données concernant l'incapacité permettent d'étudier le nombre et la répartition des personnes handicapées, ainsi que leurs réalisations, leurs besoins et leurs problèmes. Les renseignements obtenus peuvent servir de base aux pouvoirs publics pour l'élaboration de la politique et de la planification sociales. En particulier, les données pertinentes, au niveau de détail qui convient, parce qu'elles éclairent et chiffrent les causes et les conséquences de l'incapacité, permettront aux services de réadaptation et aux autres services s'occupant de ce problème d'être plus efficaces dans leur action. Les données pertinentes seraient celles concernant le nombre des personnes handicapées, ventilé de diverses manières, notamment selon le sexe, le groupe d'âge, la région, le groupe socio-économique ou la profession, la déficience et le type d'incapacité. Des données détaillées sur l'incapacité permettent une comparaison des personnes qui sont handicapées et des personnes qui ne le sont pas sous l'angle du niveau d'instruction, de la situation dans la population active, dans la famille et dans le ménage notamment et rendent ainsi possible l'étude des désavantages découlant de l'incapacité dans tout contexte culturel ou environnemental.

2. Il y a toujours lieu d'établir des statistiques concernant les nouveaux cas de maladies endémiques persistantes (telles que la poliomyélite, la lèpre et la malaria, comme aussi les diverses maladies qui mènent à la cécité) qui entraînent presque toujours un handicap afin de déterminer si l'incapacité liée à la maladie augmente et si les mesures qui sont prises contribuent effectivement à atténuer le problème.

3. Une autre application des statistiques sur l'incapacité est celle des Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui s'efforcent d'atteindre l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 et de suivre les progrès réalisés. A cet égard, les statistiques sur l'incapacité fournissent des mesures sélectives de l'état de santé de la population qui servent d'indicateurs des progrès vers la réalisation de la santé universelle. En outre, les données sur l'incapacité fournissent les statistiques nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées 1/, ainsi que pour l'évaluation des progrès que font les Etats membres dans la mise en oeuvre de ce programme. Les objectifs du Programme sont au nombre de trois, à savoir : a) la prévention de l'incapacité, b) la réadaptation, et c) la réalisation i) d'une pleine participation des personnes handicapées à la vie et au développement de la société et ii) de l'égalité.

### B. Recommandations internationales

4. L'Organisation des Nations Unies n'a pas encore fait de recommandations sur la collecte, le classement et la mise en tableaux des données sur l'incapacité. Cependant, un travail préliminaire a commencé qui pourrait conduire à l'adoption de normes internationales. Ainsi, l'OMS a mis au point la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) 2/, qui définit et classe en catégories divers troubles. En outre, le Groupe d'experts sur l'établissement de statistiques sur les personnes handicapées 3/ a défini les cinq domaines ci-après pour la couverture statistique des problèmes d'incapacité dans les recensements de la population, les enquêtes démographiques et les

systemes de statistiques de l'état civil : a) existence de déficiences; b) existence d'incapacités; c) causes de déficience; d) caractéristiques sociales, économiques et environnementales; et e) répartition et utilisations des services et des soutiens.

1. Définitions et typologie de la CIDIH des déficiences, des incapacités et des handicaps

5. La CIDIH de l'OMS définit comme suit la déficience, l'incapacité et le handicap. La déficience est "toute perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique. La déficience se caractérise par une perte ou une anomalie soit temporaire soit permanente, y compris l'existence ou l'apparition d'une anomalie, d'un défaut ou d'une perte dans un membre, un organe, un tissu ou une autre structure de l'organisme, y compris les systèmes nécessaires aux fonctions mentales. La déficience représente l'extériorisation d'un état pathologique et elle reflète en principe des perturbations se situant au niveau de l'organe".

6. On entend par incapacité "toute perte ou absence, due à une déficience, de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérées comme normales pour un être humain. L'incapacité se caractérise par des excès ou des déficiences dans l'exécution d'activités et dans des comportements considérés comme habituels. Ces excès ou ces déficiences peuvent être temporaires ou permanents, réversibles ou irréversibles, progressifs ou régressifs. L'incapacité peut apparaître comme conséquence directe d'une déficience ou comme une réponse (particulièrement psychologique) de l'individu à une déficience physique, sensorielle ou autre. L'incapacité représente l'objectivation d'une déficience et reflète en cela des perturbations au niveau de la personne. C'est pourquoi l'incapacité concerne des capacités, sous forme d'activités et de comportements composites généralement acceptés comme des éléments essentiels de la vie quotidienne".

7. Le handicap est "le désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et de facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle". La classification des handicaps est une classification des situations dans lesquelles peuvent se trouver les personnes présentant des incapacités qui confèrent à ces personnes un désavantage par rapport à leurs pairs dans l'optique des normes de la société". C'est pourquoi le handicap "concerne la valeur attachée à la situation ou au vécu d'un individu lorsqu'il s'écarte de la norme. Il se caractérise par une discordance entre la prestation ou la situation de l'individu et ce qu'il attend de lui-même ou ce qu'attend de lui le groupe auquel il appartient. Le handicap est donc l'expression sociale d'une déficience ou d'une incapacité reflétant en cela les conséquences culturelles, sociales, économiques et environnementales que la déficience et l'incapacité exercent sur l'individu".

2. Classification CIDIH des déficiences, incapacités et handicaps

a) Déficiences

8. Liste récapitulative des catégories à un chiffre 4 :
1. Déficiences intellectuelles
  2. Autres déficiences psychologiques
  3. Déficiences du langage
  4. Déficiences auditives
  5. Déficiences oculaires
  6. Déficiences des viscères
  7. Déficiences du squelette
  8. Déficiences défigurantes
  9. Déficiences généralisées, sensorielles et autres

b) Incapacités

9. Liste récapitulative des catégories à un chiffre :
1. Incapacité de comportement
  2. Incapacité à la communication
  3. Incapacité à prendre soin de sa personne
  4. Incapacité locomotrice
  5. Incapacité de la disposition corporelle
  6. Incapacité de la dextérité
  7. Incapacités situationnelles
  8. Incapacité d'aptitudes particulières
  9. Autres réductions d'activité

c) Handicaps

10. Liste de dimensions du handicap :
1. Handicap d'orientation
  2. Handicap d'indépendance physique

3. Handicap de mobilité
4. Handicap professionnel
5. Handicap d'intégration sociale
6. Handicap d'autosuffisance économique
7. Autre handicap.

11. Le Groupe d'experts sur l'établissement de statistiques sur les personnes handicapées a appuyé les définitions et les classifications des déficiences et des incapacités, mais il a recommandé que les handicaps soient analysés par rapport à la perte de nature sociale, économique et culturelle attribuable à l'interaction des caractéristiques de l'incapacité des personnes affectées et de celles de leur environnement. Le Groupe d'experts a en outre recommandé que les données recueillies sur l'incapacité portent aussi sur la répartition et l'utilisation des services et des soutiens.

12. Le fait que quelques pays et même des commissions régionales ont tendance à utiliser les concepts de déficience, d'incapacité et de handicap indifféremment, la déficience étant souvent classée comme incapacité, tient probablement au manque de recommandations internationales anciennes concernant la collecte et le classement des données. Ainsi la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) considère que "dans les enquêtes sur l'incapacité, des questions spécifiques doivent être formulées concernant a) la cause de l'incapacité, b) l'âge au moment de l'incapacité et c) le type d'incapacité. Il est peut-être possible de classer les causes d'incapacité comme suit : i) cause congénitale, ii) accident, iii) lèpre, iv) paralysie y compris la polio et v) autres maladies à spécifier. En ce qui concerne le type d'incapacité on peut de même distinguer : i) perte d'un oeil, ii) perte des deux yeux, iii) surdité et mutité, iv) défaut de la parole, v) privation de l'usage d'une jambe, vi) privation de l'usage des deux jambes, vii) perte de doigts, de la main, du bras, viii) perte des orteils, du pied, de la jambe, ix) paralysie de tout type, x) fente palatine, xi) pied-bot, xii) rigidité permanente ou déformation du pied, de la jambe, de la main, du bras, etc. xiii) retard mental et xiv) démence. Il est souhaitable que l'enquête éventuelle sur l'incapacité dans un recensement se limite uniquement à de grandes catégories, comme la cécité totale, la surdité totale et la mutité, et que l'étude détaillée soit laissée aux enquêtes par sondage".

### 3. Tableaux

13. La CESAP fait les recommandations ci-après 6/.

La population doit comprendre toutes les personnes handicapées, à ventiler par type d'incapacité, par âge et par sexe.

Les classifications ci-après sont suggérées : a) pour l'âge, 0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, 15-19 ans, 20-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-49 ans, 50-59 ans, 60-64 ans, 65-69 ans, 70-74 ans, 75-79 ans, 80-84 ans, 85-89 ans, 90 ans et plus, et "non déclaré"; b) pour le type d'incapacité : grandes catégories telles que : cécité totale, surdité totale, mutité, perte ou paralysie

des deux jambes et perte ou paralysie des deux mains, selon les besoins particuliers du pays; c) par sexe : masculin et féminin.

C. Pratiques nationales en matière de recensement :  
1965-1974 et 1975-1984

1. Questions posées

a) Généralités

14. L'étude de l'incapacité a été entreprise par 19 pays ou régions au cours de la décennie censitaire 70 et par 36 au cours de la décennie censitaire 80 (tableau 16 et tableaux 18 et 19 de l'annexe). On peut voir au tableau 16 que, pendant les deux décennies censitaires, la plupart des pays ou régions ont posé des questions relatives aux déficiences pour dénombrer les handicapés, c'est-à-dire que les informations requises avaient trait aux déficiences ou malformations telles que la cécité, la surdité, la mutité, la surdi-mutité et la perte d'un ou des deux bras et/ou d'une ou des deux jambes, et non à la capacité d'accomplir certaines fonctions. Pendant la décennie censitaire 70, un seul pays, en Amérique du Nord, a posé une question relative à l'incapacité, et quatre seulement pendant la décennie censitaire 80. Dans ces derniers pays ou régions, il s'agissait de déterminer quelles étaient les infirmités physiques ou mentales qui, par exemple, limitaient la somme de travail qu'une personne pouvait faire ou l'empêchaient d'occuper un emploi ou d'utiliser les transports publics.

15. Bien que, le plus souvent, il y ait des similitudes entre les pays en ce qui concerne les catégories de déficiences recensées, on relève néanmoins quelques exceptions. Dans quelques cas, aucune déficience particulière n'était mentionnée : on se bornait à poser des questions sur des sujets tels que la nature de l'infirmité, les incapacités visibles et la présence dans le ménage d'un handicapé physique ou mental. Dans un pays, pendant la décennie censitaire 80, les recensés étaient classés en a) non handicapés ou b) handicapés, ceux-ci seulement s'ils étaient totalement aveugles, sourds, muets ou atteints d'une infirmité du bras ou de la jambe. Pendant la décennie précédente, un pays considérait les individus qui n'étaient pas "aveugles, muets, sourds, estropiés, etc." comme étant normaux. Dans un autre pays, les grabataires étaient considérés comme invalides. Dans un autre encore, les personnes qui avaient été malades et de ce fait incapables de travailler durant la semaine précédant le recensement étaient considérées comme invalides.

16. Le nombre des déficiences faisant l'objet d'une enquête différait dans une certaine mesure entre les pays ou les régions (tableaux 18 et 19 de l'annexe). Quelques pays ou régions avaient établi plus de catégories que d'autres. Dans un pays n'étaient considérés comme invalides que les aveugles ou les sourds; dans un autre, les enquêteurs avaient pour instruction de "cocher" une personne comme étant invalide uniquement si elle était aveugle.

2. Tableaux

17. L'Annuaire démographique ne donne pas encore de renseignements sur les statistiques de l'incapacité dans les recensements récents, mais il existe d'autres publications des Nations Unies où sont étudiées et discutées la collecte, la présentation et la diffusion de ces statistiques lors des recensements des années 70 et 80. Ces publications sont notamment : a) Rapport

du Groupe d'experts sur l'établissement de statistiques des personnes handicapées (ESA/STAT/AC.18/7), b) Etablissement de statistiques des personnes handicapées : études de cas, 1975-1986 (ST/ESA/STAT/SER.Y/2) et c) Disability Statistics Compendium (ST/ESA/STAT/SER.Y/4) I/.

#### D. Problèmes de collecte et de classement

18. Il est hors de doute que des données sur la fréquence des incapacités physiques et mentales sont extrêmement importantes tant pour les pays concernés que pour les autorités internationales. La collecte de données détaillées sur les incapacités dans un recensement de la population est toutefois entravée par le temps limité prévu pour les opérations. En fait, surcharger le bulletin de recensement en y incluant autant de questions détaillées qu'il peut en falloir pour un sujet aussi spécialisé que celui de l'incapacité peut nuire à la collecte d'autres renseignements de base qui sont nécessaires.

19. L'existence d'une incapacité est difficile à établir dans les conditions qui sont celles des recensements. Même dans les enquêtes par sondage, à moins qu'elles soient étayées par des recherches plus poussées, des difficultés surgissent quand un état d'incapacité est enregistré pour toute une série de cas limites. Par exemple, mis à part les cas évidents de cécité, de surdité et de démence, il existe divers degrés de gravité de ces déficiences qu'un recensement ne saurait faire apparaître. S'il importe d'obtenir ce genre de données, l'incapacité doit de préférence être étudiée dans l'échantillon incorporé à l'aide de questions détaillées; mais, même dans ces conditions, il n'est possible de relever que quelques situations générales.

20. "Incapacité" est un terme qui n'est pas toujours utilisé de façon rigoureuse et plusieurs définitions en ont été proposées. De ce fait, les données obtenues lors d'une enquête ne sont pas toujours comparables à celles qui sont recueillies dans d'autres. Le problème tient en partie au fait qu'il n'existe pas de stratégie internationale unifiée pour le recensement de personnes handicapées.

21. De plus, le problème de la définition de l'handicapé et de son environnement se complique dans la mesure où des personnes ayant des types différents d'incapacité et ayant des types différents d'obstacles à surmonter de diverses manières ne forment pas un groupe homogène.

22. Outre les différences de définition, les différences entre les pays gênent la conceptualisation de l'incapacité. Etant donné que l'incapacité n'est pas simplement une caractéristique d'un individu, mais qu'elle affecte aussi sa relation avec son environnement, il s'ensuit que l'environnement détermine en partie l'effet d'une déficience sur la vie de l'individu et que les groupes de personnes qui risquent de souffrir d'une incapacité et d'un handicap seront différents selon les sociétés. Il faudrait donc que les enquêtes soient adaptées aux conditions nationales de telle sorte qu'elles soient centrées sur les personnes particulièrement vulnérables.

23. Les programmes de collecte de données diffèrent aussi selon que les personnes handicapées ont à répondre à une question portant sur l'incapacité ou sur la déficience. Selon que l'on utilise l'une ou l'autre, on obtiendra des résultats très différents pour ce qui est de la détermination non seulement de la proportion globale d'handicapés mais aussi de la différence entre les sexes dans ladite proportion. Les renseignements dont on dispose montrent qu'en général

l'emploi d'une question portant sur la déficience donne un taux d'incapacité brut plus faible et une proportion plus élevée d'hommes handicapés que de femmes handicapées que l'emploi d'une question portant sur l'incapacité.

24. On peut faire quelques suggestions concernant la collecte de données sur l'incapacité dans un recensement de la population  $\&/$ . Une manière d'obtenir des données détaillées consiste à les recueillir sur un échantillon de la population pendant ou immédiatement après le recensement complet. On a une autre possibilité s'il est décidé de procéder à une enquête de contrôle pour évaluer les résultats du recensement. Dans ce cas, des questions sur les incapacités peuvent être ajoutées au questionnaire. Une autre méthode pour avoir une idée de la répartition des personnes handicapées dans un pays consiste à poser quelques questions sur les limitations de l'activité lors du dénombrement complet, sans chercher à vérifier si les renseignements enregistrés sont vrais ou faux. On peut ensuite procéder à une enquête spécialisée en posant des questions plus détaillées et plus spécifiques concernant les déficiences. Cette façon de faire, adoptée par le Canada pour son recensement de la population de 1986, a fourni une base de sondage pour l'enquête canadienne sur la santé et les limitations de l'activité, qui a été menée immédiatement après le recensement de la population.

Tableau 16

Types de données recueillies concernant l'incapacité, par grande région géographique, 1965-1974 et 1975-1984

(Nombre de pays ou de régions)

Région	Déficiences		Incapacité	
	1965-1974	1975-1984	1965-1974	1975-1984
Afrique	7	8	0	0
Amérique du Nord	0	3	1	2
Amérique du Sud	0	1	0	0
Asie	8	13	0	0
Europe	2	0	0	1
Océanie	0	1	0	1

Sources : Tableaux 18 et 19 de l'annexe.

## Notes

1/ Adopté par l'Assemblée générale à sa trente-septième session. Voir résolution 37/42 du 3 décembre 1982, dans Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 51 (A/37/51), p. 231.

2/ Organisation mondiale de la santé (OMS), Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (1980).

3/ Rapport du Groupe d'experts sur l'établissement de statistiques sur les personnes handicapées (ESA/STAT/AC.18/7).

4/ OMS, Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (1980).

5/ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Asian and Pacific Recommendations for the 1980 Population and Housing Censuses (1978).

6/ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Asian and Pacific Recommendations for the 1980 Population and Housing Censuses (1978).

7/ Disability Statistics Compendium (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.90.XVII.17).

8/ Mary Chamie, "Survey design strategies for the study of disability", World Health Statistical Quarterly, vol. 42, No 3 (1989).



Annexe

TABLEAUX DE REFERENCE



Tableau 1 de l'annexe. Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age				
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois	
<u>Afrique</u>										
Afrique du Sud	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Algérie	1966	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Botswana	1971	X	-	-	-	X	-	X	-	-
Cap-Vert	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Congo	1974	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Egypte	1966	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Gabon	1969/70	X	X	X	X	X	-	X	-	X
Gambie	1973	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Ghana	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	1973	X	-	-	-	X	-	X	-	-
Kenya	1969	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Lesotho	1966	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Libéria	1974	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Malawi	1966	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Maroc	1971	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Maurice	1972	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Mozambique	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Ouganda	1969	X	-	-	-	X	-	-	-	-
République-Union de										
Tanzanie	1967	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Réunion	1967	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Sainte-Hélène	1966	X	-	-	-	X	-	X	-	-
Seychelles	1971	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Sierra Leone	1974	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Soudan	1973	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Swaziland	1966	X	-	-	-	X	-	X	-	X
Togo	1970	X	-	-	-	X	-	X	-	-
Tunisie	1966	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Zambie	1969	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Zimbabwe	1969	X	-	-	-	X	-	X	-	-

Tableau 1 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age				
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois	
<u>Amérique du Nord</u>										
Antigua-et-Barbuda	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Bahamas	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Barbade	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Belize	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Bermudes	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Canada	1971	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Costa Rica	1973	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Cuba	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Dominique	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
El Salvador	1971	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Etats-Unis	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Grenade	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Guadeloupe	1967	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Guatemala	1973	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Haïti	1971	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Honduras	1974	X	-	-	-	X	-	-	-	X
Iles Caïmanes	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Iles Turques et Caïques	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Iles Vierges américaines	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	X
Jamaïque	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Martinique	1967	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Mexique	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Montserrat	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Nicaragua	1971	X	-	-	-	X	-	-	-	X
Panama	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Porto Rico	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
République dominicaine	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Saint-Christophe	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	1967	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et- Grenadines	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Sainte-Lucie	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-

Tableau 1 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age			
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois
<u>Amérique du Sud</u>									
Argentine	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Brsil	1970	X	X	X	-	-	-	-	-
Chili	1970	X	-	-	X	-	-	-	-
Colombie	1973	X	-	-	X	-	-	-	-
Equateur	1974	X	-	-	X	-	-	-	-
Guyana	1970	X	-	-	X	-	-	-	-
Guyane française	1967	X	X	-	-	-	-	-	-
Paraguay	1972	X	-	-	X	-	-	-	-
Pérou	1972	X	-	-	X	-	-	X	-
Venezuela	1971	X	X	X	-	-	-	-	-
<u>Asie</u>									
Arabie saoudite	1974	X	-	-	-	X	-	-	-
Bahreïn	1971	X	-	-	-	X	-	-	-
Bangladesh	1974	X	-	-	-	X	-	X	-
Brunéi	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Chypre	1973	X	X	-	-	X	-	-	-
Corée, République de	1970	X	X	X	-	X	-	-	-
Emirats arabe unis	1968	X	-	-	-	X	-	-	-
Hong-kong	1971	X	X	-	-	X	-	X	-
Inde	1971	X	-	-	-	X	-	-	-
Indonésie	1971	X	-	-	-	X	-	-	-

Tableau 1 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age				
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois	
<u>Asie (suite)</u>										
Iran	1966	X	X	X	-	X	-	-	-	-
Iraq	1965	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Israël	1972	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Japon	1970	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	1970	X	-	-	-	-	-	X	-	-
Malaisie	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Myanmar	1973	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Népal	1971	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	1972	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Philippines	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
République arabe syrienne	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Gatar	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Singapour	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Sri Lanka	1971	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Thaïlande	1970	X	X	-	-	X	-	-	-	-
Turquie	1970	X	-	-	-	X	-	-	-	-
Yémen démocratique	1973	X	-	-	-	X	-	-	-	-
<u>Europe</u>										
Allemagne, République fédérale d'	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Autriche	1971	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Belgique	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Bulgarie	1965	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Danemark	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Espagne	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-

Tableau 1 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age			
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois
<u>Europe (suite)</u>									
France	1968	X	X	X	X	-	-	-	-
Gibraltar	1970	X	X	X	X	X	X	-	-
Grèce	1971	X	X	-	X*	-	-	-	-
Hongrie	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Ile de Man	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Iles Anglo-Normandes	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Irlande	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Italie	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Liechtenstein	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Luxembourg	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Malte	1967	X	-	-	-	X	-	-	-
Monaco	1968	X	X	X	X	-	-	-	-
Norvège	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Pays-Bas	1971	X	X	-	X	-	-	-	-
Pologne	1970	-	X	X	X	-	-	-	-
Portugal	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
République démocratique allemande	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Roumanie	1966	X	X	X	X	-	-	-	-
Royaume-Uni	1971	X	X	X	X	-	-	-	-
Suède	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Suisse	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1970	X	X	X	X	-	-	-	-
Yougoslavie	1971	X	X	X	X	-	-	-	-

Tableau 1 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age				
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois	
<b>Océanie</b>										
Australie	1971	X	-	-	-	X	X	X	-	-
Fidji	1966	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Guam	1970	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Iles Cook	1966	X	-	-	-	X	X	X	-	-
Iles du Pacifique	1970	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon	1970	X	-	-	-	X	X	X	-	-
Kiribati	1968	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1971	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1971	X	X	-	-	X	X	X	X	X
Samoa	1971	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Samoa américaines	1970	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Tokélaou	1966	X	-	-	-	X	X	X	-	-
Tuvalu	1968	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	1967	X	-	-	-	-	-	-	-	-
URSS	1970	X	X	-	-	-	-	-	-	-

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Pour les personnes nées en 1969, 1970 et 1971.



Tableau 2 de l'annexe : Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age				
			Année	Mois	Jour	Année révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois	
<u>Afrique</u>										
Algérie	1977	X	X	X	X					
Angola	1983	X	X	X	X					
Bénin	1979	X	-	-	-					
Botswana	1981	X	-	-	-					
Burkina Faso	1975	X	X	-	-					
Burundi	1979	X	-	-	-					
Cameroun	1976	X	X	-	-					
Cap-Vert	1980	X	X	X	X					
Comores	1980	X	X	-	-					
Congo	1984	X	X	X	X					
Côte d'Ivoire	1975	X	X	X	X					
Djibouti	1983	X	-	-	-					
Egypte	1976	X	X	-	-					
Ethiopie	1984	X	-	-	-					
Gabon	1981	X	X	-	-					
Gambie	1983	X	-	-	-					
Ghana	1984	X	-	-	-					
Guinée	1983	X	X	-	-					
Guinée-Bissau	1979	X	-	-	-					
Guinée équatoriale	1983	X	X	-	-					
Kenya	1979	X	-	-	-					
Lesotho	1976	X	-	-	-					
Libéria	1984	X	-	-	-					
Madagascar	1974/75	X	X	X	X					
Malawi	1977	X	-	-	-					
Mali	1976	X	-	-	-					
Maroc	1982	X	X	X	X					
Maurice	1983	X	X	X	X					
Mauritanie	1976/77	X	X	-	-					
Mozambique	1980	X	X	X	X					
Niger	1977	X	X	-	-					
Ouganda	1980	X	-	-	-					
République centrafricaine	1975	X	X	X	X					
République-Unie de Tanzanie	1978	X	X	-	-					

Tableau 2 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age			
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois
<b>Afrique (suite)</b>									
Réunion	1982	X	X	X	X	-	-	-	-
Rwanda	1978	X	X	X	X	-	-	-	-
Sénégal	1976	X	X	X	X	-	-	-	-
Seychelles	1977	X	-	-	-	-	-	-	-
Somalie	1975	X	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	1983	X	-	-	-	-	-	-	-
Swaziland	1976	X	-	-	-	-	-	-	-
Togo	1981	X	X	X	X	-	-	-	-
Tunisie	1984	X	X	X	X	-	-	-	-
Zaire	1984	X	X	X	X	-	-	-	-
Zambie	1980	X	-	-	-	X	-	X	-
Zimbabwe	1982	X	-	-	-	X	-	X	-
<b>Amérique du Nord</b>									
Bahamas	1980	X	-	-	-	X	-	-	-
Barbade	1980	X	-	-	-	X	-	-	-
Belize	1980	X	-	-	-	X	-	-	-
Bermudes	1980	X	-	-	-	X	-	-	-
Canada	1981	X	X	X	X	-	-	-	-
Costa Rica	1984	X	-	-	-	X	-	-	-
Cuba	1981	X	X	X	X	-	-	-	-
Dominique	1981	X	-	-	-	X	-	-	-
Etats-Unis	1980	X	X	X	X	-	-	-	-
Grenade	1981	X	-	-	-	X	-	-	-
Guadeloupe	1982	X	X	X	X	-	-	-	-
Guatemala	1981	X	-	-	-	X	-	-	-
Haïti	1982	X	-	-	-	X	-	X	-
Iles Caïmanes	1979	X	X	X	X	-	-	-	-
Iles Turques et Caïques	1980	X	-	-	-	X	-	-	-
Iles Vierges américaines	1980	X	X	X	X	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	1980	X	-	-	-	X	-	-	-
Jamaïque	1982	X	-	-	-	X	-	-	-

Tableau 2 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age			
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois
<b>Amérique du Nord (suite)</b>									
Martinique	1982	X	X	X	X	-	-	-	-
Mexique	1980	X	-	-	-	-	-	X	-
Montserrat	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Panama	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Porto Rico	1980	X	X	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	1981	X	X	X	X	-	-	X	-
Saint-Christophe	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	1982	X	X	X	X	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	1980	X	X	X	X	-	-	-	-
<b>Amérique du Sud</b>									
Argentine	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	1976	X	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	1980	X	X	-	-	-	-	-	-
Chili	1982	X	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	1982	X	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	1980	X	-	-	-	-	-	-	-
Guyane française	1982	X	X	X	X	-	-	-	-
Paraguay	1982	X	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	1981	X	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	1975	X	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	1981	X	X	X	X	-	-	-	-

Tableau 2 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age					
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois		
Asie											
Afghanistan	1979	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Bahreïn	1981	X	X	-	-	X	-	-	-	-	-
Bangladesh	1981	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Bhoutan	1980/81	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Chine	1982	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Chypre	1982	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Corée, République de	1980	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Emirats arabes unis	1980	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Hong-kong	1981	X	X	-	-	X	-	-	-	-	-
Inde	1981	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Indonésie	1980	X	X	-	-	X	-	-	-	-	-
Iran	1976	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Iraq	1977	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Israël	1983	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Japon	1980	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Jordanie	1979	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Koweït	1980	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Malaisie	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Maldives	1977	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Mongolie	1979	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Myanmar	1983	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Népal	1981	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Pakistan	1981	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Philippines	1980	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	1981	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Singapour	1980	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Sri Lanka	1981	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Thaïlande	1980	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Turquie	1980	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Yémen	1975	X	-	-	-	X	-	-	-	-	-

Tableau 2 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age					
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois		
<u>Europe</u>											
Autriche	1981	X	X	X	X						
Belgique	1981	X	X	X	X						
Bulgarie	1975	X	X	X	X						
Espagne	1981	X	X	X	X						
France	1982	X	X	X	X						
Gibraltar	1981	X	X	X	X						
Grèce	1981	X	X	X	X						
Hongrie	1980	X	X	X	X						
Ile de Man	1981	X	X	X	X						
Irlande	1981	X	X	X	X						
Italie	1981	X	X	X	X						
Liechtenstein	1980	X	X	X	X						
Luxembourg	1981	X	X	X	X						
Monaco	1982	X	X	X	X						
Pologne	1978	X	X	X	X						
Portugal	1981	X	X	X	X						
République démocratique allemande	1981	X	X	X	X						
Roumanie	1977	X	X	X	X						
Royaume-Uni	1981	X	X	X	X						
Suède	1975	-	X	X	X						
Suisse	1980	X	X	X	X						
Tchécoslovaquie	1980	X	X	X	X						
Yougoslavie	1981	X	X	X	X						
<u>Océanie</u>											
Australie	1981	X	-	-	-						
Fidji	1976	X	X	X	X						
Guam	1980	X	X	X	X						
Kiribati	1978	X	X	X	X						

Tableau 2 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'âge et le sexe recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Sexe	Date de naissance			Age				
			Année	Mois	Jour	Années révolues	Mois révolus depuis le dernier anniversaire	Mois révolus pour les enfants de moins de 1 an	Jours révolus pour les enfants de moins de 1 mois	
<u>Océanie (suite)</u>										
Iles Cook	1976	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Iles du Pacifique	1980	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Iles Salomon	1976	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Nouvelle-Calédonie	1976	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Nouvelle-Zélande	1981	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Polynésie française	1977	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Samoa	1981	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Samoa américaines	1980	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Tonga	1976	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Vanuatu	1979	X	X	X	X	X	X	X	X	-
URSS	1979	X	X	X	X	X	X	X	X	-

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 3 de l'annexe. Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<u>Afrique</u>										
Afrique du Sud	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Algérie	1966	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Botswana	1971	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Cap-Vert	1970	X	X	-	X	X	X	X	-	-
Congo	1974	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Egypte	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	1973	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Kenya	1969	X	X	-	X	X	-	-	X	-
Lesotho	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Libéria	1974	X	X 1/	-	X	X 2/	-	-	-	10
Maroc	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	12
Maurice	1972	X	X 2/	X	X	X	-	-	-	-
Mozambique	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Ouganda	1969	X	X	-	X	X	X	X	-	-
République-Unie de Tanzanie	1967	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Réunion	1967	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Sainte-Hélène	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Seychelles	1971	X	X 1/	-	X	X 4/	-	-	-	16
Soudan	1973	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Togo	1970	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Tunisie	1966	X	X 5/	-	X	X	-	-	-	-
Zambie	1969	X	X 1/	-	X	X	X	X	-	-
Zimbabwe	1969	X	X 1/	-	X	X	X	X	-	-
<u>Amérique du Nord</u>										
Antigua-et-Barbuda	1970	X	X	-	X	X	X	X	-	-
Bahamas	1970	X	X	X	X	X	-	-	X	-
Barbade	1970	X	X	-	X	X	-	-	X	-
Belize	1970	X	X	-	X	X	-	-	X	-

Tableau 3 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
Amérique du Nord (suite)										
Bermudes	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	16
Canada	1971	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Costa Rica	1973	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Cuba	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	12/14
Dominique	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	-
El Salvador	1971	X	X	X	X	X	-	-	-	14
Etats-Unis	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	14
Grenade	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Guadeloupe	1967	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Guatemala	1973	X	X	-	X	X	-	-	-	13
Haiti	1971	X	X	X	X	X	-	-	-	14
Honduras	1974	X	X	X	X	X	-	X	X	-
Iles Caïmanes	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	-
Iles Turques et Caïques	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Iles Vierges américaines	1970	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Iles Vierges britanniques	1970	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Jamaïque	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Martinique	1967	X	X	-	X	X	-	X	-	15
Mexique	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	15
Montserrat	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Nicaragua	1971	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Panama	1970	X	X	X	X	X	-	X	X	14
Porto Rico	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	-
République dominicaine	1970	X	X	X	X	X	-	X	-	-
Saint-Christophe	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Saint-Pierre-et-Miquelon	1967	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Saint-Vincent-et-Grenadines	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Sainte-Lucie	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14



Tableau 3 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<u>Amérique du Sud</u>										
Argentine	1970	X	X	X	X	X 2/	-	-	-	12
Bésil	1970	X	X 6/	X	X	X	-	X	X	10
Chili	1970	X	X	X	X	-	X	-	-	12
Colombie	1973	X	X	X	X	X 2/	-	-	-	-
Equateur	1974	X	X	X	X	X	X	-	-	12
Guyana	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	14
Guyane française	1967	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Paraguay	1972	X	X	X	X	X 2/	-	-	-	12
Pérou	1972	X	X	X	X	X	-	X	-	12
Venezuela	1971	X	X	X	X	X	-	-	-	14
<u>Asie</u>										
Arabie saoudite	1974	X	X	-	X	X	-	-	-	12
Bahreïn	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Bangladesh	1974	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Brunéï	1971	X	X	-	X	-	-	-	-	15
Chypre	1973	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Emirats arabes unis	1968	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Hong-kong	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Inde	1971	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Indonésie	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Iran	1966	X	X 5/	-	X	X	-	-	-	-
Iraq	1965	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Israël	1972	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Japon	1970	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Koweït	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Malaisie	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Myanmar	1973	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Népal	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	6
Pakistan	1972	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Philippines	1970	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Qatar	1970	X	X	-	X	X	X	-	-	-

Tableau 3 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<b>Asie (suite)</b>										
République arabe syrienne	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	15
République de Corée	1970	X	X 1/	-	X	X 2/	-	-	-	-
Singapour	1970	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Sri Lanka	1971	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Thaïlande	1970	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	11
Turquie	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Yémen démocratique	1973	X	X	-	X	X	-	-	-	15
<b>Europe</b>										
Allemagne, République fédérale d'	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Autriche	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Belgique	1970	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Bulgarie	1965	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Danemark	1970	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Espagne	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
France	1968	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Gibraltar	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Grèce	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Hongrie	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	14
Ile de Man	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Iles Anglo-normandes	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Irlande	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Italie	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Liechtenstein	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Luxembourg	1967	X	X 8/	-	X	-	-	-	-	-
Malte	1968	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Monaco	1971	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Norvège	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-

Tableau 3 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<b>Europe (suite)</b>										
Pays-Bas	1971	X	X	-	X	X	-	X	-	-
Pologne	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Portugal	1970	X	X	-	X	X	-	X	-	-
République démocratique allemande	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Roumanie	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Royaume-Uni	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Suède	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Suisse	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Yougoslavie	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	-
<b>Océanie</b>										
Australie	1971	X	X	-	X	X	-	X	-	-
Fidji	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Guam	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	15
Iles Cook	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Iles du Pacifique	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	15
Iles Salomon	1970	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Kiribati	1968	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1971	X	X	-	X	X	-	X	-	15
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Samoa	1971	X	X	-	X	X	-	-	-	11
Samoa américaines	1970	X	X	X	X	X	-	-	-	15

Tableau 3 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
Océanie (suite)										
Tokélaou	1966	X	X	-	X	X	-	-	-	16
Tuvalu	1968	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Vanuatu	1967	X	X	-	X	X	-	-	-	-
URSS	1970	-	X 1/ Z/	-	-	-	-	-	-	-

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

1/ Unions légales et unions de facto groupées ensemble.

2/ Divorcés et séparés groupés ensemble.

3/ Personnes mariées religieusement et civilement, mariées religieusement seulement, mariées civilement seulement.

4/ Y compris les personnes légalement séparées.

5/ Y compris les personnes séparées.

6/ Mariages civils seulement, mariages religieux seulement, autres.

Z/ Célibataires, veufs, divorcés et séparés groupés ensemble.

8/ Personnes mariées, divorcées et séparées groupées ensemble.

Tableau 4 de l'annexe : Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<u>Afrique</u>										
Algérie	1977	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Angola	1983	X	X	X	X	X	X	-	-	12
Bénin	1979	X	X	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	-
Botswana	1981	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X	X	-	-	-
Burkina Faso	1975	X	X	-	X	X	X	-	-	10
Burundi	1979	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	-
Cameroun	1976	X	X	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	4
Cap-Vert	1980	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Comores	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Congo	1984	X	X <sub>1/</sub> , 3/	-	X	X	X	-	-	-
Côte d'Ivoire	1975	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	10
Djibouti	1983	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Egypte	1976	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Ethiopie	1984	X	X	-	X	X	X	-	-	12
Gabon	1981	X	X	-	X	X	X	-	-	10
Gambie	1983	X	X	-	X	X	X	-	-	12
Guinée	1983	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Guinée-Bissau	1979	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X	X	-	-	-
Guinée										
Guinée										
équatoriale	1983	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Kenya	1979	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X	X	-	-	-
Lesotho	1976	X	X	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	-
Libéria	1984	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	10
Madagascar	1974/75	X	X	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	-
Malawi	1977	X	X	X	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	10
Mali	1976	X	X	-	X	X	X	-	-	12
Maroc	1982	X	X <sub>1/</sub>	-	X	X	X	-	-	-
Maurice	1983	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Mauritanie	1976/77	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Mozambique	1980	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Niger	1977	X	X <sub>4/</sub>	-	X	X	X	-	-	-
Ouganda	1980	X	X	-	X	X <sub>2/</sub>	X	-	-	-
République centrafricaine	1975	X	X <sub>1/</sub> , 3/	-	X	X	X	-	-	-

Tableau 4 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<b>Afrique (suite)</b>										
République-Unie de Tanzanie	1978	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Réunion	1982	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Rwanda	1978	X	X 1/, 4/	-	X	X 2/	-	-	-	-
Sénégal	1976	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Somalie	1975	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	14
Soudan	1983	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	10
Togo	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	12
Tunisie	1984	X	X 3/	-	X	X	-	-	-	-
Zaire	1984	X	X	X	X	X 2/	-	-	-	-
Zambie	1980	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	12
Zimbabwe	1982	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>										
Bahamas	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Barbade	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Bélice	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Bermudes	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Canada	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	-
Costa Rica	1984	X	X	X	X	X	X	X	-	10
Cuba	1981	X	X	X	X	X	X	X	-	14
Dominique	1981	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Etats-Unis	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	-
Grenade	1981	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Guadeloupe	1982	X	X 1/	-	X	X	X	X	-	-
Guatemala	1981	X	X	X	X	X	X	X	-	14
Haïti	1982	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Iles Caïmanes	1979	X	X	-	X	X	-	-	-	-

Tableau 4 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>										
Iles Turques et Caïques	1980	X	X	-	X	X	-	X	-	15
Iles Vierges américaines	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Iles Vierges britanniques	1980	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Jamaïque	1982	X	X	-	X	X	X	X	-	-
Martinique	1982	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Mexique	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	12
Montserrat	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Panama	1980	X	X	X	X	X	X	X	X	14
Porto Rico	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-
République dominicaine	1981	X	X	X	X	X	X	-	-	12
Saint-Christophe	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	15
Saint-Pierre-et-Miquelon	1982	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Sainte-Lucie	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	15
Trinité-et-Tobago	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
<b>Amérique du Sud</b>										
Argentine	1980	X	X	X	X	X 2/	X	-	-	14
Bolivie	1976	X	X 1/	-	X	X 2/	X	-	-	12
Brésil	1980	X	X 6/	X	X	X	X	X	X	10
Chili	1982	X	X	X	X	-	X	-	-	15
Equateur	1982	X	X	X	X	X	X	-	-	12
Guyana	1980	X	X	-	X	X	X	X	-	14
Guyane française	1982	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Paraguay	1982	X	X	X	X	X	X	-	-	12
Pérou	1981	X	X	X	X	X	X	-	-	12
Uruguay	1975	X	X	X	X 7/	X	X	X	X	-
Venezuela	1981	X	X	X	X	X	X	-	-	-

Tableau 4 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<b>Asie</b>										
Afghanistan	1979	X	X	-	X	X	-	-	-	8
Bahreïn	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	12
Bangladesh	1981	X	X	-	X	-	X	-	-	-
Bhoutan	1980/81	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Chine	1982	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Chypre	1982	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Corée, République de	1980	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	15
Emirats arabes unis	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Hong-kong	1981	X	X 1/	-	X	X 2/	-	-	-	15
Inde	1981	X	X 1/	-	X	X 2/	-	-	-	-
Indonésiste	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Iran	1976	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Iraq	1977	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	10
Israël	1983	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Japon	1980	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
Jordanie	1979	X	X	X	X	X	-	-	-	15
Koweït	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Malaisie	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Maldives	1977	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	-
Mongolie	1979	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Myanmar	1983	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Népal	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Pakistan	1981	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	-
Philippines	1980	X	X 1/	-	X	X	-	-	-	-
République arabe syrienne	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Singapour	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	10
Sri Lanka	1981	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Thaïlande	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	13
Turquie	1980	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	12
Yémen	1975	X	X	-	X	X	-	-	-	10



Tableau 4 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<b>EUROPE</b>										
Autriche	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	12
Belgique	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Bulgarie	1975	X	X	X	X	X 2/	X	-	-	-
Espagne	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
France	1982	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Gibraltar	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Grèce	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Hongrie	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Ile de Man	1981	X	X 3/	-	X	X	-	-	-	-
Irlande	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Islande	1981	-	X 8/	-	-	X	-	-	-	-
Italie	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	15
Liechtenstein	1980	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	-
Luxembourg	1981	X	X 1/	-	X	X	X	-	-	-
Monaco	1982	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Pologne	1978	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Portugal	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
République démocratique allemande	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Roumanie	1977	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Royaume-Uni	1981	X	X 3/	-	X	X	-	-	-	-
Suède	1980	-	X 8/	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1980	X	X	-	X	X 2/	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1980	X	X	-	X	X	-	-	-	-
Yougoslavie	1981	X	X	-	X	X	-	-	-	-

Tableau 4 de l'annexe (suite) : Types de données concernant l'état matrimonial recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Célibataires	Mariés	Unions de facto	Veufs	Divorcés	Séparés			Limite d'âge inférieure pour ces questions (en années)
							Sans spécifier le type de séparation	En spécifiant légalement séparé	En spécifiant séparé de fait	
<u>Océanie</u>										
Australie	1981	X	X	-	X	X	X	-	-	15
Fidji	1976	X	X	-	X	X	X	-	-	15
Guam	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Iles Cook	1976	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Iles du Pacifique	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	15
Iles Salomon	1976	X	X 1/	-	X	X	X	-	X	-
Kiribati	1978	X	X	-	X	X	X	-	-	15
Nouvelle-Calédonie	1976	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1981	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	-	X 8/	-	-	-	-	-	-	15
Polynésie française	1977	X	X	-	X	X	X	-	-	14
Samoa	1981	X	X	-	X	X	X	-	-	-
Samoa américaines	1980	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Tonga	1976	X	X	-	X	X	X	-	-	12
Vanuatu	1979	X	X	-	X	X 2/	X 2/	-	-	-
URSS	1979	X	X 1/	-	X	X 2/	X 2/	-	-	-

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

1/ Unions légales et unions de fait groupées ensemble.

2/ Divorcés et séparés groupés ensemble.

3/ Y compris les personnes séparées.

4/ Unités monogames et unités polygames.

5/ Séparés depuis moins d'un an.

6/ Mariages civils seulement, mariages religieux seulement, autres.

7/ Il a été précisé si la personne était veuve après un mariage légal ou après une union de fait.

8/ Célibataires, veufs, divorcés, groupés ensemble.

Tableau 5 a) de l'annexe : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année du mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<b>Afrique</b>									
Congo	1974	-	-	-	-	-	-	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
Egypte	1966	-	-	X	X	-	-	-	Femmes non célibataires
Jamahiriya arabe libyenne	1973	-	-	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Maurice	1972	-	-	-	-	X	X	X	Femmes non célibataires âgées de 55 ans
<b>Amérique du Nord</b>									
Barbade	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Belize	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Bermudes	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Canada	1971	-	-	-	-	X	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Dominique	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Etats-Unis	1970	-	-	-	X	X	X	X	Toutes les personnes
Grenade	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Iles Caïmanes	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Iles Turques et Caïques	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)

Tableau 5 a) de l'annexe (suite) : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année de mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<b>Amérique du Nord (suite)</b>									
Iles Vierges britanniques	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
Jamaïque	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
Montserrat	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
Saint-Christophe	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
Saint-Vincent-et-Grenadines	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
Sainte-Lucie	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
Trinité-et-Tobago	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
<b>Amérique du Sud</b>									
Guyana	1970	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou <u>de facto</u> )
<b>Asie</b>									
Bangladesh	1974	-	-	-	-	-	-	X	Femmes mariées
Chypre	1973	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Hong-kong	1971	X	-	-	-	-	-	-	Personnes non célibataires
Inde	1971	X	-	-	-	-	-	-	Femmes mariées
Iraq	1965	-	-	-	X	-	-	-	Femmes mariées
Israël	1972	-	-	-	-	X	-	X	Tous âges
Japon	1970	-	-	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires

Tableau 5 a) de l'annexe (suite) : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année du mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<u>Asie (suite)</u>									
Koweït	1970	-	-	-	-	-	-	X	...
Malaisie	1970	-	-	X	X	-	-	X	Personnes âgées de 10 ans et plus
Pakistan	1972	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Philippines	1970	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
République arabe syrienne	1970	X	-	-	-	-	-	-	Personnes non célibataires
Singapour	1970	X	-	-	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Sri Lanka	1971	X	-	X	X	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans
<u>Europe</u>									
Allemagne, République fédérale d'	1970	-	-	-	-	-	-	X	Personnes non célibataires
Autriche	1971	-	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Belgique	1970	-	-	-	-	-	X	X	Femmes non célibataires
Bulgarie	1965	-	-	-	-	-	-	X	Femmes non célibataires âgées de 15 à 54 ans
Espagne	1970	-	-	-	-	-	X	-	Femmes mariées
Gibraltar	1970	-	-	-	-	-	X	X	Femmes non célibataires
Grèce	1971	-	-	-	-	-	-	X	Femmes mariées
Hongrie	1970	-	-	X	X	-	X	X	Femmes non célibataires âgées de 14 ans et plus
Ile de Man	1971	-	-	-	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Irlande	1971	-	-	-	-	-	-	-	Femmes mariées
Italie	1971	-	-	-	X	-	X	-	Femmes non célibataires âgées de moins de 60 ans
Liechtenstein	1970	-	-	-	-	-	X	X	Femmes mariées
Luxembourg	1970	-	-	-	-	-	-	X	Femmes mariées
Malte	1967	-	-	X	X	-	-	-	Femmes mariées et veuves
Norvège	1970	-	-	-	-	-	-	-	Personnes mariées
Pays-Bas	1971	-	-	-	-	-	-	X	Personnes mariées
Pologne	1970	-	-	-	-	-	X	X	Femmes célibataires
Portugal	1970	-	-	-	-	-	-	X	Femmes non célibataires
									Femmes mariées

Tableau 5 a) de l'annexe (suite) : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année du mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<u>Europe (suite)</u>									
République démocratique allemande	1971	-	-	-	-	-	X	-	Toutes les personnes
Roumanie	1966	-	-	-	-	X	-	-	Femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus
Royaume-Uni	1971	-	-	-	-	X	-	X	Femmes non célibataires âgées de moins de 60 ans
Suisse	1970	-	-	-	-	-	X	X	Femmes mariées
Tchécoslovaquie	1970	-	-	-	-	-	X	X	Personnes non célibataires
<u>Océanie</u>									
Australie	1971	-	-	-	X	-	-	X	Femmes mariées âgées de 15 ans et plus

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 5 b) de l'annexe : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année de mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<b>Afrique</b>									
Burundi	1979	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Comores	1980	X	-	-	-	-	-	X	Personnes non célibataires
Djibouti	1983	X	-	-	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Egypte	1976	X	-	X	-	-	-	-	Personnes d'âge à se marier
Maurice	1983	-	-	-	-	X	-	X	Femmes non célibataires âgées de moins de 55 ans
Soudan	1983	X	-	-	-	-	-	-	Personnes âgées de 14 ans et plus
Tunisie	1984	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
<b>Amérique du Nord</b>									
Bahamas	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Barbade	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Belize	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Bermudes	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Canada	1981	-	-	-	-	X	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Dominique	1981	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Etats-Unis	1980	-	-	-	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)

Tableau 5 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année de mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<u>Amérique du Nord (suite)</u>									
Grenade	1981	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Iles Turques et Caïques	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Iles Vierges britanniques	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Jamaïque	1982	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Montserrat	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Saint-Christophe	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Sainte-Lucie	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
Trinité-et-Tobago	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)
<u>Amérique du Sud</u>									
Guyana	1980	-	-	-	X	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus (mariées légalement ou de facto)



Tableau 5 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année de mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<u>Asie</u>									
Bahreïn	1981	X	-	X	-	-	-	-	...
Bangladesh	1980/81	X	-	X	-	-	-	X	Personnes non célibataires
Bhoutan	1980	-	X	-	-	-	-	X	Femmes mariées
Corée, République de	1980	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus
Emirats arabes unis	1977	X 1/	-	X 2/	-	-	-	-	1) Personnes âgées de 15 ans et plus, 2) Femmes non célibataires
Inde	1981	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Indonésie	1980	X	-	-	-	X	-	X	Femmes non célibataires
Iraq	1977	-	-	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Israël	1983	-	-	-	-	X	X	X	Personnes âgées de 15 ans et plus
Jordanie	1979	X	-	-	X	-	-	X	...
Koweït	1980	X	-	X	-	-	-	X	Toutes les femmes
Malaisie	1980	X	-	-	-	-	-	X	Personnes âgées de 10 ans et plus
Maldives	1977	X	-	-	-	-	-	X	Femmes âgées de 10 ans et plus
Philippines	1980	X	-	-	-	-	-	X	Femmes non célibataires âgées de 10 ans et plus
République arabe syrienne	1981	X	-	-	-	-	-	-	Personnes non célibataires
Singapour	1980	-	-	-	-	X	-	-	Femmes non célibataires
Thaïlande	1980	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Yémen	1975	X	-	-	-	-	-	-	Personnes âgées de 10 ans et plus
<u>Europe</u>									
Autriche	1981	-	-	-	-	X	X	X	Femmes âgées de 16 ans et plus
Belgique	1981	-	-	-	-	X	X	X	Toutes les femmes
Espagne	1981	-	-	-	-	X	-	-	Femmes mariées
France	1982	-	-	-	-	X	X	X	Femmes âgées de 18 à 64 ans

Tableau 5 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant le mariage recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Age au mariage		Durée du mariage		Année de mariage		Ordre des mariages	Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
		Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage	Durée totale de la vie conjugale	Durée du mariage actuel ou du dernier mariage	Premier mariage	Mariage actuel ou dernier mariage		
<u>Europe (suite)</u>									
Hongrie	1980	-	-	-	-	X	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Irlande	1981	-	-	-	-	-	X	-	Femmes mariées
Islande	1981	-	-	-	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Liechtenstein	1980	-	-	-	-	-	X	X	Femmes mariées
Portugal	1981	-	-	-	-	-	X	-	Toutes les femmes
République démocratique allemande	1981	-	-	-	-	-	X	-	Toutes les femmes
Royaume-Uni									
Angleterre et Pays de Galles	1981	-	-	-	-	-	-	X	Toutes les personnes
Suisse	1980	-	-	-	-	-	X	X	Femmes mariées
<u>Océanie</u>									
Australie	1981	-	-	-	X	-	-	X	Toutes les personnes
Fidji	1976	-	-	-	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Tonga	1976	X	-	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 6 a) de l'annexe : Type de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<b>Afrique</b>								
Afrique du Sud	1970	-	-	-	X 1/	-	-	Toutes les femmes
Botswana	1971	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Cap-Vert	1970	X	X	X	-	-	-	Femmes âgées de 13 ans et plus
Congo	1974	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Egypte	1966	X	X	X	-	-	-	Femmes non célibataires
Gambie	1973	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Jamahiriya arabe libyenne	1973	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Kenya	1969	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Libéria	1974	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 10 ans et plus
Maurice	1972	X	X	X	-	X a/	X a/	Femmes non célibataires âgées de moins de 55 ans
Mozambique	1970	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 13 ans et plus
Ouganda	1969	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 13 ans et plus
République-Unie de Tanzanie	1967	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Réunion	1967	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Seychelles	1971	X	X	-	-	X	-	Toutes les femmes
Sierra Leone	1974	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Soudan	1973	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Swaziland	1966	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Tunisie	1966	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Zambie	1969	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Zimbabwe	1969	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
<b>Amérique du Nord</b>								
Barbade	1970	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Belize	1970	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Bermudes	1970	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Canada	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus
Costa Rica	1973	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus

Tableau 6 a) de l'annexe (suite) : Type de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>								
Cuba	1970	X	X	-	X*	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Dominique	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Etats-Unis	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
El Salvador	1971	X	X	-	X 2/	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
Grenade	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Guadeloupe	1967	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Guatemala	1973	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Haiti	1971	-	-	-	X	-	-	Femmes âgées de 15 à 49 ans
Honduras	1974	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles Caïmanes	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Iles Turques et Caïques	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles Vierges américaines	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Jamaïque	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Martinique	1967	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Mexique	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Montserrat	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Nicaragua	1971	X	X	-	X*	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
Panama	1970	X	X	-	X	-	-	*) Femmes âgées de 15 à 49 ans
Porto Rico	1970	X	X	-	X	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
République dominicaine	1970	X	X	-	X*	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Saint-Christophe	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Saint-Pierre-et-Miquelon	1967	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Saint-Vincent-et-Grenadines	1970	X	X	-	X	X	X	*) Femmes âgées de 15 à 49 ans
Saint-Lucie	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Trinité-et-Tobago	1970	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus

Tableau 6 a) de l'annexe (suite) : Type de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<b>Amérique du Sud</b>								
Argentine	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Brésil	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Chili	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Colombie	1973	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Equateur	1974	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Guyana	1970	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Guyane française	1967	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Paraguay	1972	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Pérou	1972	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
Venezuela	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
<b>Asie</b>								
Bahreïn	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Bangladesh	1974	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Chypre	1973	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Corée, République de	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
		X	X	-	-	-	-	Toutes les personnes non célibataires
Hong-kong	1971	-	-	-	-	-	-	Femmes mariées
Inde	1971	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Indonésie	1971	X	X	-	-	-	-	Toutes les femmes
Iraq	1965	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Israël	1972	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Japon	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Koweït	1975	X <sup>2/</sup>	-	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Malaisie	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Népal	1971	X	X	-	-	X	-	Femmes mariées âgées de 6 ans et plus
Pakistan	1972	X	X	-	-	-	X	Femmes non célibataires

Tableau 6 a) de l'annexe (suite) : Type de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<u>Asie (suite)</u>								
Philippines	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
République arabe syrienne	1970	X	X	-	-	-	-	Toutes les femmes
Singapour	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Sri Lanka	1971	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans
Thaïlande	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 11 ans et plus
Turquie	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
<u>Europe</u>								
Allemagne, République fédérale d'	1970	X	X	-	-	X a/	X a/	Femmes non célibataires
Belgique	1970	X	X	-	-	X a/	X a/	Femmes non célibataires
Bulgarie	1965	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de 15 à 54 ans
Espagne	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires (femmes mariées et veuves)
Gibraltar	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Grèce	1977	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Hongrie	1970	X	X	-	-	X a/	X a/	Femmes âgées de 14 ans et plus
Ile de Man	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de moins de 60 ans
Irlande	1971	-	-	X	X	-	-	Femmes mariées
Italie	1971	X	X	X	X	X b/	X b/	Femmes non célibataires
Liechtenstein	1970	-	-	X	X	X c/	X c/	Femmes mariées
Luxembourg	1970	X	X	X	X	X a/	X a/	Femmes célibataires
Malte	1967	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires (femmes mariées et veuves)
Norvège	1970	-	-	X	X	X d/	X d/	Femmes non célibataires
Pays-Bas	1971	X	X	X	X	-	-	Femmes non célibataires
Pologne	1970	X	X	-	-	X a/	X a/	Femmes non célibataires âgées de moins de 70 ans
Portugal	1970	X	X	X	X	-	-	Toutes les femmes
République démocratique allemande	1971	-	-	X	X	-	-	Femmes mariées
Roumanie	1966	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus

Tableau 6 a) de l'annexe (suite) : Type de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<u>Europe (suite)</u>								
Royaume-Uni	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de moins de 60 ans
Suisse	1970	X	-	X	-	X	X	Femmes mariées
Tchécoslovaquie	1970	X	X	X	-	-	-	Toutes les femmes
Yougoslavie	1971	X	X	-	-	-	-	Toutes les femmes
<u>Océanie</u>								
Australie	1971	X	X	X	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Fidji	1966	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 10 ans et plus
Guam	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles Cook	1966	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
Iles du Pacifique	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles Salomon	1970	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Kiribati	1968	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Nouvelle-Zélande	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de 15 à 54 ans
<u>Papouasie-Nouvelle-Guinée</u>								
Guinée	1971	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 10 ans et plus
Samoa	1971	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Samoa américaines	1970	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Tokélaou	1966	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Tuvalu	1968	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Vanuatu	1967	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

a/ Date de naissance de chaque enfant.

b/ Date de naissance des six premiers enfants.

c/ Date de naissance du premier enfant et date de naissance des six premiers enfants.

d/ Date de naissance de chaque enfant issu du mariage actuel.

1/ Pour la population bantoue seulement.

2/ Un an et demi.

3/ Nombre d'années écoulées depuis la naissance du dernier enfant.

Tableau 6 b) de l'annexe : Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<b>Afrique</b>								
Angola	1983	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Botswana	1981	X	X	X	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Burkina Faso	1975	X	X	-	X	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Burundi	1979	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Cap-Vert	1980	X	X	-	X	X	-	Femmes âgées de 13 ans et plus
Comores	1980	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Congo	1984	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 10 ans et plus
Djibouti	1983	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Egypte	1976	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Ethiopie	1984	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 10 ans et plus
Gabon	1981	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Gambie	1983	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Guinée équatoriale	1983	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Kenya	1979	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Lesotho	1976	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Libéria	1984	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 10 ans et plus
Malawi	1977	X	X	-	-	-	-	Toutes les femmes
Maroc	1982	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans
Maurice	1983	X	X	-	-	X a/	X a/	Femmes non célibataires âgées de moins de 55 ans
Mauritanie*	1976/77	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
Mozambique	1980	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Ouganda	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
République centrafricaine	1975	X	X	-	-	-	-	Femmes non célibataires
Rwanda	1978	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
Scyhellles	1977	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Somalie	1975	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
Soudan	1983	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires âgées de 12 ans et plus
Swaziland	1976	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Togo	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Tunisie	1984	X	X	-	-	-	-	Femmes célibataires



Tableau 6 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants		Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	
<b>Afrique (suite)</b>							
Zaire	1984	X	X	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Zambie	1980	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
Zimbabwe	1982	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
<b>Amérique du Nord</b>							
Bahamas	1980	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Barbade	1980	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Belize	1980	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Bermudes	1980	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Canada	1981	X	X	-	X	-	Femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus
Costa Rica	1984	X	X	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Cuba	1981	X	X	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Dominique	1981	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Etats-Unis	1980	X	X	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Grenade	1981	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Guatemala	1981	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Haiti	1981	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles Turques et Caïques	1980	X	X	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
Iles Vierges américaines	1980	X	X	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus

Tableau 6 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<u>Amérique du Nord (suite)</u>								
Iles Vierges britanniques	1980	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
	1982	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
	1980	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Panama	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
	1980	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
	1980	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
	1980	X	X	-	X	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
République dominicaine	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Porto Rico	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Saint-Christophe	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Saint-Vincent-et-Grenadines	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Sainte-Lucie	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
Trinité-et-Tobago	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)
<u>Amérique du Sud</u>								
Argentine	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X*	-	Femmes âgées de 15 à 49 ans
Bolivie	1976	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
	1980	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Brésil	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
	1982	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Chili	1982	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
	1982	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Equateur	1982	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 14 ans et plus (Ne fréquentant pas l'école à plein temps)

Tableau 6 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<b>Amérique du Sud (suite)</b>								
Paraguay	1982	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 14 ans et plus
Pérou	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
Uruguay	1975	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Venezuela	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 12 ans et plus
<b>Asie</b>								
Bahreïn	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Bangladesh	1981	X	X	-	-	X	-	...
Bhoutan	1980/81	X	X	-	-	X	-	Femmes mariées
Chine	1982	X	X	-	-	X*	-	Femmes âgées de 15 à 64 ans;
Chypre	1973	X	X	-	-	X	-	*) Femmes âgées de 15 à 49 ans;
Corée, République de	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Emirats arabes unis	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes mariées âgées de plus de 15 ans
Hong-kong	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Inde	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Indonésie	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires;
Iraq	1977	X	X	-	-	X	-	*) Femmes mariées
Israël	1983	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Jordanie	1979	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Koweït	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Malaisie	1980	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Maldives	1977	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Mongolie	1979	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 10 ans et plus
Myanmar	1983	X	X	-	-	X	-	Toutes les femmes
Népal	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
Pakistan	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes mariées âgées de 10 ans et plus
Philippines	1980	X	X	-	-	X	-	plus
République arabe syrienne	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes non célibataires
								Femmes non célibataires âgées de 10 ans et plus
								Femmes non célibataires :
								*) Femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans

Tableau 6 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants		Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	
<u>Asie (suite)</u>							
Singapour	1980	X	X	-	-	-	Femmes non célibataires
Sri Lanka	1971	X	X	-	-	X	Femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans
Thaïlande	1980	X	X	-	-	-	Femmes non célibataires
Turquie	1980	X	X	-	X	-	Femmes non célibataires
<u>Europe</u>							
Autriche	1981	X	X	-	-	X b/	Femmes âgées de 16 ans et plus
Belgique	1981	X	X	-	-	X a/	Femmes non célibataires
Bulgarie	1975	X	X	-	-	X c/	Femmes non célibataires âgées de 15 à 54 ans
Espagne	1981	X	X	-	-	-	Femmes non célibataires
France	1982	X	X	-	-	X a/	Femmes non célibataires âgées de 18 à 64 ans
Hongrie	1980	X	X	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Irlande	1981	X	-	X	-	-	Femmes mariées nées en 1916 et ultérieurement
Islande	1981	X	X	-	-	X	Femmes âgées de 12 ans et plus
Liechtenstein	1980	X	-	X	-	X d/	Femmes mariées
Portugal	1981	X	X	-	-	-	Toutes les femmes
République démocratique allemande	1981	X	X	-	-	-	Toutes les femmes
Roumanie	1977	X	X	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Suisse	1980	X	-	X	-	X d/	Femmes mariées nées en 1916 et ultérieurement
Tchécoslovaquie	1980	X	X	X	-	-	Toutes les femmes
Yougoslavie	1981	X	X	-	-	-	Toutes les femmes
<u>Océanie</u>							
Australie	1981	X	X	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Fidji	1976	X	X	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Guam	1980	X	X	X	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles Cook	1976	X	X	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Iles du Pacifique	1980	X	X	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus

Tableau 6 b) de l'annexe (suite) : Types de données concernant la fécondité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Enfants nés vivants	Période de référence pour les enfants nés vivants			Date de naissance ou âge de la mère à la naissance de son		Population auprès de laquelle ces données ont été recueillies
			Jusqu'à la date du recensement	Pendant le mariage actuel ou le dernier mariage	Pendant les 12 derniers mois	Dernier enfant	Premier enfant	
<u>Océanie (suite)</u>								
Iles Salomon	1976	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Kiribati	1978	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Nouvelle-Zélande	1981	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	X	X	-	-	X	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Samoa	1981	X	X	-	-	X	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Samoa américaines	1980	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus
Tonga	1976	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Tuvalu	1977	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
Vanuatu	1977	X	X	-	-	-	X	Femmes âgées de 15 ans et plus
URSS	1979	X	X	-	-	-	-	Femmes âgées de 15 ans et plus

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Six mois.

a/ Date de naissance de chaque enfant.

b/ Date de naissance des quatre premiers enfants.

c/ Date de naissance des trois premiers enfants.

d/ Date de naissance des six premiers enfants.

Tableau 7 a) de l'annexe. Types de données concernant la mortalité (actuelle) recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche par ménage, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total de décès	Sexe	Age ou groupe d'âge au décès	Date de naissance	Date du décès ou âge au décès	Période de référence
<u>Afrique</u>							
Congo	1974	X	X	X	-	-	12 mois
Gambie	1973	X	X	X	-	-	12 mois
Libéria	1974	X	-	-	-	-	12 mois
République-Unie de Tanzanie	1967	X	X	X	-	-	12 mois
Zambie	1969	X	X	X	-	-	12 mois
<u>Amérique du Nord</u>							
Cuba	1970	X 1/	X 1/	X 1/	-	-	12 mois
Haiti	1971	X	X	X	-	-	12 mois
<u>Amérique du Sud</u>							
Pérou	1972	X	-	-	-	-	12 mois
<u>Asie</u>							
Bangladesh*	1974	X	X	X	-	X	24 mois
Chypre	1973	X	X	X	-	X	6 mois
Népal	1971	X	X	X	-	X	12 mois

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Etude rétrospective de la fécondité et de la mortalité effectuée à l'occasion d'une enquête de contrôle du recensement de la population en 1974.

1/ Sexe.

Tableau 7 b) de l'annexe. Types de données concernant la mortalité (actuelle) recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche par ménage, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total de décès	Sexe	Age ou groupe d'âge au décès	Date de naissance	Date du décès ou âge au décès	Période de référence
<u>Afrique</u>							
Botswana	1981	X	X	X	-	-	12 mois
Burkina Faso*	1975	X	X	X	-	X	12 mois
Burundi*	1979	X	X	X	-	X	12 mois
Cameroun	1976	X	X	X	-	-	12 mois
Comores	1980	X	X	X	-	X	12 mois
Cap-Vert	1980	X	X	X	-	-	12 mois
Congo	1984	X	X	X	-	X	12 mois
Djibouti	1983	X	X	X	-	-	12 mois
Ethiopie	1984	X	X	X	-	-	12 mois
Gabon	1981	X	X	X	-	-	12 mois
Guinée	1983	X	X	X	-	-	12 mois
Lesotho	1976	X	X	X	-	-	12 mois
Libéria	1984	X	X	-	-	-	12 mois
Malawi	1977	X	X	X	-	-	12 mois
Mali	1976	X	X	X	-	-	12 mois
Mauritanie**	1976/77	X	X	X	-	-	24 mois
Mozambique	1980	X	X	X	-	-	12 mois
Rwanda	1978	X	X	X	-	X	12 mois
Somalie	1975	X	X	X	-	-	12 mois
Togo	1981	X	X	X	-	-	12 mois
Tunisie	1984	X	X	X	-	X	12 mois
Zaïre	1984	X	X	-	-	-	12 mois
<u>Amérique du Nord</u>							
Haiti	1982	X	X	X	-	X	12 mois
<u>Amérique du Sud</u>							
Brésil	1980	X	X	-	X	X	12 mois
<u>Asie</u>							
Afghanistan	1979	X	X	X	-	X	12 mois
Bahreïn	1981	X	X	X	-	X	12 mois
Bangladesh	1981	X	X	...	...	X 1/	24 mois

Tableau 7 b) de l'annexe (suite). Types de données concernant la mortalité (actuelle) recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche par ménage, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total de décès	Sexe	Age ou groupe d'âge au décès	Date de naissance	Date du décès ou âge au décès	Période de référence
<u>Asie (suite)</u>							
Chine	1982	X	X	-	-	-	12 mois 2/
Emirats arabe unis	1980	X	X	X	-	X	12 mois
Maldives	1977	X	X	X	-	X	12 mois
Népal	1981	X	X	X	-	-	12 mois
<u>Océanie</u>							
Tonga	1976	X	X	-	-	-	12 mois

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Enquête de contrôle.

\*\* Population nomade seulement.

1/ Age au décès et date du décès.

2/ En 1981.



Tableau 8 a) de l'annexe. Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<b>Afrique</b>								
Botswana	1971	X	-	X	X	-	-	-
Cap-Vert	1970	X	-	-	-	-	-	-
Congo	1974	X 2/	-	-	-	X	X	-
Egypte	1966	X	-	-	-	-	-	-
Gambie	1973	X	-	X	X 1/	X	X	-
Jamahiriya arabe libyenne	1973	X	-	-	-	-	-	-
Kenya	1969	X	-	-	-	X	X	-
Libéria	1974	X	-	-	-	-	-	-
Maurice	1972	X	-	X	X 2/ 3/	-	-	-
Mozambique	1970	X	-	-	-	-	-	-
Ouganda	1969	X	-	-	-	X	X	-
République-Unie de Tanzanie	1967	X	-	-	-	-	-	-
Réunion	1967	X	-	-	-	-	-	-
Seychelles	1971	X	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	1974	X	-	X	X 1/	X	X	-
Soudan	1973	X	-	X	X 1/	X	X	-
Swaziland	1966	X	-	-	-	-	-	-
Tunisie	1966	X	-	-	-	-	-	-
Zambie	1969	X	-	X	-	-	-	-
Zimbabwe	1969	X	-	-	-	-	-	-
<b>Améric du Nord</b>								
Costa Rica	1973	X	-	-	-	-	-	-
Cuba	1970	X	-	-	-	X	X	-
El Salvador	1971	X	X	-	-	-	-	-
Etats-Unis	1970	-	-	-	-	-	-	X
Guatemala	1973	X	-	X	X 1/	-	-	-
Honduras	1974	X	X	X	X	-	-	-
Nicaragua	1971	X	X	X	X	X	X	-
République dominicaine	1970	X	-	-	-	-	-	-

Tableau 8 a) de l'annexe (suite). Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie du dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<u>Amérique du Sud</u>								
Argentine	1970	X	-	-	-	-	-	-
Bésil	1970	X	-	X	X	-	-	-
Chili	1970	X	-	-	-	-	-	-
Colombie	1973	X	-	-	-	-	-	-
Equateur	1974	X	-	-	-	-	-	-
Paraguay	1972	X	-	X	X 1/	-	-	-
Pérou	1972	X	-	-	-	-	X	-
<u>Asie</u>								
Bahreïn	1971	X	-	-	-	-	-	-
Bangladesh*	1974	X	-	X	X 1/	-	X	X
Chypre	1973	X	-	-	-	-	-	-
Corée, République de	1970	X 2/	-	-	-	-	-	-
Hong-kong	1971	X	-	-	-	-	-	-
Indonésie	1970	X	-	-	-	-	-	-
Iraq	1965	X	-	-	-	-	X	-
Malaisie	1970	X	-	-	-	-	-	-
Népal	1971	X	-	-	-	-	-	-
Pakistan*	1972	X 2/	-	-	-	-	-	-
Philippines	1970	X 2/	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	1970	X	-	-	-	-	-	-
Singapour	1970	X	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	1971	X	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	1970	X	-	-	-	-	-	-
Turquie	1970	X	-	-	-	-	-	-
<u>Europe</u>								
Belgique	1970	X	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	1965	X	-	-	-	-	-	-
Gibraltar	1970	X	-	-	-	-	-	-
Hongrie	1970	X 2/ 4/	-	X	X 2/ 4/	-	-	-

Tableau 8 a) de l'annexe (suite). Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie du dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<u>Europe (suite)</u>								
Luxembourg	1970	X	-	-	-	-	-	-
Pologne	1970	X 2/ 5/	X	X	X 2/ 5/	-	-	-
Portugal	1970	-	-	-	-	X 6/	X 6/	-
Yougoslavie	1971	X	-	-	-	-	-	-
<u>Océanie</u>								
Australie	1971	X	-	-	-	-	-	-
Fidji	1966	X	-	-	-	-	-	-
Iles Cook	1966	X	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon	1970	X	-	-	-	-	-	-
Kiribati	1968	X	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1971	X 2/	-	X	X 2/	X	-	-
Samoa	1971	X 2/	-	-	-	-	-	-
Tuvalu	1968	X	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	1967	X	-	-	-	-	-	-

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Enquête de contrôle.

1/ Renseignements concernant la naissance la plus récente (année et mois).

2/ Sexe.

3/ Date de naissance et de décès.

4/ Année de décès.

5/ "Un enfant est-il encore en vie?"

6/ Pour les personnes âgées de 18 ans seulement.

Tableau 8 b) de l'annexe. Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie du dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<b>Afrique</b>								
Angola	1983	X	-	X	X 1/	X	X	-
Botswana	1981	X	X	-	-	-	-	-
Burkina Faso*	1975	X 2/	-	X	X 1/ . 2/ . 5/	-	-	-
Burundi*	1979	X	X 2/	-	-	-	-	-
Cap-Vert	1980	X	X	-	-	-	-	-
Comores	1980	X 2/	X 2/	-	X	X	X	-
Djibouti	1983	X 2/	X 2/	-	X	X	-	-
Egypte	1976	X 2/	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	1984	X	-	-	-	-	-	-
Gabon	1981	X	-	-	-	-	-	-
Gambie	1983	X	-	X	X 1/	X	X	-
Guinée équatoriale	1983	X	-	X	X 1/	-	-	-
Kenya	1979	X	-	-	-	X	X	-
Lesotho	1976	X	-	-	-	-	-	-
Libéria	1984	X	-	-	-	-	-	-
Malawi	1977	X 2/	-	-	-	X	X	-
Maroc	1982	X	X	-	X	X	-	-
Maurice	1983	X	-	-	-	-	-	-
Mauritanie**	1976/77	X	-	-	-	-	-	-
Mozambique	1980	X	-	X	X 2/ . 3/	-	-	-
Ouganda	1980	X	-	X	-	-	-	-
République centrafricaine	1975	X	X	-	-	-	X	-
République-Urle de Tanzanie	1978	X	-	-	-	-	-	-
Rwanda	1978	X	X	-	X	-	-	-
Somalie	1975	X 2/	X 2/	-	-	-	-	-
Soudan	1983	X	-	X	X 2/ . 4/	X	-	-
Swaziland	1976	X	-	X	X 1/	X	X	-
Tunisie	1984	X	-	-	-	-	-	-
Zaire	1984	X	-	-	-	-	X	-
Zambie	1980	X 2/	-	X	-	-	-	-
Zimbabwe	1982	X	-	X	X 1/ . 2/	X	X	-

Tableau 8 b) de l'annexe (suite). Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie du dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<u>Amérique du Nord</u>								
Bahamas	1980	X	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	1984	X	-	-	-	-	-	-
Cuba	1981	X*	-	-	-	-	-	-
Guatemala	1981	X 2/	-	X 1/	-	X	-	-
Haiti	1982	X	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	1982	X	-	-	-	-	-	-
Mexique	1980	X	-	-	-	-	-	-
Panama	1980	X	-	X	-	X	-	-
République dominicaine	1981	X 2/	-	X	-	X	-	-
<u>Amérique du Sud</u>								
Argentine	1980	X	-	-	-	-	-	-
Bolivie	1976	X	-	-	-	-	-	-
Brésil	1980	X	-	-	-	X	-	-
Chili	1982	X	-	-	-	-	-	-
Equateur	1982	X	-	X	-	-	-	-
Paraguay	1982	X	-	X	-	X 1/	-	-
Pérou	1981	X	-	X	-	X 1/	-	-
Uruguay	1975	X	-	X	-	X 1/	-	-
Venezuela	1981	X	-	-	-	-	-	-
<u>Asie</u>								
Bahreïn	1981	X 1/	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	1981	X	-	X	-	X 1/	-	-
Bhoutan	1980	X 6/	-	-	-	-	-	-
Birmanie	1983	X	-	-	-	-	-	-
Chine	1982	X	-	-	-	-	-	-
Chypre	1982	-	-	-	-	-	-	-
Inde	1981	X 2/	-	-	-	X 1/	-	X 1/
Indonésie	1980	X	-	X	-	-	-	-
Iraq	1977	X 2/	-	-	-	-	-	-

Tableau 8 b) de l'annexe (suite). Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et d'enfants survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie du dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<b>Asie (suite)</b>								
Corée, République de	1975	X	-	-	-	-	-	-
Corée, République de	1980	X	-	-	-	-	-	-
Emirats arabes unis	1980	X	-	-	-	-	-	-
Jordanie	1979	-	X 2/	-	-	-	-	-
Koweït	1975	X 2/	-	-	-	-	-	-
Koweït	1980	X 2/	-	-	-	-	-	-
Malaisie	1980	X	-	-	-	-	-	-
Maldives	1977	X	-	X	-	X 8/	-	-
Népal	1981	X 2/	-	-	-	-	-	-
Pakistan	1981	X	-	-	-	-	-	-
Philippines	1980	X 2/	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	1981	X	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	1971	X	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	1980	X	-	-	-	-	-	-
Turquie	1980	X	-	-	-	-	-	-
<b>Europe</b>								
Belgique	1981	X	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	1975	X	-	-	-	-	-	-
France	1982	X 2/	-	X	-	X 2/	X	X
Roumanie	1977	X	-	-	-	-	-	-
<b>Océanie</b>								
Australie	1981	X	-	-	-	-	-	-
Fidji	1976	X 2/	-	-	-	-	X	X
Guam	1980	X	-	-	-	-	X	-
Iles Cook	1976	X 2/	-	X	-	X 1/	-	-
Iles du Pacifique	1980	X	-	-	-	-	X	-
Iles Salomon	1976	X 2/	-	-	-	-	X	X

Tableau 8 b) de l'annexe (suite). Types de données concernant les estimations indirectes de mortalité recueillies dans les recensements de la population en utilisant l'approche individuelle, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Nombre total d'enfants nés vivants et survivants jusqu'à la date du recensement (question de Brass)	Mortalité infantile et post-infantile			Orphelin		Survie du premier conjoint
			Nombre total d'enfants nés vivants au cours d'une période précédant le recensement	Date de naissance du dernier enfant né vivant	Survie du dernier enfant né vivant	De mère	De père	
<b>Océanie (suite)</b>								
Kiribati	1978	X	X	X 1/ 2/	-	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	X 2/	-	X 2/	X	-	-	
Samoa	1981	X	-	-	-	-	-	
Samoa américaines	1980	X	-	-	X	-	-	
Tonga	1976	X	-	-	-	-	X	
Tuvalu	1979	X	X	X 2/	X	X	-	

Source : Données concernant les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Enquête de contrôle.

\*\* Population nomade seulement.

1/ Renseignements concernant la naissance la plus récente (année et mois).

2/ Sexe.

3/ Date de naissance et de décès.

4/ Date de naissance de chaque enfant.

5/ Date de décès.

6/ Répartition des enfants décédés par groupe d'âge.

7/ Pour les personnes nées après 1974.

8/ Age au décès.

Tableau 9 de l'annexe. Exemples des types de données concernant le nombre total d'enfants nés vivants (fécondité) recueillis dans les recensements de la population, 1965-1984

Pays ou région	1965-1974				1975-1984			
	Année de recensement	Enfants nés vivants			Année de recensement	Enfants nés vivants		
		Vivant avec la mère	Vivant ailleurs	Décédés		Vivant avec la mère	Vivant ailleurs	Décédés
<b>Afrique</b>								
Botswana	1971	X	X	X	1981	X	X	X
Egypte	1966	-----	X	X	1975	X	X	X
Gambie	1973	X	X	X	1979	X	X	X
Kenya	1969	X	X	X	1980	X	X	X
Libéria	1974	X	X	X	1980	-----	-----	X
Ouganda	1969	X	X	X	1983	X	X	X
Seychelles	1971	X	X	X	1984	X	X	X
Sierra Leone	1974	X	X	X	1983	X	X	X
Soudan	1973	X	X	X	1979	X	X	X
Zambie	1969	X	X	X	1976	X	X	X
					1984	X	X	X
					1982	X	X	X
					1976/77	X	X	X
					1980	X	X	X
					1978	X	X	X
					1978	-----	-----	X
					1983	X	X	X
					1976	X	X	X
					1975	-----	-----	X
					1984	-----	-----	X
					1980	X	X	X
					1982	X	X	X
<b>Amérique du Nord</b>								
Honduras	1974	X	X	X	1982	X	X	X
					1981	X	X	X
<b>Amérique du Sud</b>								
Argentine	1970	-----	X	X	1980	-----	-----	X
Brésil	1970	X	X	X	1975	X	X	X
Chili	1970	X	X	X				
Paraguay	1972	X	X	X				
Pérou	1972	X	X	X				



Tableau 9 de l'annexe (suite). Exemples des types de données concernant le nombre total d'enfants nés vivants (fécondité) recueillies dans les recensements de la population, 1965-1984

Pays ou région	1965-1974				1975-1984			
	Année de recensement	Enfants nés vivants			Année de recensement	Enfants nés vivants		
		Vivant avec la mère	Vivant ailleurs	Décédés		Vivant avec la mère	Vivant ailleurs	Décédés
<u>Asie</u>								
Bangladesh	1974	X 1/	X 1/	X 1/	1981	X 1/	X 1/	X 1/
Indonésie	1971	X	X	X	1980/81	X 1/	X 1/	X 1/
Iraq	1965	-----	----- a/	X	1975	X 1/	X 1/	X 1/
Malaisie	1970	X	X	X	1980	X 1/	X 1/	X 1/
					1979	X 1/	X 1/	X 1/
<u>Europe</u>								
Gibraltar	1970	-----	-----	X				
Hongrie	1970	X	X	X				
<u>Océanie</u>								
Australie	1966	-----	----- a/	X	1980	X 1/	X 1/	X 1/
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1971	-----	X 1/	X 1/	1976	X 1/	X 1/	X 1/
Samoa	1971	X 1/	X 1/	X 1/				

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

a/ Question concernant les enfants nés vivants seulement.

b/ Données obtenues dans l'enquête par sondage.

c/ Population nomade seulement.

1/ Sexe.

Tableau 10 de l'annexe. Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			Option
				Naissance	Naturalisation	Mariage	
<b>Afrique</b>							
Afrique du Sud	1970	X	X	-	-	-	-
Algérie	1966	X	X	-	-	-	-
Botswana	1971	X	X	-	-	-	-
Cap-Vert	1970	X	X	-	-	-	-
Congo	1974	X	X	-	-	-	-
Gabon	1969/70	X	X	-	-	-	-
Gambie	1973	X	X	-	-	-	-
Ghana	1970	X	X	X	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	1973	X	X	-	-	-	-
Kenya	1969	X	X	-	-	-	-
Libéria	1974	X	-	-	-	-	-
Maroc	1971	X	X	-	-	-	-
Maurice	1972	X	X	X	-	-	-
Mozambique	1970	X	X	-	-	-	-
Ouganda	1969	X	X	-	-	-	-
République-Unte de Tanzanie	1967	X	X	X	-	-	-
Réunion	1967	X	X	-	-	-	-
Sainte-Hélène	1966	X	X	X	-	-	-
Sierra Leone	1974	X	X	-	-	-	-
Soudan	1973	X	X	-	-	-	-
Togo	1970	X	X	-	-	-	-
Tunisie	1966	X	X	-	-	-	-
Zambie	1969	X	X	X	-	-	-
Zimbabwe	1969	X	X	-	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>							
Bahamas	1970	X	X	X	-	X	X
Bermudes	1970	X	X	X	-	X	X
Canada	1971	X	X	-	-	-	-
Costa Rica	1973	X	X	X	-	-	-
Cuba	1970	X	X	-	-	-	-
El Salvador	1971	X	X	-	-	-	-
Etats-Unis	1970	X	X	X	-	-	-
Guadeloupe	1967	X	X	X	-	-	-

Tableau 10 de l'annexe (suite). Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			Option
				Naissance	Naturalisation	Mariage	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>							
Honduras	1974	X	-	-	-	-	-
Haïti	1971	X	-	-	-	-	-
Iles Vierges américaines	1970	X	X	X	X	X	-
Martinique	1967	X	X	X	X	X	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	1967	X	X	X	X	X	-
<b>Amérique du Sud</b>							
Brésil	1970	X	-	X	X	X	-
Guyane française	1967	X	X	X	X	X	-
Pérou	1972	X	X	X	X	X	-
Venezuela	1971	X	-	X	X	X	-
<b>Asie</b>							
Arabie saoudite	1974	X	-	-	-	-	-
Bahreïn	1971	X	X	-	-	-	-
Bangladesh	1974	X	-	-	-	-	-
Brunéï	1971	X	X	-	-	-	-
Emirats arabes unis	1968	X	X	-	-	-	-
Indonésie	1971	X	X	-	-	-	-
Iraq	1965	X	X	-	-	-	-
Japon	1970	X	X	-	-	-	-
Koweït	1970	X	X	-	-	-	-
Malaisie	1970	X	X	-	-	-	-
Myanmar	1973	X	-	-	-	-	-
Népal	1971	X	X	-	-	-	-
Pakistan	1972	X	-	-	-	-	-
Philippines	1970	X	X	-	-	-	-
Qatar	1970	X	-	-	-	-	-

Tableau 10 de l'annexe (suite). Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			Option
				Naissance	Naturalisation	Mariage	
<b>Asie (suite)</b>							
République arabe syrienne	1970	X	X	-	-	-	-
Singapour	1970	X	X	-	-	-	-
Sri Lanka	1971	X	X	X	-	-	-
Thaïlande	1970	X	X	-	-	-	-
Turquie	1970	X	X	-	-	-	-
Yémen démocratique	1973	X	X	-	-	-	-
<b>Europe</b>							
Allemagne, République fédérale d'							
Autriche	1970	X	X	-	-	-	-
Belgique	1970	X	X	X	-	-	-
Espagne	1970	X	X	-	-	X	X
France a/	1968	X	X	-	-	-	-
Gibraltar	1970	X	X	X	-	-	-
Grèce	1971	X	X	-	-	-	-
Italie	1971	X	X	-	-	-	-
Liechtenstein	1970	X	X	-	-	-	-
Luxembourg	1970	X	X	-	-	-	-
Malte	1967	X	X	-	-	-	-
Monaco	1968	X	X	-	-	-	-
Pays-Bas	1971	X	X	-	-	-	-
Portugal	1970	X	X	-	-	-	-
Roumanie	1966	X	X	-	-	-	-
Suisse	1970	X	X	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1970	X	X	-	-	-	-

Tableau 10 de l'annexe (suite). Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			
				Naissance	Naturalisation	Mariage	Option
<u>Océanie</u>							
Australie	1971	X	X	-	X	-	-
Guam	1970	X	-	-	X	-	-
Iles du Pacifique	1970	X	-	-	X	-	-
Samoa	1971	X	X	X	X	-	X
Samoa américaines	1970	X	-	-	X	-	-
Vanuatu	1967	X	X	X	-	-	-
URSS	1970	X	X	-	-	-	-

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

a/ Naturalisation, mariage et option groupés en une seule catégorie.

Tableau 11 de l'annexe. Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			
				Naissance	Naturalisation	Marriage	Option
<u>Afrique</u>							
Algérie	1977	X	X	-	-	-	-
Angola	1983	X	X	-	-	-	-
Bénin	1979	X	X	-	-	-	-
Botswana	1981	X	X	-	-	-	-
Burundi	1979	X	X	-	-	-	-
Cap-Vert	1980	X	X	-	-	-	-
Comores	1980	X	X	-	-	-	-
Congo	1984	X	X	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	1975	X	X	-	-	-	-
Djibouti	1983	X	X	-	-	-	-
Egypte	1976	X	X	-	-	-	-
Gabon	1981	X	X	-	-	-	-
Gambie	1983	X	X	-	-	-	-
Ghana	1984	X	X	-	-	-	-
Guinée	1983	X	X	-	-	-	-
Guinée-Bissau	1979	X	X	X	-	-	-
Guinée équatoriale	1983	X	X	-	-	-	-
Kenya	1979	X	X	-	-	-	-
Lesotho	1976	X	X	-	-	-	-
Libéria	1984	X	-	-	-	-	-
Madagascar	1974/75	X	X	-	-	-	-
Mali	1976	X	X	-	-	-	-
Maroc	1982	X	X	-	-	-	-
Maurice	1983	X	X	X	-	-	-
Mauritanie	1976/77	X	X	-	-	-	-
Mozambique	1980	X	X	-	-	-	-
Niger	1977	X	X	-	-	-	-
Ouganda	1980	X	X	-	-	-	-
République centrafricaine	1975	X	X	-	-	-	-
Réunion	1982	X	-	-	-	-	-
Rwanda	1978	X	X	X	-	-	-
Sénégal	1976	X	X	X	-	-	-
Seychelles	1977	X	-	-	-	-	-

Tableau 11 de l'annexe (suite). Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			
				Naissance	Naturalisation	Mariage	Option
<b>Afrique (suite)</b>							
Soudan	1983	X	X	-	-	-	-
Togo	1981	X	X	-	-	-	-
Tunisie	1984	X	X	-	-	-	-
Zaire	1984	X	X	-	-	-	-
Zambie	1980	X	X	-	-	-	-
Zimbabwe	1982	X	X	-	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>							
Bahamas	1980	X	X	X	X	X	X
Bermudes	1980	X	X	X	X	X	X
Canada	1981	X	X	X	X	X	X
Costa Rica	1984	X	X	X	X	X	X
Etats-Unis	1980	X	X	-	-	-	-
Guadeloupe	1982	X	X	-	-	-	-
Iles Caïmanes	1979	X	X	X	X	X	X
Iles Vierges américaines	1980	X	X	-	-	-	-
Martinique	1982	X	X	-	-	-	-
Porto Rico	1980	X	X	-	-	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	1982	X	X	-	-	-	-
<b>Amérique du Sud</b>							
Argentine	1980	X	X	-	X	-	-
Brésil	1980	X	X	X	X	X	X
Chili	1982	X	X	-	-	-	-
Guyane française	1982	X	X	-	-	-	-
Venezuela	1981	X	X	X	X	X	X

Tableau 11 de l'annexe (suite). Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			Option
				Naissance	Naturalisation	Mariage	
<u>Asie</u>							
Afghanistan	1979	X	X	-	-	-	-
Bahreïn	1981	X	X	-	-	-	-
Bhoutan	1980/81	X	X	X	-	-	X
Chypre	1982	X	X	-	-	-	-
Emirats arabes unis	1975	X	X	-	-	-	-
Emirats arabes unis	1980	X	X	-	-	-	-
Indonésie	1980	X	X	-	-	-	-
Iran	1976	X*	...	-	-	-	-
Iraq	1977	X	...	-	-	-	-
Japon	1980	X	X	-	-	-	-
Jordanie	1979	X	X	-	-	-	-
Koweït	1980	X	X	-	-	-	-
Malaisie	1980	X	X	-	-	-	-
Mongolie	1979	X	X	-	-	-	-
Népal	1981	X	X	-	-	-	-
Philippines	1980	X	X	-	-	-	-
République arabe syrienne	1981	X	X	-	-	-	-
Singapour	1980	X	X	-	-	-	-
Sri Lanka	1981	X	X	-	-	-	-
Turquie	1980	X	X	-	-	-	-
Yémen	1975	X	X	-	-	-	-
<u>Europe</u>							
Autriche	1981	X	X	-	-	-	-
Belgique	1981	X	X	-	-	-	-
Espagne	1981	X	X	-	-	-	-
France a/	1982	X	X	-	-	X	-
Gibraltar	1981	X	X	-	-	-	-
Grèce	1981	X	X	-	-	-	-



Tableau 11 de l'annexe (suite). Types de données concernant la nationalité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Distinction entre nationaux et étrangers	Pays de nationalité des étrangers	Nationalité acquise par			Option
				Naissance	Naturalisation	Mariage	
<u>Europe (suite)</u>							
Italie	1981	X	X	-	-	-	-
Liechtenstein	1980	X	X	-	-	-	-
Luxembourg a/	1981	X	-	X	-	X	-
Monaco	1982	X	X	-	-	-	-
Portugal	1981	X	X	-	-	-	-
Roumanie	1977	X	X	-	-	-	-
Suisse	1980	X	X	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1980	X	X	-	-	-	-
<u>Océanie</u>							
Australie	1981	X	X	-	-	-	-
Guam	1980	X	-	-	X	-	-
Iles Cook	1976	X	X	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	1976	X	X	X	X	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	X	X	-	-	-	-
Polynésie française	1977	X	X	-	-	-	-
Samoa	1981	X	X	-	-	-	-
Vanuatu	1979	X	X	X	X	-	X
URSS	1979	X	X	-	-	-	-

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Chef de ménage seulement.

a/ Naturalisation, mariage et option groupés en une seule catégorie.

Tableau 12 de l'annexe. Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Langue maternelle	Langue usuelle	Langue désignée	Autres langues	Langue spécifiée
<b>Afrique</b>						
Afrique du Sud	1970	-	X	-	-	Langues bantoues, anglais, afrikaans
Algérie	1966	X	-	-	-	Arabe, berbère, français, autre langue
Malawi	1966	-	X	-	-	Nyanja, tumbuka, yao, anglais, autre langue
Maurice	1972	-	X	-	-	-
Seychelles	1971	-	X	-	-	Créole, anglais, français, autre langue européenne, chinois, autre langue asiatique, autre langue, aucune langue
Zambie	1969	X	-	-	-	-
Zimbabwe	1969	-	X	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>						
Antigua-et-Barbuda	1970	-	X	-	-	-
Belize	1970	-	X	-	-	Anglais, espagnol, maya, kekchi, allemand, autre langue
Canada	1971	X	X	-	-	Anglais, français, allemand, indien, italien, magyar, polonais, ukrainien, yiddish, autre langue a/
Etats-Unis	1970	X	-	-	-	Anglais, espagnol, français, allemand, autre langue a/
Guatemala	1973	-	-	X b/	-	Langue autochtone a/
Mexique	1970	-	-	X	-	Indien mexicain, espagnol
Porto Rico	1970	-	-	X	-	Anglais, espagnol
<b>Amérique du Sud</b>						
Pérou	1972	X	-	X	-	-
<b>Asie</b>						
Bangladesh	1974	X	-	-	X	Bengali, urdu, anglais, arabe, autre langue a/
Brunéi	1971	-	-	-	X	Langue de culture : malais, chinois, anglais, autre langue
Hong-kong	1971	-	X	-	X 1/	1) Aptitude à parler l'anglais
Inde	1971	X	-	-	X	Hindi, bengali, gujarati, urdu, autre langue
Indonésie	1971	-	-	X	-	Langue régionale/locale, étrangère
Iraq	1965	X	-	-	X 1/	1) Langues connues
Israël	1972	-	X	-	-	Langues parlées : première, deuxième, troisième
Malaisie	1970	-	-	X	-	Malais, mandarin
Népal	1971	X	-	-	-	-

Tableau 12 de l'annexe (suite). Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Langue maternelle	Langue usuelle	Langue désignée	Autres langues	Langue spécifiée
<u>Asie (suite)</u>						
Philippines	1970	X	-	X 1/	-	Apptude à parler : le tagalog, l'espagnol, l'anglais
Gatar	1970	-	X	-	-	Arabe, autre langue, arabe et autre langue
Singapour	1970	-	X	-	-	Langues ou dialectes parlés par le chef de ménage
Turquie	1970	X	-	-	X 1/	1) Deuxième langue la mieux parlée
<u>Europe</u>						
Autriche	1971	X	-	-	-	-
Bulgarie	1965	-	X	-	-	-
Gibraltar	1970	-	X	-	-	Espagnol, anglais, autre langue
Hongrie	1970	X	-	-	-	Hongrois, slovaque, roumain, serbe, croate, allemand, tzigane, autre langue a/
Ile de Man	1971	-	-	X	-	Apptude à parler, lire ou écrire le mannois
Irlande	1971	-	-	X	-	Irlandais, Irlandais et anglais
Liechtenstein	1970	X	-	-	-	Allemand, français, italien, romanche, autre langue a/
Roumanie	1966	X	-	-	-	-
Royaume-Uni	1971	-	-	X	-	Pays de Galles seulement : aptitude à parler le gallois, l'anglais
Suisse	1970	X	-	-	-	Allemand, français, italien, romanche, autre langue a/
Tchécoslovaquie	1970	X	-	-	-	-
Yougoslavie	1971	X	-	-	-	-
<u>Océanie</u>						
Fidji	1966	-	X c/	-	-	Gujarati, gurmukhi, hindi, malayalam, tamil, telugu, urdu, hindustani, autre langue
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1971	-	X	-	-	Anglais, pidgin, police motu, autre langue a/
Samoa	1971	-	X	-	-	Samoaan, anglais, autre langue a/
URSS	1970	X	-	-	X 1/	1) Deuxième langue autochtone

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

a/ Les recensés ont été priés de spécifier.

b/ Pour l'ensemble du ménage.

c/ Pour l'ensemble du ménage, pour les ménages indiens seulement.

Tableau 13 de l'annexe. Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Langue maternelle	Langue usuelle	Langue désignée	Autres langues	Langue spécifiée
<u>Afrique</u>						
Angola	1983	-	-	X 1/	X 2/	1) Langue nationale, 2) Portugais
Comores	1980	-	X	-	-	Comorien, français, arabe, malgache, swahili, indien, anglais, autre langue
Côte d'Ivoire	1975	-	X	-	-	-
Ethiopie	1984	-	X	-	-	-
Guinée-Bissau	1979	-	X	-	-	Portugais, crioulo, autre langue
Guinée équatoriale	1983	-	X	-	-	-
Libéria	1984	-	-	X	-	-
Maroc	1980	-	X	X 1/	-	1) Aptitude à lire et à écrire l'arabe, l'arabe et le français, l'arabe, le français et une autre langue, l'arabe et une autre langue, une autre langue
Maurice	1983	X 1/	X	-	-	1) Langue parlée par les ancêtres du recensé
Mauritanie	1976/77	-	X a/	-	X	-
Mozambique	1980	-	X	-	-	-
Niger	1977	-	X	-	-	Hadussa, djerma-sonray, peul, tamachek, kanduri, autre langue
Zambie	1980	X	X 1/	-	-	Bemba, tonga, barotse, nyanja, mambwe, tumbuka, autre langue
Zimbabwe	1982	X	X	-	-	-
<u>Amérique du Nord</u>						
Belze	1980	-	X	-	-	Anglais, espagnol, français, allemand, autre langue a/
Canada	1981	X	X	X	-	Anglais, français, allemand, italien, ukrainien, autre langue a/
Etats-Unis	1980	-	X	-	X	Anglais, autre langue a/
Guatemala	1981	-	-	X	-	Langues autochtones 2/
Iles Vierges américaines	1980	-	X	-	X	Anglais, autre langue a/
Mexique	1980	-	-	X	-	Indien mexicain, espagnol
Porto Rico	1980	-	-	X	-	Anglais, espagnol
<u>Amérique du Sud</u>						
Bolvie*	1976	-	-	X	X	-
Paraguay	1982	-	-	X	-	Langues parlées
Pérou	1981	-	-	X	-	-

Tableau 13 de l'annexe (suite). Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Langue maternelle	Langue usuelle	Langue désignée	Autres langues	Langue spécifiée
<u>Asie</u>						
Afghanistan	1979	X	X	-	-	-
Bangladesh	1974	X	-	-	X	Bengali, urdu, anglais, arabe, autre langue a/ Hindi, bengali, gujarati, urdu, autre langue
Inde	1981	X	X	-	-	-
Indonésie	1980	-	X	X	-	-
Iraq	1977	-	X	-	X a/	Deuxième langue la mieux parlée
Israël	1983	-	X	-	X	Langues parlées quotidiennement : langue principale ou unique, deuxième langue
Malaisie	1980	-	-	X	-	Langue de culture : malais, chinois, anglais, autre langue
Maldives	1977	-	-	-	X	Langues connues autres que le maldivien
Népal	1981	X	-	-	-	Népalais, bhojpuri, newari, etc., autre langue a/
Pakistan	1981	-	X b/	-	-	-
Philippines	1980	-	X	X a/	-	-
Singapour	1980	-	X l/	-	-	1) Langue(s) parlée(s) par l'ensemble du ménage
Thaïlande	1980	-	X l/	-	-	1) Langue parlée par l'ensemble du ménage
Turquie	1980	X	-	-	X l/	1) Deuxième langue la mieux parlée
<u>Europe</u>						
Autriche	1981	-	X	-	-	-
Bulgarie	1975	-	X	-	-	-
Hongrie	1980	X a/	X	-	X l/	1) Deuxième langue autochtone, tzigane, autre langue
Île de Man	1981	-	-	X	-	Apptude à parler, à lire ou à écrire le mannois
Irlande	1981	-	-	X	-	Apptude à écrire : Irlandais, Irlandais et l'anglais
Liechtenstein	1980	X	-	-	-	Allemand, français, italien, romanche, autre langue a/
Roumanie	1977	X	-	-	-	Roumain, autre langue
Royaume-Uni	1981	-	-	X	-	Pour le Pays de Galles seulement, aptitude à parler : le gallois, l'anglais
Suisse	1980	X	-	-	-	Allemand, français, italien, romanche, autre langue a/
Yougoslavie	1981	X	-	-	-	-

Tableau 13 de l'annexe (suite). Types de données concernant la langue recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Langue maternelle	Langue usuelle	Langue désignée	Autres langues	Langue spécifiée
<u>Océanie</u>						
Australie	1981	-	X	X	-	Le recensé parle-t-il chez lui une langue autre que l'anglais. On a également demandé à toutes les personnes qui avaient indiqué qu'elles parlaient une langue autre que l'anglais comment elles parlaient l'anglais (très bien, bien, pas bien, pas du tout) Anglais, autre langue a/ Anglais, chamorro, samoan, etc.
Guam	1980	-	X	-	-	
Iles du Pacifique	1980	-	X	-	-	
Iles Salomon	1976	-	X	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	-	X	-	-	
Samoa américaines	1980	-	X	-	-	Anglais, chamorro, samoan, etc.
Tonga	1976	-	-	X	-	Langue de culture (tongan, anglais)
URSS	1979	X	-	-	-	Russe, biélorusse, ukrainien, autre langue

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

a/ Les recensés ont été priés de spécifier.

b/ Pour l'ensemble du ménage.

Tableau 14 de l'annexe. Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponses
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	
<u>Afrique</u>								
Afrique du Sud	1970	-	-	-	X	-	-	Blanc, métis, Asiatique, Bantou
Botswana	1971	-	-	-	-	-	X	Village d'allégeance
Cap-Vert	1970	-	-	-	X	-	-	Amarelos, brancos, indianos, putos, mistos
Congo	1974	-	X	-	-	-	-	Arabe, égyptien, autre
Egypte	1969	-	X	-	-	-	-	-
Gabon	1969/70	-	X	-	-	-	-	-
Gambie	1973	-	-	X	-	-	-	-
Kenya	1969	-	-	X	X	-	-	Pour les Africains du Kenya, tribu; pour les autres, nationalité
Lesotho	1966	-	-	-	X	-	-	Mosotho, membre d'une autre ethnie africaine, Européen, Asiatique, métis
Libéria	1984	-	-	X	-	-	-	-
Malawi	1966	-	-	-	X	-	X	Africain, Européen, Asiatique, autre
Maroc	1971	-	-	-	-	-	-	Marocain musulman, Marocain israéliite
Maurice	1972	-	-	-	-	-	X	Communauté : hindoue, musulmane, sino-mauricienne, dénégai
Mozambique	1970	-	-	-	X	-	-	Amarelos, brancos, indianos, negros, mistos
Ouganda	1969	-	-	-	X	-	-	Africain, Asiatique, Européen, Arabe, métis, autre
République-Unie de Tanzanie	1967*	-	X	X	-	-	-	Africain, Asiatique, Européen, Arabe; tribu pour les Africains
Sierra Leone	1974	-	-	X	-	-	-	-
Swaziland	1966	-	-	X	X	-	-	Européen, Asiatique, etc.; tribu pour les Africains
Togo	1970	-	X	-	-	-	-	-
Zambie	1969	-	-	-	X	-	-	Africain, Européen, Asiatique, métis
Zimbabwe	1969	-	-	-	X	-	-	Population non africaine : Européen, Asiatique, métis, Eurafricain, Eurasien

Tableau 14 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponses
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	
<u>Amérique du Nord</u>								
Antigua-et-Barbuda	1970	-	-	-	X	-	-	Africain, Européen, Syrien, Chinois, métis, Indien, autre, non spécifié
Barbade	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Belize	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Bermudes	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Canada	1970	-	X	-	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié Irlandais, Italien, Juif, Indien autochtone membre d'une bande, Indien autochtone non-membre d'une bande, Néerlandais, Norvégien, Polonais, Ecossais, Ukrainien, autre 1/
Cuba	1970	-	-	-	-	-	X	Blanc, Noir, Brun
Dominique	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Etats-Unis	1970	-	-	-	-	-	X	Blanc, Noir, Amérindien (spécifier la tribu), Japonais, Chinois, Philippin, Hawaïen, Coréen, autre 1/



Tableau 14 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Cholx de réponses
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	
<u>Amérique du Nord (suite)</u>								
Grenade	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Guatemala	1973	-	X	-	-	-	-	Autochtone ou non-autochtone
Iles Caïmanes	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Iles Turques et Caïques	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Iles Vierges britanniques	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Iles Vierges américaines	1970	-	-	-	-	-	-	Noir, Blanc, autre
Jamaïque	1970	-	-	-	X	-	X	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Montserrat	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Saint-Christophe	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Saint-Vincent-et-Grenadines	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié
Sainte-Lucie	1970	-	-	-	X	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, métis, autres races, non spécifié

Tableau 14 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponse	
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race		Autres
<u>Amérique du Nord (suite)</u>									
Trinité-et-Tobago	1970	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
<u>Amérique du Sud</u>									
Guyana	1970	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
<u>Asie</u>									
Brunéi	1971	-	-	-	X	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Chypre	1973	-	X	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Emirats arabes unis	1968	-	-	X	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Inde	1971	-	-	-	-	-	-	X	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Iraq	1965**	-	X	X	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Malaisie	1970	-	-	-	-	-	-	X	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Myanmar	1973	-	-	X	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Singapour	1970	-	X	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Sri Lanka	1971	-	X	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
<u>Europe</u>									
Bulgarie	1965	X	-	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Roumanie	1966	X	-	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Tchécoslovaquie	1970	X	-	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
Yougoslavie	1971	X	-	-	-	-	-	-	Malais, membre d'un autre groupe autochtone, Chinois, Indien, autre Grec, Turc, Arménien, Maronite, Anglais, autre
<u>Océanie</u>									
Australie	1971	-	-	-	-	-	-	-	D'origine européenne, d'origine autochtone, originaire des îles du détroit de Torres, d'une autre origine 1/

Tableau 14 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponses	
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Raoc ou origine ethnique	Couleur ou race		Autres
<u>Océanie (suite)</u>									
Fidji	1966	-	X	-	-	-	-	-	Chinois, partiellement Chinois, Européen, Fidjien, Indien, partiellement Européen, Rotuman, Samoan, Tongan, etc.
Iles Cook	1966	-	-	-	X	-	-	-	Pur Européen, pur Polynésien français, etc.
Iles Salomon	1970	-	X	-	-	-	-	-	Polynésien, Mélanésien, Chinois, Européen, Gilbertien, Ellicien, Fidjien, partiellement Européen, partiellement Chinois
Kiribati	1968	-	X	-	-	-	-	-	Micronésien, Polynésien, Européen-Micronésien, Européen-Polynésien, Européen-Mongol, Mongol-Micronésien, etc.
Nouvelle-Zélande	1971	-	-	-	X	-	-	-	Européen, pur Maori néo-zélandais, Maori des îles Cook, Indien (s'il y a croisement de plusieurs races, préciser : 3/4 Européen, 1/4 Maori de Nouvelle-Zélande, 1/2 Maori-Samoan, etc.)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1971	-	-	-	X	-	-	-	Autochtone, Européen, Chinois (si métis, spécifier de quelles races)
Samoa	1966	-	-	-	X	-	-	-	Samoan, partiellement Samoan, Européen, Fidjien, Tongan, etc.
Tokélaou	1966	-	-	-	X	-	-	-	Tokélaouan, Samoan, Ellicien, etc. (s'il y a croisement de races, spécifier : Sam./Tok., Ellic./Tok.)
Tuvalu	1968	-	X	-	-	-	-	-	Micronésien, Polynésien, Européen-Polynésien, Européen-Mongol, Européen-Micronésien, Mongol-Micronésien, etc.

Tableau 14 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponses
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	
Océanie (suite)								
Vanuatu	1967	-	X	-	-	-	-	-
URSS	1970	X	-	-	-	-	-	Néo-Hébridais, Européen, partiellement Européen, Vietnamiens, Chinois, etc.

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Chef de ménage seulement.

\*\* Pour l'ensemble de la famille.

1/ Les recensés ont été priés de spécifier.

Tableau 15 de l'annexe. Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponses
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	
<u>Afrique</u>								
Bénin	1979	-	X	-	-	-	-	Goun, Dendi, Fon, Ditanmary, Mina, Bariba
Congo	1984	-	-	-	-	-	X	-
Côte d'Ivoire	1975	-	-	-	X	-	-	-
Djibouti	1983	-	X	-	-	-	-	-
Ethiopie	1984	-	X	-	-	-	-	-
Gabon	1981	-	X	-	-	-	-	-
Gambie	1983	-	X	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	1979	-	X	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	1983	-	-	X	-	-	-	-
Kenya	1979	-	-	X	-	-	-	Pour les Africains du Kenya, tribu; pour les autres, nationalité Mosotho, Africain (autre) Asiatique, Européen, métis
Lesotho	1976	-	-	-	X	-	-	-
Libéria	1984	-	X	-	-	-	-	-
Madagascar	1974/75	-	-	-	-	X	-	-
Malawi	1977	-	-	-	X	-	-	Africain, Européen, Asiatique, autre
Mauritanie	1976/77	-	X	-	-	-	-	-
Niger	1977	-	X	-	-	-	-	-
Rwanda	1978	-	X	-	-	-	-	-
Sénégal	1976	-	X	-	-	-	-	-
Swaziland	1976	-	-	X	X	-	-	Pour les Africains, tribu; pour les non-Africains, race
Togo	1981	-	X	-	-	-	-	-
Zaire	1984	-	-	X	-	-	-	-
Zambie	1980	-	-	-	X*	-	-	Africain, Européen, Asiatique, métis
Zimbabwe	1982	-	-	-	X	-	-	Africain, Européen, métis, Indien et autres Asiatiques, autres (si le recensé est Zimbabwéen mais pas Africain, groupe ethnique - qui est synonyme de "race")

Tableau 15 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Origine nationale					Race ou origine ethnique			Choix de réponses
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	Autres		
<u>Amérique du Nord</u>										
Barbade	1980	-	-	-	X	-	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Belize	1980	-	-	-	X	-	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Bermudes	1980	-	-	-	X	-	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Canada	1981	-	X	-	-	-	-	-	-	Français, Anglais, Irlandais, Ecossais, Chinois, autochtone Inuit, autochtone indien, autochtone métis
Cuba	1981	-	-	-	-	-	-	X	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Dominique	1981	-	-	-	X	-	-	-	-	Dominicain, Haïtien, autre (selon ce qu'observe le recenseur)
Etats-Unis	1980	-	-	-	-	-	-	X	X	Afro-Américain, Anglais, Hondurien, Coréen, Irlandais, Italien, Ukrainien, Allemand, Nigérian, Polonais, etc., Blanc, Noir, Japonais, Chinois, Philippin, Vietnamien, Amérindien (tribu), Indien d'Asie, Hawaïen, etc., d'origine hispanique/ latino-américaine (Mexicain, Mexico-Américain, Chicano, Portoricain, Cubain, autre, d'origine non hispanique/non latino-américaine)
Grenade	1981	-	-	-	X	-	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié

Tableau 15 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponses	
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race		Autres
<u>Amérique du Nord (suite)</u>									
Guatemala	1981	-	X	-	-	-	-	-	Autochtone ou non-autochtone
	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Iles Vierges américaines	1980	-	-	-	-	-	-	X	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Iles Vierges britanniques	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Jamaïque	1982	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Montserrat	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
République dominicaine	1981	X	-	-	-	-	-	-	Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Saint-Christophe	1980	-	-	-	X	-	-	-	Dominicain, Haïtien, autre (selon ce qu'observe le recenseur)
Saint-Vincent-et Grenadines	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Sainte-Lucie	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
Trinité-et-Tobago	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié

Tableau 15 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponse	
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race		Autres
<b>Amérique du Sud</b>									
Brésil	1980	-	-	-	X	-	-	-	Blanc, Noir, Brun, Jaune
Guyana	1980	-	-	-	X	-	-	-	Noir, Indien, Chinois, Amérindien, Portugais, Syrien/Libanais, Blanc, métis, autres races, non spécifié
<b>Asie</b>									
Afghanistan	1979	-	X	-	-	-	-	-	Pachto, Tadjik, Kazak, Ouzbek, Turkmène, Nuristani, Beloutche, autre groupe ethnique afghan
Bangladesh	1981	-	-	-	-	-	-	-	Ménage tribal ou non tribal
Chine	1981	-	X	-	-	-	-	-	-
Chypre	1982	-	X	-	-	-	-	-	Chypriote grec, Arménien, Maronite, Latin, Chypriote turc, autre 1/
Inde	1981	-	-	-	-	-	-	-	Caste ou tribu "énumérée"
Iraq	1977	-	X	-	-	-	-	-	-
Malaisie	1980	-	-	-	-	-	-	X	Groupe ethnique, communauté, groupe dialectal
Mongolie	1979	-	X	-	-	-	-	-	-
Myanmar	1983	-	-	-	X	-	-	-	...
Singapour	1980	-	X	-	-	-	-	-	Groupe ethnique/dialectal
Sri Lanka	1981	-	X	-	-	-	-	-	-
<b>Europe</b>									
Bulgarie	1975	X	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	1980	X	-	-	-	-	-	-	Hongrois, Slovaque, Romani-Croate, Serbe, Slovène, Allemand, autre 1/
Roumanie	1977	X	-	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1980	X	-	-	-	-	-	-	Slovaque, Tchèque, Hongrois, Allemand, Polonais
Yougoslavie	1981	X	-	-	-	-	-	-	-



Tableau 15 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés						Choix de réponse	
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race		Autres
<u>Océanie</u>									
Australie	-	-	-	-	-	-	-	X	Aborigènes et gens des îles du détroit de Torres
Fidji	1976	X	-	-	-	-	-	-	Chinois, partiellement Chinois, Européen, Fidjien, Indien, partiellement Européen, Rotuman, Tongan, etc.
Guram	1980	-	X	-	-	-	-	-	Carolinien, Chamorro, Philippin, Japonais, Coréen, des îles Marshall
Iles Cook	1976	-	-	X	-	-	-	-	Maori des îles Cook, Maori-Européen des îles Cook, Polynésien, autre 1/
Iles du Pacifique	1980	-	X	-	-	-	-	-	Carolinien, Chamorro, Philippin, Japonais, Coréen, des îles Marshall, de Palaos, Samoan, Tongan, etc.
Iles Salomon	1976	-	X	-	-	-	-	-	Polynésien, Mélanésien, Chinois, Européen, des îles Gilbert, des îles Ellice, Fidjien, partiellement Européen, partiellement Chinois, autre
Kiribati	1978	-	X	-	-	-	-	-	De Palaos, Samoan, Tongan, etc., des îles Gilbert, des îles Gilbert et Ellice, des îles Ellice, Européen, autre 1/
Nouvelle-Calédonie	1976	-	X	-	-	-	-	-	Européen, Indonésien, Mélanésien, Néo-Hébridais, Thai, Vietnamien, autre d'ascendance européenne, Maori
Nouvelle-Zélande	1981	-	-	-	X	-	-	-	Néo-Zélandais, Indien; si d'origine mixte, préciser : 3/4 Européen-1/4 Maori, Néo-Zélandais, 1/2 Maori-1/2 Samoan, etc.
Polynésie française	1977	-	X	-	-	-	-	-	Maori, Demie, Asiatique, Européen, autre
Tonga	1976	-	-	-	X	-	-	-	Tongan, Européen, partiellement Européen

Tableau 15 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'origine nationale et/ou le groupe ethnique recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Termes employés							Choix de réponse
		Origine nationale	Groupe ethnique	Tribu	Race	Race ou origine ethnique	Couleur ou race	Autres	
Océanie (suite)									
Vanuatu	1979	-	X	-	-	-	-	-	Mélanésien, Néo-Hébridais, autre Mélanésien, Chinois, Vietnamien, Micronésien et Polynésien, autre
URSS	1979	X	-	-	-	-	-	-	

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* La question ne doit pas être posée au recensé. L'information doit être notée sur la base de ce qu'observe le recenseur. Le classement est fondé davantage sur la tradition sociale que sur la simple race.

1/ Les recensés ont été priés de spécifier.

Tableau 16 de l'annexe. Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<u>Afrique</u>					
Afrique du Sud	1970	X	-	X	-
Cap-Vert	1970	X	-	-	X
Egypte	1966	X	-	1/	-
Jamahiriya arabe libyenne	1973	X	-	-	X
Lesotho	1966	X	-	-	X
Maurice	1972	X	-	X	-
Mozambique	1970	X	-	-	X
République-Unie de Tanzanie	1967*	X	-	-	X
Sainte-Hélène	1966	X	-	X	-
Seychelles	1971	X	-	-	X
Togo	1970	X	-	X	-
Zimbabwe	1969**	X	-	X	-
<u>Amérique du Nord</u>					
Antigua-et-Barbuda	1970	X	-	-	X
Bahamas	1970	X	-	X	-
Barbade	1970	X	-	X	-
Belize	1970	X	-	X	-

Tableau 16 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple	
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions		
<u>Amérique du Nord (suite)</u>						
Bermudes	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Canada	1971	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Dominique	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Grenade	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Haiti	1971	X	-	X	-	Catholique, protestant, autre, sans religion
Iles Caïmanes	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Iles Turques et Caïques	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Iles Vierges britanniques	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Jamaïque	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Mexique	1970	X	-	X	-	Catholique, protestant ou évangéliste, juif, autre
Montserrat	1970	X	-	X	-	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/

Tableau 16 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<u>Amérique du Nord (suite)</u>					
Saint-Christophe	1970	X	-	X	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Saint-Vincent-et-Grenadines	1970	X	-	X	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Sainte-Lucie	1970	X	-	X	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Trinité-et-Tobago	1970	X	-	X	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
<u>Amérique du Sud</u>					
Brésil	1970	X	-	-	Catholique romain, protestant, spiritualiste, autre, sans religion
Chili	1970	X	-	X	Catholique, autre 2/
Guyana	1970	X	-	X	Anglican, baptiste (orthodoxe), Brethren, Church of God, méthodiste, A.M.E., pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, autre 2/
Pérou	1972	X	-	-	Catholique, chrétien non catholique, autre, sans religion
<u>Asie</u>					
Bahreïn	1971	X	-	-	Musulman, chrétien, autre
Bangladesh	1974	X	-	-	Musulman, hindou (hindou de caste ou caste "énumérée"), bouddhiste, chrétien, autre
Brunéi	1971	X	-	X	Musulman, chrétien, baha'i, autre 2/
Emirats arabes unis	1968	X	-	-	Musulman, chrétien, etc.
Inde	1971	X	-	X	Hindou, musulman, chrétien, sikh, bouddhiste, jain
Indonésie	1971	X	-	-	Musulman, catholique, protestant, adepte d'une autre religion chrétienne, hindou, bouddhiste, confucien, autre

Tableau 16 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions désignées seulement	Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions		
<b>Asie (suite)</b>						
Iran	1966	X	-	X	-	Musulman, juif zoroastrien, arménien (église chrétienne), adepte d'une autre religion chrétienne, autre 2/
Iraq	1965	X	-	X	-	-
Israël	1972	X	-	-	X	Juif, musulman, catholique grec, orthodoxe grec, catholique romain, adepte d'une autre religion chrétienne, druse, membre d'une autre secte musulmane
Koweït	1970	X	-	X	-	Musulman, chrétien, hindou, etc.
Malaisie	1970	X	-	-	X	Musulman, hindou, chrétien, bouddhiste
Népal	1971	X	-	X	-	Hindou, bouddhiste, musulman, jain, autre 2/
Pakistan	1972	X	-	-	X	Musulman, caste "érumérée", hindou de caste, bouddhiste, chrétien
Philippines	1970	X	-	-	X	Catholique romain, protestant, Iglesiales Kristo, Aglipayan, musulman, bouddhiste, autre, sans religion
Qatar	1970	X	-	-	X	Musulman, chrétien, autre
Sri Lanka	1971	X	-	-	X	Bouddhiste, hindou, musulman, catholique romain, adepte d'une autre religion chrétienne
Thaïlande	1970	X	-	X	-	-
Turquie	1965	X	-	X	-	-
Yémen démocratique	1973	X	-	X	-	Musulman, chrétien, hindou, autre 2/
<b>Europe</b>						
Allemagne, République fédérale d'	1970	X	-	-	X	Eglise protestante, Eglise protestante libre, Eglise catholique romaine, autre communauté chrétienne, communauté religieuse juive
Autriche	1971	X	-	-	X	-
Gibraltar	1970	X	-	X	-	(Si chrétien, indiquer quelle Eglise)
Grèce	1971	X	-	X	-	Chrétien, orthodoxe, autre 2/
Irlande	1971	X	-	X	-	Eglise d'Irlande, presbytérien, méthodiste, etc.
Liechtenstein	1970	X	-	X	-	Protestant, catholique romain, autre 2/
Luxembourg	1970	X	-	X	-	Catholique romain, protestant, juif, autre 2/
Norvège	1970	X	-	-	X	-
Pays-Bas	1971	X	-	-	X	Eglise réformée des Pays-Bas, Eglise catholique romaine, Eglises réformées, sans religion, autre
Portugal	1970	X	-	-	X	Catholique, protestant, autre Eglise chrétienne, musulman, autre religion non chrétienne
Royaume-Uni	1971	X	-	-	-	-
Suisse	1970	X	-	X	-	Protestant, catholique romain, autre

Tableau 16 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<u>Océanie</u>					
Australie	1971	-	X	X	-
Fidji	1966	-	X	X	-
Kiribati	1968	-	X	X	-
Nouvelle-Zélande	1971	-	X	X	-
Samoa	1971	-	X	X	-
Iles Cook	1966	X	-	X	-
Iles Salomon	1970	-	X	X	-
Tuvalu	1968	-	X	X	-
Vanuatu	1967	-	X	X	-

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Chef de ménage seulement.

\*\* Population non africaine seulement.

1/ Les religions et les sectes ont été réparties en trois grands groupes : musulmans, chrétiens et juifs.

2/ Les recensés ont été priés de spécifier.

Tableau 17 de l'annexe. Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<u>Afrique</u>					
Burundi	1979	X	-	-	X Cat. (catholique), pro. (protestant), mus. (musulman), tra. (traditionaliste), autre
Côte d'Ivoire	1975	X	-	-	X Catholique, protestant, musulman, animiste, autre, sans religion
Egypte	1976	X	-	X	-
Ethiopie	1984	X	-	-	X Orthodoxe, protestant, catholique, musulman, autre, païen, athée
Gambie	1983	X	-	X	-
Guinée	1983	X	-	-	X Musulman, chrétien, traditionaliste, autre 1/ Musulman, catholique, protestant, anglican, animiste, sans religion, autre
Lesotho	1976	X	-	X	-
Libéria	1984	X	-	-	X Chrétien, musulman, hindou, etc., sans religion
Maurice	1983	X	-	X	-
Rwanda	1978	X	-	X	-
Togo	1981	X	-	-	X Catholique, protestant, musulman, adventiste, adepte de la religion traditionnelle, etc., non spécifié
Tunisie	1975	X	-	X	-
Zimbabwe	1982	X	-	X	-
<u>Amérique du Nord</u>					
Bahamas	1980	X	-	-	X Anglican/épiscopalien, Assemblies of God, baptiste, Brethren, Church or Saints of God, orthodoxe grec, etc., autre, sans religion, non spécifié
Barbade	1980	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Ston), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié



Tableau 17 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement				Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>					
Belize	1980	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Bermudes	1980	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Canada	1981	X	-	-	X Catholique romain, United Church, anglican, presbytérien, luthérien, baptiste, orthodoxe, grec, juif, ukrainien, catholique, pentecôtiste, témoin de Jéhovah, mennonite, salutiste, musulman, sans religion, autre 1/
Dominique	1981	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Grenade	1981	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Haïti	1982	X	-	-	X Catholique romain, baptiste, méthodiste, wesleyen, anglican, pentecôtiste, adventiste, autre, sans religion

Tableau 17 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<b>Améric du Nord (suite)</b>					
Iles Turques et Caïques	1980	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Iles Vierges britanniques	1980	X	-	X	- Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Jamaïque	1980	X	-	-	- Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Mexique	1980	X	-	-	X Catholique, protestant ou évangéliste, juif, autre, sans religion
Montserrat	1980	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Saint-Christophe	1980	X	-	-	X Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié

Tableau 17 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>					
Saint-Vincent-et-Grenadines	1980	X	-	-	Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Sainte-Lucie	1980	X	-	-	Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Trinité-et-Tobago	1980	X	-	-	Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
<b>Amérique du Sud</b>					
Brésil	1980	X	-	X	-
Guyana	1980	X	-	-	Anglican, baptiste, hindou, Church of God, méthodiste, morave, pentecôtiste, presbytérien/congrégationaliste, catholique romain, adventiste du Septième Jour, témoin de Jéhovah, Brethren, salutiste, A.M.E. (Sion), musulman, mennonite, autre, sans religion, non spécifié
Pérou	1981	X	-	X	-
<b>Asie</b>					
Afghanistan	1979	X	-	-	Musulman, hindou, sikh, chrétien, autre
Bahreïn	1981	X	-	-	Musulman, chrétien, autre
Bangladesh	1981	X	-	-	Musulman, hindou, bouddhiste, chrétien, autre
Bhoutan	1980/81	X	-	-	Bouddhiste, hindou, chrétien, autre
Emirats arabes unis	1980	X	-	-	Musulman, chrétien, autre
Inde	1981	X	-	X	Hindou, musulman, chrétien, sikh, bouddhiste, jaïn, autre 1/
Indonésie	1980	X	-	-	...
Iran	1976	X	-	-	Musulman, juif, zoroastrien, chrétien, arménien, chrétien assyrien, chrétien autre, autre

Tableau 17 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête			Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	
<b>Asie (suite)</b>					
Iraq	1977	X	-	-	Musulman, chrétien, juif, yazidi, autre
Israël	1983	X	-	-	Juif, musulman, orthodoxe grec, catholique grec, catholique romain, autre secte chrétienne (spécifier), autre 1/
Jordanie	1979	X	-	-	...
Koweït	1980	X	-	X	...
Malaisie	1980	X	-	-	...
Myanmar	1983	X	-	-	Bouddhiste, animiste, baptiste, catholique, Church of England, autre secte chrétienne, hindou, musulman sunnite, musulman, chiïte, musulman, autre
Népal	1981	X	-	X	Hindou, bouddhiste, jain, musulman, chrétien
Pakistan	1981	X	-	-	...
Singapour	1980	X	-	-	Bouddhiste, catholique romain, autre secte chrétienne, autre
Sri Lanka	1981	X	-	-	Bouddhiste, hindou, musulman, catholique romain, chrétien d'autres sectes, autre
Thaïlande	1980	X	-	X	-
<b>Europe</b>					
Autriche	1981	X	-	-	Catholique romain, autre
Gibraltar	1981	X	-	X	-
Irlande	1981	X	-	X	-
Liechtenstein	1980	X	-	X	Protestant, catholique romain, autre 1/
Norvège	1980	X	-	-	Eglise d'Etat de la Norvège, autre communauté religieuse, aucune affiliation religieuse
Portugal	1981	-	X	-	Catholique, orthodoxe, protestant, autre communauté chrétienne, musulman, autre communauté non chrétienne
Suisse	1980	X	-	X	Protestant, catholique romain, autre 1/
<b>Océanie</b>					
Australie	1981	-	X	X	-
Fidji	1976	-	X	X	Méthodiste chrétien, hindou, Atya Samat' ou musulman amadya, a des objections à révéler sa religion, sans religion
Iles Cook	1976	X	-	X	Eglise chrétienne des îles Cook, catholique romain, mormon, adventiste du Septième Jour, autre 1/, a des objections à révéler sa religion

Tableau 17 de l'annexe (suite). Types de données concernant la religion recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Réponse à l'enquête				Religions ou sectes désignées ou données en exemple
		Obligatoire	Non obligatoire	Toutes les religions	Religions désignées seulement	
<b>Océanie (suite)</b>						
Iles Salomon	1976	-	X	-	X	Catholique, Eglise de Mélanésie, United Church, adventiste du Septième Jour, baha'i, ténoin de Jéhovah, Christian Fellowship Church, païen, autre, non spécifié
Kiribati	1978	-	X	X	-	Catholique romain, adventiste du Septième Jour, baha'i, Church of God, autre 1/
Nouvelle-Zélande	1981	-	X	X	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1980	X	-	X	-	-
Samoa	1981	-	X	X	-	Chrétien congrégationaliste, catholique romain, méthodiste, mormon, adventiste du Septième Jour, autre, sans religion, non spécifié
Tonga	1976	-	X	-	X	Free Wesleyan, catholique romain, Free Church of Tonga, mormon, adventiste du Septième Jour, Church of England, Assemblies of God, autre, non spécifié
Vanuatu	1979	-	X	X	-	-

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

1/ Les recensés ont été priés de spécifier.

Tableau 18 de l'annexe. Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Cause de l'incapacité	Type d'incapacité	Choix de réponses
<b>Afrique</b>				
Congo	1974	-	X	Normal, aveugle, muet, sourd, infirme, etc.
Jamahiriya arabe libyenne	1973	-	X	Aveugle, borgne, sourd, sourd et muet, paralytique, a perdu un bras ou les deux bras, a perdu une jambe ou les deux jambes
Lesotho	1966	-	X	Cocher si le recensé est aveugle
Sainte-Hélène	1966	-	X	Sourd et muet, aveugle, handicapé mental, infirme, épiléptique, grabataire
Seychelles	1971	-	X	(Indiquer si une des personnes vivant dans le ménage est physiquement ou mentalement handicapé)
Togo	1970	-	X	Aveugle ou sourd
Zambie	1969	-	X	Aveugle (A), sourd et/ou muet (S, M), estropié ou a perdu l'usage d'un membre (E), personnes malades et de ce fait incapables de travailler pendant la semaine précédant le recensement (I)
<b>Amérique du Nord</b>				
Etats-Unis	1970*	-	-	"Cette personne souffre-t-elle d'une maladie ou d'une infirmité qui limite la sorte ou la quantité de travail qu'elle peut faire professionnellement?" "Sa maladie ou son infirmité l'empêche-t-elle complètement de remplir un emploi?" "Depuis combien de temps sa capacité de travailler est-elle limitée?"
<b>Asie</b>				
Bangladesh	1974	-	X	Infirmités physiques : aveugle, sourd, muet
Chypre	1973	-	X	Sourd (partiellement, totalement); aveugle (partiellement, totalement)
Iraq	1965	-	X	Etat physique (y a-t-il une infirmité ou une difformité, et quelle est-elle)
Koweït	1970	-	X	Défauts physiques (le cas échéant) : aveugle, borgne, sourd, muet, sourd-muet, a perdu une main, a perdu les deux mains, a perdu une jambe, a perdu les deux jambes
Népal	1971	-	X	Sourd et muet, sourd, muet, aveugle, handicapé physique, handicapé mental
Pakistan	1972	-	X	Aveugle, sourd et muet, infirme, autre

Tableau 18 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1965-1974

Pays ou région	Année de recensement	Cause de l'incapacité	Type d'incapacité	Choix de réponses
<u>Asie (suite)</u>				
République arabe syrienne	1970	-	X	Aveugle, borgne, sourd et muet, amputé d'une main (d'un bras), amputé d'une jambe, arriéré mental
Thaïlande	1970	-	X	-
Turquie	1965	X**	X	Défauts physiques visibles : borgne, aveugle, boiteux, sourd, muet, etc.
<u>Europe</u>				
Belgique	1970	X	X	Incapacité permanente pour les personnes âgées de moins de 65 ans : sourd et muet, amputé, paralysé, autre infirmité (spécifier)
Portugal	1970	-	X	1) Souffrir de cécité totale (des deux yeux), 2) Est sourd-muet, 3) Souffrir d'une déficience physique motrice du tronc ou des membres

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Pour les personnes âgées de moins de 65 ans

\*\* 1) De naissance, 2) Si non, spécifier.

Tableau 19 de l'annexe. Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Cause de l'incapacité	Type d'incapacité	Choix de réponses
<b>Afrique</b>				
Comores	1980	-	X	Aveugle, sourd, sourd et muet, invalide de la main gauche, invalide des mains, invalide du pied droit, paralysie de la main gauche et du pied droit, paralysé total, malade mental, etc.
Égypte	1976	-	X	(Incapacités visibles)
	1984	-	X	("Est-il/est-elle invalide? Si "oui", indiquer le genre d'invalidité)
Jamahiriya arabe libyenne	1984	X a/	X b/	a) Infirmité congénitale, maladie, bombe ou mine, accident d'automobile, autre i/ b) Borgne, aveugle, sourd, sourd et muet, a perdu une main ou les deux mains ou une jambe ou les deux jambes, paralysé, autre (spécifier)
Madagascar	1974/75	-	X	(Nature de l'infirmité)
	1976	-	X	Folle, Cécité, lèpre, trypanosomiase ou maladie du sommeil, tuberculose, onchocerciose, autres
Togo	1981	-	X	Aveugle, sourd, sourd-muet, paralysie membres inférieurs, paralysie membres supérieurs, autre paralysie, amputée, malade mental, autre
Tunisie	1984	-	X	Aveugle, sourd, muet, infirme moteur, paralysé, débile mental, autre
Zaire	1984	-	X	Aveugle, sourd, paralysé, amputé, lépreux, débile mental, épileptique, autre
Zambie	1980	-	X	Aveugle (A), sourd et/ou muet (S, M), estropié ou a perdu des membres (E); les personnes qui étaient malades et ont de ce fait été incapables de travailler ou de se déplacer normalement pendant la semaine précédant le recensement (I). (Dans le cas de personnes ayant plus d'une sorte d'incapacité, les indiquer toutes, en utilisant les codes prévus, p. ex. AS (aveugle et sourd), etc.)
<b>Amérique du Nord</b>				
Etats-Unis	1980	-	-	("Le recensé souffre-t-il d'une incapacité physique ou mentale ou d'une autre maladie qui dure depuis six mois ou plus et qui a) limite la sorte et la quantité de travail qu'il peut faire dans un emploi, b) l'empêche de travailler, c) l'empêche dans une plus ou moins grande mesure d'utiliser les transports publics?")
Guatemala	1981	-	X	Sans incapacité, aveugle, sourd-muet, paralytique, amputé, arriéré mental, autre (spécifier)
Panama	1980	X a/	X b/	a) De naissance, en raison d'une autre cause (pour les personnes âgées de moins de 40 ans), b) aveugle, sourd-muet, arriéré mental, invalide, sans incapacité



Tableau 19 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Cause de l'incapacité	Type d'incapacité	Choix de réponses
<u>Amérique du Nord (suite)</u>				
Porto Rico	1980	-	-	( <sup>1</sup> Le recensé souffre-t-il d'une incapacité physique ou mentale ou d'une autre maladie qui dure depuis six mois ou plus et qui a) limite la sorte et la quantité de travail qu'il peut faire dans un emploi, b) l'empêche de travailler, c) l'empêche dans une plus ou moins grande mesure d'utiliser les transports publics?") Aveugle, muet, sourd, handicap physique, autre (spécifier)
République dominicaine	1981	-	X	
<u>Amérique du Sud</u>				
Pérou	1981	-	X	Aveugle, muet, sourd, handicap physique, autre (spécifier)
<u>Asie</u>				
Bahreïn	1981	X a/	X b/	a) Infirmité congénitale, accident, maladie, maladie héréditaire, b) aveugle, sourd, sourd-muet, amputé, arriéré mental, paralysé, autre
Bangladesh	1981	-	X	( <sup>1</sup> Y a-t-il dans le ménage des personnes qui sont aveugles, estropiées, sourdes, muettes, etc.?)
Bhoutan	1980/81	X	-	( <sup>1</sup> Indiquer la raison de l'incapacité")
Corée, République de	1980	-	X	Aveugle, sourd, malade mental ou arriéré mental, etc.
Hong-kong	1981	-	X	Sourd, aveugle, amputé, partiellement paralysé, arriéré mental, aliéné, autre
Inde	1981*	-	X	( <sup>1</sup> Y a-t-il dans le ménage une personne physiquement handicapée? Dans l'affirmative, indiquer le nombre des personnes qui sont totalement : aveugles, estropiées, muettes") * Liste des membres du ménage
Indonésie	1980	-	X	Type du handicap (le cas échéant) : aveugle, sourd-muet, physiquement handicapé, mentalement handicapé, autre
Iran	1976	X a/	X b/	a) Infirmité congénitale, maladie, blessure, b) aveugle, borgne, sourd, muet, sourd-muet, amputé du bras (bras gauche, au-dessus du coude; bras gauche, au-dessous du coude; bras droit, au-dessus du coude; bras droit, au-dessous du coude); amputé d'une jambe (jambe gauche, au-dessus du genou; jambe gauche, au-dessous du genou; jambe droite, au-dessus du genou; jambe droite, au-dessous du genou); paralysé d'un côté (un bras, une jambe ou les deux), paralysé du bassin et des deux jambes

Tableau 19 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Cause de l'incapacité	Type d'incapacité	Choix de réponses
<b>Asie (suite)</b>				
Iraq	1977	-	X	A perdu les deux yeux, a perdu les deux bras, a perdu les deux jambes, sourd-muet, paralysé, faible d'esprit, autre (spécifier)
Koweït	1980	-	X	Borgne, aveugle, sourd, muet, sourd-muet, amputé d'une main, amputé des deux mains, amputé d'une jambe, amputé des deux jambes, paralysé, arriéré mental, autre
Malaisie	1980	-	X	Aveugle, sourd, muet, autre
Népal	1981	-	X	Aveugle, sourd, muet, déficient mental, amputé des jambes, amputé des mains
Pakistan	1981	-	X	Aveugle, sourd-muet, invalide, arriéré mental, aliéné, autre
République arabe syrienne	1981	-	X	Aveugle, sourd-muet, amputé d'une main, amputé des deux mains, amputé d'une jambe, amputé des deux jambes, paralysé, arriéré mental, autre (spécifier)
Sri Lanka	1981	-	X	Sans infirmité, infirme (indiquer si le recensé est totalement aveugle, sourd ou muet ou est estropié d'un bras ou d'une jambe)
Turquie	1975	X 1/	X 1/	Aveugle, sourd, muet, sourd-muet, amputé d'une main, paralysé d'une main, amputé des deux mains, paralysé des deux mains, amputé d'une jambe, paralysé d'une jambe, amputé des deux jambes, autre (spécifier)
		X a/	X b/	a) De naissance, après la naissance, à la suite d'un accident de la circulation, à la suite d'un accident du travail, maladie, autre b) Défauts physiques visibles : aveugle, estropié, sourd, muet, etc.
<b>Europe</b>				
Pologne	1978	-	-	("Le recensé est-il, en raison de son incapacité ou de sa maladie, totalement ou dans une large mesure handicapé pour se livrer à la principale activité correspondant à son âge (activités professionnelles, études, tenue du ménage, etc.: s'il s'agit d'enfants, participation aux jeux, etc.?) "Non", "Oui, totalement", "Oui, dans une large mesure" ("Le recensé est-il reconnu comme invalide d'après le KIZ (liste officielle des déficiences physiques)?" "Non", "Oui" : premier groupe de déficiences, deuxième groupe de déficiences, troisième groupe de déficiences

Tableau 19 de l'annexe (suite). Types de données concernant l'incapacité recueillies dans les recensements de la population, 1975-1984

Pays ou région	Année de recensement	Cause de l'incapacité	Type d'incapacité	Choix de réponses
<u>Océanie</u>				
Australie	1976	X	-	Si la personne est handicapée par suite d'une longue maladie ou d'une incapacité physique ou mentale, comment cette incapacité s'est-elle produite? Pendant ses études, en entrant dans la vie professionnelle ou en exerçant sa profession, en se déplaçant seule, en effectuant des travaux ménagers, au cours d'activités sportives ou récréatives, au cours d'actes de la vie quotidienne, par exemple, en s'habillant, en se baignant, autrement
Samoa	1981	-	X	Y a-t-il dans le ménage des personnes physiquement/mentalement handicapées : physiquement, mentalement, les deux, pas de personne handicapée

Source : Données sur les méthodes de recensement recueillies par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\* Pour les personnes âgées de moins de 65 ans.

1/ Liste spéciale des infirmités physiques.





---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---



